BOCAGE BRESSUIRAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2021

Édito

Le rapport d'activités 2021 est le fruit du travail des différents services de l'Agglomération : merci à toutes et à tous pour la qualité de ce document qui reprend, dans les grandes lignes, les activités et les actions de notre intercommunalité.

En dépit de la crise sanitaire, 2021 a été une année forte en événements, marquée en particulier par l'ouverture de deux réalisations d'envergure sur le territoire : le 17 juillet, c'était le site de l'Abbaye de Mauléon avec Office de Tourisme, musée et médiathèque (plus de 6000 visiteurs au musée fin 2021) et le 1er septembre, la Cité de la Jeunesse et des Métiers ouvrait ses portes à Bressuire. À cela, on peut ajouter la nouvelle bibliothèque de L'Absie depuis janvier, mais aussi, dans un tout autre domaine, la pose de la première pierre de la station d'épuration de Le Pin.

2021 a vu aussi l'approbation par le conseil communautaire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) entériné, tout début 2022, par le Préfet. C'est un document important pour l'avenir de notre territoire et qui nous a motivés aussi à lancer le dispositif AggloRénov pour une durée de 5 ans (de 2021 à 2026). Ce dispositif, ce sont près de 7,5 millions d'euros investis par l'Agglomération et ses partenaires et qui vont générer quelque 16 millions d'euros de travaux avec deux objectifs : la production de logements locatifs privés et publics abordables et de qualité dans l'ancien et la revitalisation des cœurs de bourg et de ville avec un accent fort sur l'habitat.

Enfin 2021 a été l'occasion de signer la Convention Territoriale Globale avec les services de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avec l'objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de nos habitants, jeunes et moins jeunes.

Dans ce rapport d'activités, vous retrouverez tous ces temps forts, mais bien d'autres réalisations et actions menées sur notre territoire. C'est donc l'occasion pour moi de vous remercier, mes collègues élus, de votre investissement, mais aussi nos collaborateurs très investis dans leurs missions sous la houlette d'un nouveau directeur général des services, Mickaël Manceau, arrivé en mars 2021.

Bonne lecture ; diffusez ce document le plus largement possible, d'abord auprès de vos collègues élus municipaux, mais aussi près des habitants pour bien montrer que l'Agglomération travaille à l'échelle d'un territoire aujourd'hui de plus en plus attractif.

Pierre-Yves MAROLLEAU
Président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
Maire de Mauléon

Sommaire

1 – ÉCONOMIE, TOURISME, CULTURE ET CENTRES AQUATIQUES : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE

Une dynamique économique, aux portes des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine 8
Tourisme, accueillir les visiteurs et structurer l'offre de loisirs 12
Culture, diversifier l'offre culturelle et favoriser l'accès pour tous 18
Centres aquatiques 25
Soutien aux associations 27

2 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Assainissement : assainir les eaux usées domestiques, étape cruciale du cycle de l'eau 29
Déchets, prévention et valorisation 31
Planifier et anticiper pour une vision stratégique du territoire 33
Aménager et promouvoir un habitat durable et économe 36
Gens du voyage : accueil et habitat, de l'itinérance à la sédentarisation 44
Milieux aquatiques, valoriser les paysages et la biodiversité 46
Climat Air Énergie, s'engager pour la transition écologique 49

3 – À TOUS LES ÂGES DE LA VIE, DES SERVICES AUX PUBLICS POUR ÊTRE SOLIDAIRE ET RENDRE AUTONOME

Petite-enfance - Enfance - Jeunesse 52
Maintien à domicile, rendre plus facile la vie chez soi 59
Politique de la ville, une attention pour les quartiers fragiles 61
Prévention, pour mieux vivre ensemble 64
Santé, une approche territoriale 67
Transport, s'adapter aux besoins et ressources du territoire 69

4 – UNE ADMINISTRATION MOBILISÉE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU SOUTIEN AUX COMMUNES

Ressources humaines 74
Finances et budgets 76
Affaires générales 80
Informatique et téléphonie 82
Patrimoine, infrastructures et ingénérie 84
Communication 87

En application de l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant une commune d'au moins 3500 habitants doit adresser à chaque fin d'année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'organisme.

Le rapport arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune au Conseil Municipal en séance publique.

L'objectif poursuivi par le législateur vise à renforcer les liens entre communes membres et Intercommunalité en favorisant la transparence et l'information.

Il est par ailleurs rappelé que le Président de l'établissement peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Aucun formalisme particulier n'a été prévu par la législation, afin de laisser substituer un maximum de souplesse.

Ce rapport constitue donc un support de communication écrite sur le fondement duquel un débat peut être ouvert.

Élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il doit être présenté en premier lieu devant le Conseil Communautaire.

Il retrace les principales actions menées en 2021 par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et dresse un bilan.

Compte tenu des éléments adoptés par le Conseil Communautaire, il est ensuite demandé aux Conseils Municipaux de bien vouloir prendre acte du rapport, les délégués et le Président de l'établissement étant appelés à être entendus conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

Par delà le respect d'obligations légales, ce rapport doit être pour les élus, une occasion, unique dans l'année, de s'arrêter pour examiner le chemin parcouru.

La gouvernance

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Constitué de 75 conseillers communautaires,
il est chargé de délibérer et de voter les actions à mettre en œuvre.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES
Elle permet de recueillir l'avis des maires et de les informer.

LE BUREAU
Il donne un avis sur les projets en cours.
Il prend aussi des délibérations déléguées par le conseil.
Un bureau communautaire composé de 27 membres :
1 Président / 14 Vice-Présidents / 12 conseillers délégués

LA RÉUNION PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENTS
Chaque semaine, le Président et les Vice-Présidents échangent sur l'avancement des dossiers en cours et arbitrent les propositions des commissions.

LES COMMISSIONS
Animées par les Vice-Présidents et composées de conseillers communautaires et municipaux, les 13 commissions proposent et examinent les dossiers.

Président et Vice-Présidents

Pierre-Yves MAROLLEAU
Président

Emmanuelle MÉNARD
1ère Vice-Présidente
économie, agriculture

Claude POUSIN
2ème Vice-Président
budget, finances et planification, aménagement, politique foncière

Johnny BROSSEAU
3ème Vice-Président
ressources humaines, administration générale

Nicole COTILLON
4ème Vice-Présidente
enfance et petite-enfance

André GUILLERMIC
5ème Vice-Président
jeunesse, sport, politique de la ville, santé

Marie JARRY
6ème Vice-Présidente
politiques culturelles

Jérôme BARON
7ème Vice-Président
habitat, logement, Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Armelle CASSIN
8ème Vice-Présidente
environnement et développement durable

Gilles PÉTRAUD
9ème Vice-Président services techniques, mutualisation, systèmes d'information

François MARY
10ème Vice-Président
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Philippe ROBIN
11ème Vice-Président
tourisme

Dany GRELLIER
12ème Vice-Président
transports, mobilités, politiques de ruralité

Yves CHOUTEAU
13ème Vice-Président
prévention et valorisation des déchets

Pierre BUREAU
14ème Vice-Président
assainissement et grands travaux

Les autres membres du bureau

Anne-Marie REVEAU
Conseillère communautaire déléguée

Cécile VRIGNAUD
Conseillère communautaire déléguée

Claire PAULIC
Conseillère communautaire déléguée

Dominique RÉGNIER
Conseillère communautaire déléguée

Jean-Yves BILHEU
Conseiller communautaire délégué

Serge BOUJU
Conseiller communautaire délégué

Thierry MAROLLEAU
Conseiller communautaire délégué

Sébastien GRELLIER
Conseiller communautaire délégué

Pascal LAGOGUÉE
Conseiller communautaire délégué

Joël BARRAUD
Conseiller communautaire délégué

Jean-Claude MÉTAIS
Conseiller communautaire délégué

Rodolphe ROUÉ
Conseiller communautaire délégué

Les autres conseillers communautaires

Philippe AUDUREAU | *Le Pin*
Anne-Marie BARBIER | *Bressuire*
Bérangère BAZANTAY | *Bressuire*
Sylvie BAZANTAY | *Saint-Amand sur Sèvre*
Florence BAZZOLI | *Bressuire*
Jacques BELIARD | *Genneton*
Jean-Marc BERNARD | *Geay*
Nathalie BERNARD | *Nueil-Les-Aubiers*
Sophie BESNARD | *Voulmentin*
Bruno BODIN | *Bressuire*
Jean-Pierre BODIN | *Cerizay*
André BOISSONNOT | *Saint-André sur Sèvre*
Marie-Line BOTTON | *Cerizay*
Isabelle BROUSSEAU | *Mauléon*
Bernard CARTIER | *Trayes*
Yannick CHARRIER | *Bressuire*
Claire COLONIER | *Nueil-Les-Aubiers*
Pascale FERCHAUD | *Bressuire*
Stéphanie FILLON | *Bressuire*
Jean-Baptiste FORTIN | *Cirières*
Pascal GABILY | *Bressuire*
Marie GAUVRIT | *La Chapelle Saint-Laurent*
Jean-Paul GODET | *Argentonnay*
Catherine GONNORD | *Courlay*
Aurélie GRÉGOIRE | *Mauléon*
Claudine GRELLIER | *Neuvy Bouin*
Jean-Jacques GROLLEAU | *Largeasse*
Emmanuelle HERBRETEAU | *Moncoutant-sur-Sèvre*
Étienne HUCAULT | *Bressuire*
Jean-Louis LOGEAIS | *Nueil-Les-Aubiers*
Vincent MAROT | *Brétignolles*
Rachel MERLET | *Cerizay*
Patricia MIMAULT | *L'Absie*
Jean-François MOREAU | *Bressuire*
Nathalie MOREAU | *Bressuire*
Roland MOREAU | *Moncoutant-sur-Sèvre*
Pierre MORIN | *Bressuire*
Yves MORIN puis Corinne TAILLEFAIT (20/11) | *Boismé*
Stéphane NIORT | *Argentonnay*
Maryse NOURISSON-ENOND | *La Forêt sur Sèvre*
Karine PIED | *Mauléon*
Denis PRISSET | *Mauléon*
Sylvie RENAUDIN | *Moncoutant-sur-Sèvre*
Christine SOULARD | *Clessé*
Dominique TRICOT | *Chanteloup*
Patricia TURPEAU | *Chiché*
Véronique VILLEMONTEIX | *Bressuire*
Patricia YOU | *Saint-Pierre des Échaubrognes*

Organigramme au 1er septembre 2021

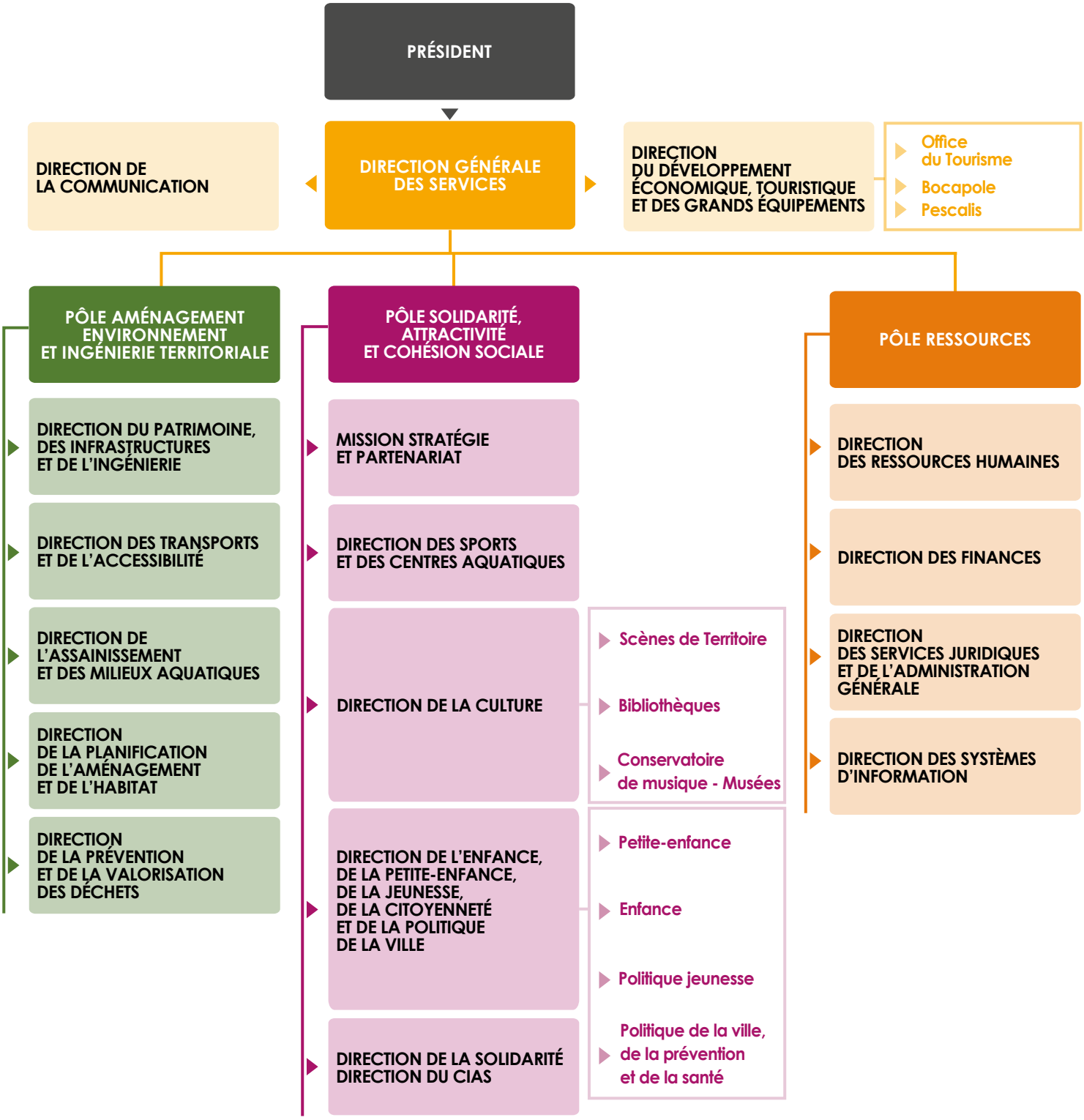

1

Économie, tourisme, culture et centres aquatiques : pour un territoire attractif où il fait bon vivre

Une dynamique économique
Aux portes des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine

La Direction du développement économique conseille, informe et oriente les acteurs économiques :

- accompagnement des projets de création/reprise/développement d'entreprise,
- porte d'entrée pour les recherches d'aides financières des entreprises et aide au montage administratif des dossiers,
- proposition et commercialisation des terrains à bâtir,
- mise en relation entre l'offre et la demande de locaux à vocation économique,
- mise en réseau avec les partenaires publics ou privés,
- animation économique.

La Direction du développement économique s'appuie sur un réseau actif de partenaires ainsi que sur les conseils techniques du bureau d'études et du service instructeur des permis de construire de l'Agglomération.

Capter et accompagner les nouveaux porteurs de projets

115 porteurs de projets de type primo créateur / repreneur d'entreprise ont été reçus dans le cadre de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises.
Parallèlement, en 2021, la Direction du développement économique a comptabilisé **10 nouveaux contacts** (développement endogène et exogène, acquisition foncière, recherche de bâtiments…).

Outre l'accueil de ces **125 nouveaux porteurs de projets,** la Direction du développement économique s'attache à être un acteur bien identifié vers lequel se tournent les entreprises de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en quête d'informations concernant les formations, le recrutement, l'innovation, les investissements matériels, le foncier et l'immobilier.

La Direction du développement économique a également accueilli et suivi de nombreux chefs d'entreprises éligibles aux dispositifs d'accompagnement présentés ci-dessous, notamment dans l'élaboration de leurs dossiers de demandes d'aides. Elle a été particulièrement active pour mobiliser les dispositifs issus de la politique d'aides aux entreprises mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis février 2017.

Au cours de cette année 2021, du fait du contexte sanitaire Covid-19, la Direction du développement économique a accompagné les entreprises qui souhaitaient solliciter les dispositifs d'aide de l'État dans le cadre du **plan de relance.**

LES DISPOSITIFS D'AIDES GÉRÉS EN DIRECT

Bocage initiative

Il s'agit d'un prêt d'honneur à la personne de 8000 € maximum pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans ou reprises depuis moins d'un an.

Le Comité Bocage Initiative s'est réuni 3 fois en 2021, A cette occasion, **6 entrepreneurs ont pu présenter leurs projets.**

Le programme "Cœur de bourg, cœur de vie" Pilier économie et services

Fin de l'opération collective Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et de Commerce (FISAC) -Cœur de bourg

De 2017 à mars 2021, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a mené une opération collective de modernisation grâce à des cofinancements Agglomération du Bocage Bressuirais/FISAC/LEADER. Les Très Petites Entreprises (TPE) de proximité situées dans les centres-bourgs, centres-villes ont pu bénéficier d'**un accompagnement individuel ou collectif sur plusieurs thèmes** (numérique, accessibilité, transmission, démarche qualité) **avec une prise en charge totale ou partielle d'intervenants extérieurs selon les cas.**
La remise de l'évaluation finale (analyse quantitative et qualitative) en mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI 79) et par la Chambre de Métiers de l'Artisanat (CMA 79) a permis de mesurer les retombées de cette opération dont **les actions avaient pour objectif de soutenir la revitalisation de nos centres-bourgs, centres-villes.**

Quelques données quantitatives et qualitatives :

- 14 réunions d'information collectives thématiques organisées =>158 TPE participantes
- 8 types de prestations-conseils différentes proposées =>140 TPE bénéficiaires
- Les prestations-conseil Outils marketing et E-Commerce ont notamment été activées à partir de la crise sanitaire et des périodes de confinement.
- Bonne répartition géographique des TPE bénéficiaires
- Profil des TPE : services aux particuliers et commerce de détail
- Satisfaction globale : source de motivation et de remise en question
- Prise en charge financière : effet levier

Étude Shop'in

Dans le cadre du plan de Relance, **l'Agglomération du Bocage Bressuirais a pu bénéficier d'un diagnostic flash sur la résilience commerciale financé entièrement par la Banque des Territoires.** Cette étude a été menée par le cabinet SCET de septembre à décembre 2021 sur le périmètre de l'Agglomération ainsi que sur les 6 communes labellisées Petite Ville de Demain (PVD) ou Action Cœur de Ville.

Les préconisations pour les communes concernées et/ou l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui ressortent de l'étude :

- agir sur l'espace urbain pour améliorer le parcours client et stimuler l'attractivité des centres-villes,
- mettre en place une politique commerciale proactive pour limiter l'évasion commerciale,
- mener une politique sur l'immobilier commercial pour dynamiser le tissu commercial,
- structurer et accompagner le tissu de commerçants.

Lancement de l'aide à l'embellissement des façades

Dans le cadre du programme d'aide à l'Habitat "AggloRénov" lancé par l'Agglomération du Bocage Bressuirais en novembre 2021, **un dispositif d'aide à l'embellissement des façades a été mis en place.** Ce dispositif peut être sollicité par les particuliers, mais aussi par **les professionnels** (commerçants, artisans, professions libérales…), locataires ou propriétaires d'un local dans les périmètres de centre-bourg, centres-villes éligibles, qui souhaitent rénover leur devanture.

En 2021, la Direction du développement économique a été associée à la mise en place de ce dispositif d'aide à l'embellissement des façades en participant à plusieurs réunions organisées par l'Unité habitat et logement durable de l'Agglomération.
Pour les dossiers qui concernent les locaux professionnels, la Direction du développement économique sera chargée de :

- renseigner les professionnels (artisans, commerçants notamment) sur ce dispositif,
- instruire les demandes,
- présenter les dossiers en comité d'attribution d'aides,
- assurer le suivi administratif.

AUTRES DISPOSITIFS

Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Direction du développement économique de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est à disposition des porteurs de projets pour le montage et le suivi des dossiers de demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En 2021, 20 entreprises accompagnées ont obtenu un accord pour leur demande de subvention régionale :

Chiffres clés

20 dossiers accordés sur 23 déposés

297 944 € subventions attribuées par la Région

Région Nouvelle-Aquitaine	Dossiers accordés *nb déposés*	Subventions attribuées par la Région
Entreprises - de 10 salariés		
• Aide à la création/reprise	9 *(9)*	53 000 €
• Aide au développement	8 *(10)*	139 479 €
Entreprises + de 10 salariés		
• Aide au développement	3 *(4)*	104 465 €
Tous types d'entreprises		
• Aide au recrutement		

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset en visite en Bocage Bressuirais le 25 novembre 2021

Aides nationales ou européennes

La Direction du développement économique est également amenée à accompagner les entreprises pour le montage de dossiers d'aides liés à des dispositifs nationaux et européens.
En 2021, **9 entreprises accompagnées** par la Direction du développement économique ont obtenu un accord pour leur demande de subvention nationale ou européenne sur 10 dossiers déposés.

3 dossiers FEDER / FEADER
379 555 € subvention

6 dossiers France Relance
560 173 € subvention

Michelin Développement

Michelin Développement est un fonds privé créé par le Groupe Michelin pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il compte un établissement. Vecteur de la démarche de développement durable du Groupe, Michelin Développement offre aux entreprises en création ou en croissance, une aide technique et/ou financière en liaison avec les acteurs économiques locaux.
Depuis 2017, Michelin Développement et la Direction du développement économique travaillent de concert auprès des entreprises qui souhaiteraient solliciter ce fond (sont éligibles les entreprises de l'Agglomération du Bocage Bressuirais situées à moins de 1h ou moins de 50 km du site Michelin de Cholet).

En 2021, aucune entreprise n'a été fléchée sur ce fonds (contexte économique fragilisé par la crise sanitaire).

L'aménagement économique du territoire

L'IMMOBILIER À VOCATION ÉCONOMIQUE PROPRIÉTÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Au 31 décembre 2021, la Direction du développement économique gère un parc de 37 espaces bâtimentaires à vocation économique propriété de l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont :

- 12 ateliers relais,
- 14 cellules indépendantes situées dans 3 bâtiments "multi-entreprises",
- 11 autres bâtiments.

En 2021, les tribunes du karting d'Argentonnay ont été cédées à la SCI La Folie (SARL PKS Loisirs et SARL PKS Compétition).

BOURSE DES LOCAUX À VOCATION ÉCONOMIQUE

La Direction du développement économique gère et alimente une bourse des locaux à vocation économique (bâtiments propriétés de la collectivité et biens privés). Ce service gratuit facilite la mise en relation entre l'offre et la demande de bâtiments et participe à l'implantation et au développement d'entreprises sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

PROJETS DE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Au cours de l'année 2021, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi les projets de création et d'extension de ZAE avec :

Moncoutant-sur-Sèvre - La Forestrie

- Poursuite des études préalables à l'aménagement de la ZAE de la Forestrie (emprise foncière d'environ 11,5 hectares) située le long de la RD38 en sortie d'agglomération (direction Bressuire),
- Réalisation des fouilles archéologiques

Bressuire - @lphaparc

- Poursuite des études préalables visant à l'aménagement du quadrant Est de la ZAE @lphaparc projet représentant une superficie d'environ 40 hectares.

Les transactions de foncier à vocation économique réalisées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2021 :

- **2 acquisitions foncières** ont fait l'objet d'un acte notarié ; ces acquisitions représentent une superficie de **1 890 m²**.
- **8 cessions foncières** ont fait l'objet d'un acte notarié ; ces cessions représentent une superficie totale de **64 011 m²**.

Chiffres clés

70 % des bâtiments loués
soit 26 sur 37 pour une superficie de 8 795 m² sur 13 186 m².

5 départs et **7** arrivées

80 dossiers de propositions immobilières et foncières,
dont 19 pour des entreprises exogènes

Image extraite de Clubeco – © Production Agence 71

Marketing territorial, communication et partenariat

JOB DATING

La Direction du développement économique a coorganisé avec Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais un Job Dating à Bocapole le mardi 5 octobre 2021.

Les objectifs :

- répondre à la problématique de recrutement rencontrée par de nombreuses entreprises du territoire,
- promouvoir les entreprises locales et leur savoir-faire, leur donner de la visibilité au niveau local, régional et national,
- donner l'opportunité aux candidats d'ici et d'ailleurs de faire connaitre leurs compétences.

Bilan :

- 79 entreprises et 2 collectivités inscrites,
- + de 200 offres d'emplois à pourvoir,
- près de 1 000 visiteurs,
- 58 candidats recrutés à fin novembre 2021,
- mise en place d'actions type "méthode de recrutement par simulation" (actions Pôle Emploi) dans plusieurs entreprises,
- mise en relation de candidats avec des entreprises non présentes le jour J.

TOP DES ENTREPRISES DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE 79

Depuis 2015, l'Agglomération du Bocage Bressuirais est partenaire de l'opération "Top des Entreprises des Deux-Sèvres", organisée chaque année par le quotidien régional La Nouvelle République.

Pour l'année 2021, les élus représentant l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont remis à la société Unistoire implantée à L'Absie son trophée "Emploi et Formation".

Trois autres entreprises du Bocage Bressuirais ont également été récompensées :

- A4 Solutions de la Forêt sur Sèvre pour le trophée "Coup de Cœur du Jury",
- Le GAEC La Vergne de la Chapelle Saint-Laurent pour le trophée "Innovation",
- Arborescence Construction de Bressuire pour le trophée "jeunes entrepreneurs".

Job Dating - Mardi 5 octobre 2021 à Bocapole

LES MATINALES ÉCONOMIQUES

En 2021, le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de Matinales économiques.

AUTRES PARTENARIATS

Hackathon

La Direction du développement économique a été mobilisée pour participer à la première édition de l'Hackathon organisée par la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais sur la thématique "Réinventer la rencontre candidat-employeur" dans l'objectif de répondre aux problématiques de recrutements.

Recto Verso

La Direction du développement économique travaille de concert avec l'association Recto Verso pour répondre aux attentes des entreprises sur les thématiques d'économie circulaire. En 2021, l'association comptait 43 entreprises adhérentes.

Territoire d'industrie Nord Deux-Sèvres

La Direction du développement économique poursuit ses rencontres avec les autres signataires du contrat Territoire d'Industrie Nord-Poitou. Une étude prospective du tissu industriel a été menée tout au long de l'année 2021 par une équipe pluridisciplinaire de l'université de Poitiers ayant pour objectif de réactualiser l'étude de 2008 et de mieux appréhender et comprendre les mutations économiques.

École de production

La Direction du développement économique a été à l'initiative de la mobilisation des partenaires du territoire et industriels du secteur du textile et de la confection en vue d'obtenir des fonds de l'État pour mener à bien la faisabilité de l'ouverture d'une école de production sur le territoire du Bocage Bressuirais.

Tourisme

Accueillir les visiteurs et structurer l'offre de loisirs

Office de Tourisme

L'Office de Tourisme (OT) accueille et informe les touristes dans ses deux bureaux (Bressuire et Mauléon) et ses deux espaces d'information touristique (Pescalis et Cerizay), mais également grâce aux outils numériques.

Promoteur du développement touristique du territoire, il organise des animations touristiques, accompagne les professionnels du tourisme et participe à la commercialisation de la destination "Bocage Bressuirais".

ACCUEIL ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

L'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire Covid-19 : la destination "campagne" a gardé le vent en poupe et les touristes sont venus dans notre région pour se ressourcer et fuir les grands lieux touristiques très fréquentés.

L'Office de Tourisme assure l'accueil du nouveau musée de l'Abbaye à Mauléon qui a reçu près de 6 000 personnes dont une majorité de locaux; certains d'entre eux sont revenus avec leurs amis et ont découvert la richesse de notre territoire.

Le nombre de touristes accueillis à l'Office de Tourisme a suivi la tendance nationale avec une clientèle française très intéressée par les activités en plein air et des étrangers peu présents :

- OT - Bressuire : 1 897 visiteurs, dont 40 % de locaux et 85 visiteurs étrangers
- OT - Mauléon : 2 924 visiteurs, dont 42 % de locaux et 52 visiteurs étrangers

En complément des bureaux d'accueil, les **8 bornes d'information touristique** permettent de répondre en permanence à la demande d'information des visiteurs ou des habitants. Elles ont été installées sur l'ensemble du territoire en concertation avec les élus locaux sur les communes d'Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Nueil-Les-Aubiers, La Forêt sur Sèvre, Moncoutant-sur-Sèvre et Chiché.

Par ailleurs, 100 021 connexions ont été comptabilisées sur **le site internet** de l'Office de Tourisme (+ 8 % par rapport à 2021), 2 690 fans sur la **page Facebook** (2035 en 2020) et 390 abonnés sur le **compte Instagram** (344 en 2020) de l'OT.

ÉVOLUTION CONSTANTE DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

2021 : une offre d'hébergements toujours plus dense et des hébergeurs toujours prêts à se réinventer. Pour preuve, la bonne participation (200 personnes) lors de la séance plénière dédiée aux hébergeurs qui s'est déroulée au Puy du Fou sur le thème "Parlez-vous à vos clients ? – des clés pour maximiser vos réservations en direct".

Malgré 33 hébergeurs qui ont cessé leur activité (en raison de leur âge notamment) et des porteurs de projets qui se sont reconvertis vers du locatif annuel, l'Office de Tourisme constate une belle évolution de l'offre d'hébergements touristiques sur son territoire :
Au 1er janvier 2021 : 351 hébergements avec une offre de 4 223 lits touristiques.
Au 31 décembre 2021 : 380 hébergements avec 4 565 lits

Pour information et comparaison :

- *258 hébergements en Pays de Pouzauges,*
- *120 hébergements en Choletais,*
- *104 hébergements au Pays de la Châtaigneraie,*
- *86 hébergements en Thouarsais.*

PROMOTION ET COMMERCIALISATION DE LA DESTINATION BOCAGE BRESSUIRAIS

L'Office de Tourisme s'appuie sur les communes pour organiser **les visites estivales**, visites conviviales pour découvrir les atouts et curiosités des communes. 16 visites ont été organisées ; elles ont accueilli 1100 personnes.

L'Office de Tourisme qui commercialise des **séjours** auprès de la **clientèle individuelle**, auprès des **écoles** et des **accueils de loisirs**, a subi de nombreuses annulations de séjours et de classes-découvertes du fait des confinements printaniers liés à la crise sanitaire Covid-19. Les séjours de l'été se sont maintenus.

L'OFFRE TOURISTIQUE EN 2021 : UNE FORCE

Les sites touristiques

Le Bocage Bressuirais, riche d'une nature préservée, a été plébiscité par les touristes qui ont recherché des destinations "Nature". Nos nombreuses activités de plein air et notre situation géographique (entre le Puy du Fou et le Futuroscope), éloignée des grands centres touristiques, ont rassuré la clientèle qui recherchait authenticité, calme et dépaysement. Pour preuve, les Espaces naturels sensibles comme le Jardin des Chirons, la Corbelière ou le Clos St Georges ainsi que les 9 circuits de géocaching Tèrra Aventura ont fait la joie des touristes en manque de verdure !
De même, notre offre en hébergements qui permettait aux familles de se retrouver après des périodes d'éloignement a eu un franc succès, notamment les gîtes dotés de piscine.
Quelques données de fréquentation :

- Château de Saint-Mesmin
  10 441 visiteurs (11 180 en 2020),
- Parc Aventure (Moutiers sous Chantemerle)
  15 089 visiteurs (13 800 en 2020),
- Géocaching Tèrra Aventura (9 parcours)
  31 056 joueurs (16 120 en 2020).

Randonnée et itinéraires

- 9 circuits de géocaching,
- 3 voies vertes et 1 véloroute,
- 2 boucles à vélos et 36 circuits pédestres numérisés sur l'Appli mobile,
- 11 circuits VTT.

Chiffres clés

4 565 lits touristiques
+ 218 en 2021

4 821 visiteurs
dans les bureaux de l'Office de Tourisme
(+47 %)

380 établissements
+17 en 2021

31 056 Térra Aventuriers
Une chasse au trésor connectée (+48 %)

Pescalis

Pescalis est une station de vacances regroupant, sur un site de 100 hectares, pêche, hébergements, activités de loisirs diversifiées, restauration et boutique de souvenirs et de produits du terroir.

Six étangs sont dédiés à la pêche en "no kill" de la carpe, du carnassier, au coup, sur lesquels sont organisées des cours de pêche du débutant au confirmé, seul ou entre amis. Pescalis gère également une boutique dédiée à l'activité pêche Pescaleur'Shop.

Côté hébergements, ce sont 2 résidences de tourisme privées (336 lits) : les Maisons du Lac (Pescalis en assure la commercialisation et la gestion) et les Chalets Natura Resort (Pescalis en assure la gestion) et un gîte de groupe La Loge dont la régie de Pescalis assure la commercialisation et la gestion.

Pour le public d'individuels ou les séminaires d'entreprise, le site offre également un restaurant de 70 à 200 couverts (privé), 2 salles de réunion et un amphithéâtre de plus de 300 places.

Le site propose également de multiples équipements de loisirs : mini-golf, jeux pour enfants, vélos, Trott X (trottinettes électriques) et différents itinéraires de promenade (tour des étangs, voie verte…) et activités de plein air comme le géocaching Tèrra Aventura.

À proximité du site, karting, parc accrobranche, ferme pédagogique, activités équestres font de Pescalis un lieu central de séjour.

Chiffres clés

8 670 pêcheurs
(6 014 en 2020)

21 778 nuitées
(18 092 en 2020)

Chiffre d'affaires
418 483 €
(5374 096 en 2020)

UNE ANNÉE 2021 MARQUÉE PAR UNE FRÉQUENTATION DE PROXIMITÉ

Au cours du premier trimestre 2021 (période hivernale)

La quasi-majorité des séjours ont été des séjours professionnels (entreprises du territoire logeant leurs salariés). Le secteur pêche fut impacté négativement par le couvre-feu.

L'avant-saison (avril, mai et juin 2021)

Côté hébergement : du fait du confinement lié à la crise sanitaire Covid-19, le chiffre d'affaires a fortement été impacté à la baisse. Seuls les longs séjours ont perduré.

Côté pêche :

- du 1er avril au 13 mai 2021, toutes les réservations prévues ont été reportées ou annulées et donc suivies d'un remboursement.
- Du 13 mai au 30 juin 2021 : perte d'environ 30 000 € de chiffre d'affaires du fait de l'interdiction de la pêche de nuit par la Préfecture des Deux-Sèvres sur cette période ; cette interdiction a également eu comme répercussion le remboursement de séjours pour un montant supérieur à 8 000 €.

Juillet-août-septembre 2021

Les 15 premiers jours de juillet n'ont pas été marqués par une forte fréquentation du site (hébergements) ; il s'agit d'une tendance forte reconnue depuis plusieurs années. Les activités de groupes, scolaires et de centres de loisirs ont été restreintes avec un report important de ces dernières. À l'inverse, les cours de pêche individuels (pack pêche majoritairement) ont connu une activité importante (+ 22 %).

Le mois d'août a été marqué par la reprise des activités de plein air (pêche) et des réservations individuelles de dernière minute…
Le mois de septembre a connu une forte fréquentation sur les week-ends.
Sur cette période, une fréquentation majoritairement nationale se confirme avec des séjours plus longs que les années précédentes.
Un marché fermier toujours en très nette progression en termes de fréquentation ; il en est de même pour les activités de loisirs de Pescalis (mini-golf, pack pêche, location de vélos, trottinettes électriques).

L'arrière-saison (octobre-novembre-décembre 2021)

Les vacances de la Toussaint ont été en demi-teinte avec beaucoup d'interrogations des clients sur l'utilisation du pass sanitaire Covid-19 qui a été à l'origine de nombreuses annulations ou reports de séjour.

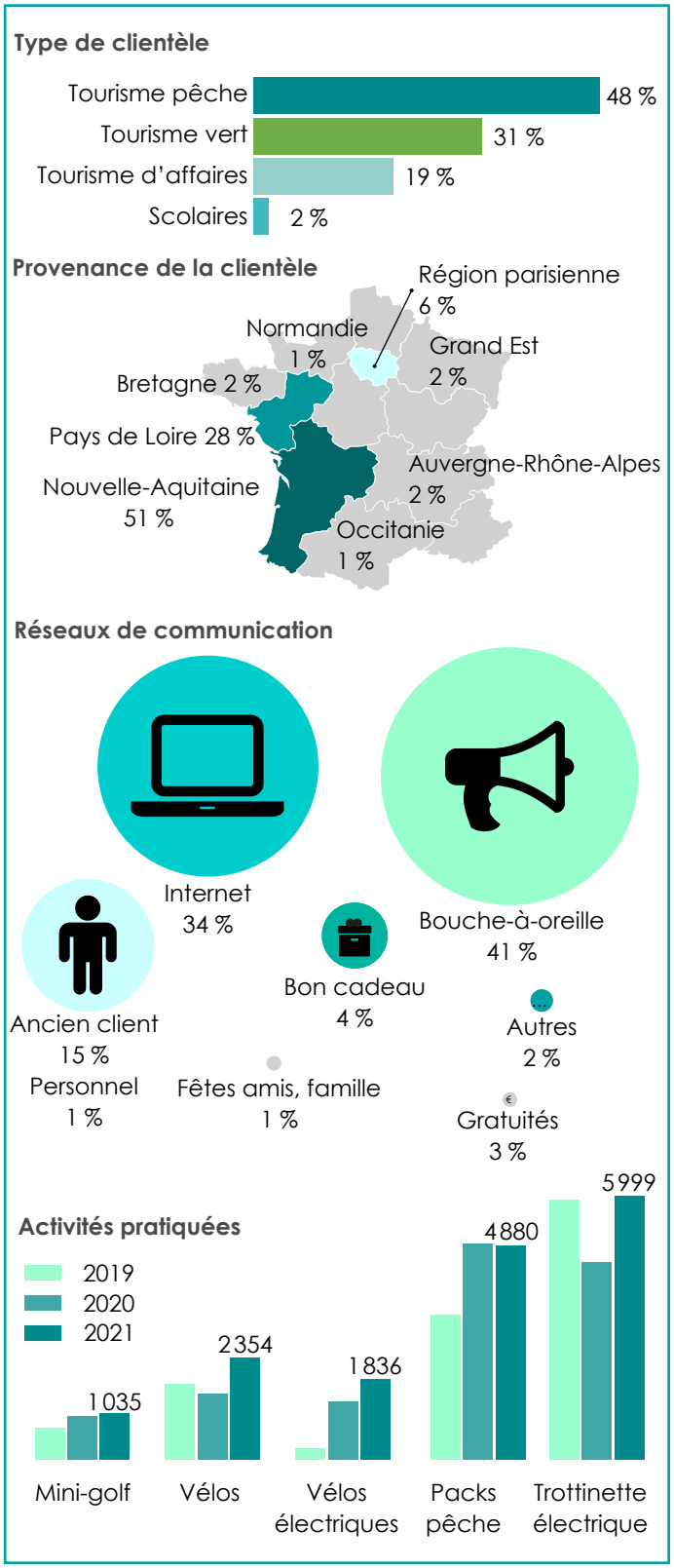

L'année 2021 aura été marquée par un contexte sanitaire toujours compliqué avec l'instauration du couvre-feu qui a été fort dommageable pour les activités liées à la pêche ainsi que pour le niveau d'occupation des hébergements sur le 1er trimestre. Le personnel de Pescalis a su être réactif pour compenser les pertes liées à la fermeture de la pêche de nuit, en substituant le produit carpe par un produit "pêche au coup de jour" ; cela a contenté les pêcheurs inscrits de longue date. Notre destination "nature" a conféré un avantage non négligeable pendant cette période Covid-19. Pescalis a su rebondir sur les mois de fortes influences touristiques en restant réactif sur la vente en ligne avec la mise en place d'une promotion estivale sur Booking.com. Cette période de restriction aura été bénéfique au niveau de la fréquentation locale et des séjours touristiques prolongés sur place favorisant ainsi les activités proposées sur site : vélos, trottinettes électriques, mini-golf, aire de jeux, géocaching…

Bocapole

Bocapole a pour vocation la location de salles pour divers événements, ainsi que des prestations de services liées à ces locations. La régie Bocapole dispose d'un parc de matériel destiné à la location pour les associations, les collectivités et les entreprises de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Les enjeux de Bocapole sont divers : participer à la diffusion culturelle de spectacles populaires et au développement économique du territoire, favoriser la création et la pérennité d'événements économiques, culturels et sociaux sur le territoire, être un outil de rayonnement du territoire à l'extérieur de ses frontières par sa capacité à attirer des publics des territoires voisins ou plus lointains.

Chiffres clés

39 % de l'activité reportée en 2022

5 spectacles

49 événements socio-économiques

64 400 entrées, utilisateurs

BILAN ANNUEL

Après une année 2020 difficile liée à la crise Covid-19, l'activité globale de la Régie Bocapole s'annonçait de nouveau en croissance pour 2021 avec un planning de réservations complet.

Mais la crise sanitaire Covid-19 a de nouveau bouleversé fortement l'activité de la Régie avec une longue période sans activité autre que des réunions et l'ouverture d'un centre de vaccination de mars à août 2022 (vaccination de plus de 35000 personnes). La fin d'année 2021 a été meilleure avec une activité quasiment normale de septembre à fin novembre 2021 ; le mois de décembre a été fortement impacté par une nouvelle vague Covid-19.

Les moyens humains internes à la Régie Bocapole n'ont quasiment pas changé avec un effectif passant de 7,4 en 2020 à 7,2 Équivalents Temps Plein (ETP) en 2021.

Selon les périodes, les agents ont été tour à tour mis à disposition d'autres services de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ou mobilisés sur des travaux de maintenance ; ils ont également assuré la gestion du centre de vaccination de mars à août 2021.

Claudio Capéo - Mercredi 20 octobre 2021

Bilan affluence et occupation

Le nombre de visiteurs/utilisateurs est passé de 38200 en 2020 à 64400 en 2021 (127135 en 2019) pour des réunions, des séminaires ou des spectacles qui ont pu être maintenus, soit 64 jours d'occupation du site.
Paradoxalement, en prenant en compte la multiplication par 5 des jours d'occupation des salles de réunion et la mise en place d'un centre de vaccination, le site de Bocapole a été ouvert au public 252 jours au cours de l'année 2021, soit beaucoup plus qu'une année normale.
En 2021, le nombre de spectacles programmés par des productions a été stable par rapport à 2019 et 2020 avec 24 spectacles. Cependant, du fait des annulations et reports liés à la crise sanitaire Covid-19, seuls 5 grands spectacles ont été maintenus.
Seuls 49 événements socio-économiques programmés se sont maintenus en 2021 (sur les 154 journées d'événements prévus).

Job Dating - Mardi 5 octobre 2021

Musées et patrimoine : faciliter l'accès au patrimoine et à la culture

Les musées de l'Agglomération ont pour mission de conserver le patrimoine qui leur est confié. Ils ont aussi pour vocation de faciliter l'accès des habitants à ce patrimoine et à la culture de leur territoire en mettant en œuvre des actions de médiation et de diffusion : expositions, ateliers avec les scolaires et les groupes…
Les musées participent également au développement touristique en attirant les touristes et en prolongeant leur séjour.

OUVERTURE DE L'ABBAYE À MAULÉON : UN SUCCÈS !

L'année 2021 a été marquée par l'**ouverture le 17 juillet de l'Abbaye**, cet équipement pilote qui accueille la médiathèque, le musée et l'Office de Tourisme.

Après 2 années très intenses de travaux, en lien avec l'architecte, la scénographe et l'ensemble des entreprises missionnées, le public, les élus, les partenaires ont découvert le site. **6 000 visiteurs** ont franchi les portes au cours des **6 premiers mois** avec des affluences records lors du week-end d'ouverture (1 500 visiteurs) et des Journées européennes du patrimoine (920 visiteurs).

Au-delà des chiffres, il faut parler de **l'émerveillement des visiteurs** qui découvrent ce nouvel espace.

Leurs retours sont très **élogieux**. Les visiteurs soulignent **la qualité de la mise en valeur des objets** grâce à la scénographie, apprécient **la variété des collections**, saluent **la diversité des supports** avec notamment des écrans tactiles, les audioguides (adultes, enfants et anglais) et des manipulations accessibles à tous. Ils se font également plaisir du côté de la boutique attrayante de l'Office de Tourisme.
Des visiteurs surpris si agréablement, que certains reviennent… encouragés également par **la gratuité du lieu**, qui favorise une découverte en plusieurs temps.

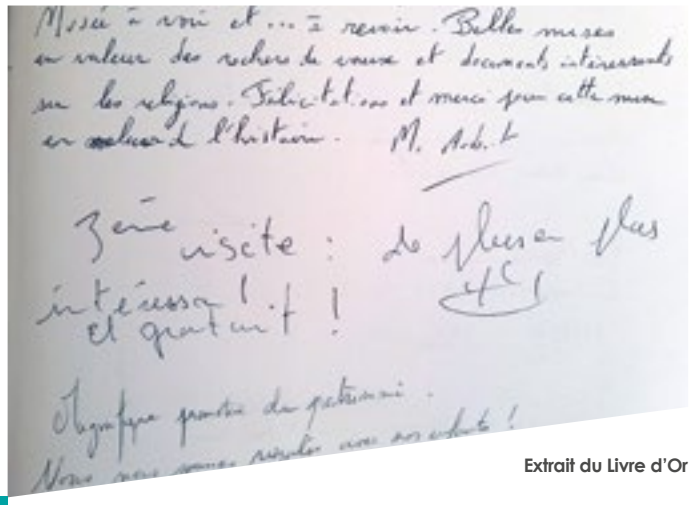

Extrait du Livre d'Or

UNE ANNÉE IMPACTÉE PAR LA COVID-19 AU MUSÉE À BRESSUIRE

Le musée à Bressuire, labellisé Musée de France, a été **fermé au public** durant tout le premier semestre en raison de la pandémie Covid-19. Il n'a pas accueilli le public habituellement attendu, notamment les scolaires.

Dans ce contexte, **1 079** visiteurs ont été reçus au musée à Bressuire en 2021, dont la moitié sur le temps scolaire et 145 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine.

DES ACQUISITIONS ET RESTAURATIONS D'ŒUVRES POUR ENRICHIR LES COLLECTIONS

Au-delà de **la conservation des objets et de leur restauration**, l'enrichissement régulier des collections fait également partie des missions fondamentales d'un musée. Désormais, il s'agit de compléter les collections des deux musées, selon les préconisations du projet scientifique et culturel. Au cours de 2021, il a été acquis :

- des œuvres (3 plaques de verre, des broches et un dessin) de Paule Ingrand, première épouse de Max Ingrand, artiste emblématique du musée à Bressuire,
- des monnaies d'argent et d'or autour de la Guerre de Vendée ainsi que des documents sur la Petite Église pour le musée à Mauléon.

Des dons viennent aussi abonder les collections. À noter notamment en 2021 pour l'Abbaye, le don de la famille Arné (descendants de La Rochejaquelein) avec un fragment du drapeau d'Henri De La Rochejaquelein, des estampes, des documents relatifs à l'inauguration de la statue du chef de guerre vendéen…

Parallèlement, **des travaux de restauration d'œuvres** ont été engagés dont la restauration d'une sculpture en chêne de Saint-Jean et un dessin de Paule Ingrand, en vue de leur future présentation devant public.

CÔTÉ MÉDIATION :
UNE OFFRE AMPLIFIÉE ET COMPLÉMENTAIRE

Les deux musées à Bressuire et L'Abbaye à Mauléon ont vocation à valoriser leurs richesses par une politique ambitieuse d'**élargissement des publics** à travers un programme d'action culturelle. Ils s'appuient sur **des visites, des ateliers et des outils numériques de médiation**, organisés de manière complémentaire sur les deux sites : les arts du feu (verre et céramique) pour le premier, et l'histoire du territoire pour le second. Ce programme est présenté dans **un document unique**, décliné par période (janvier > juin, mai > septembre et septembre > décembre), distribué dans tous les lieux publics du bocage et sur les sites touristiques et culturels à l'échelle départementale.

Les ateliers et visites programmés au cours de la période estivale ont rencontré une belle fréquentation à Mauléon. Mais la reprise s'est avérée plus difficile à Bressuire.

Des actions inscrites dans le cadre du **Contrat d'Éducation Artistique et Culturelle** ont été menées durant cette période :

- **2 ateliers autour du verre** avec Hélène Fortin-Rincé à Bressuire, réunissant 5 participants.
- 3 Ateliers autour **des collections archéologiques avec Arkéo Fabric** à l'Abbaye, à destination d'un public intergénérationnel (30 participants de 4 à 75 ans), avec réalisation de perles, sifflets, petites poteries néolithiques en argile.
- Parcours **"Musée haut – musée bas"** : une vision détournée du musée à Bressuire par **Paul Bénéteau**, avec 18 lycées du Bac pro Accompagnement Soins et Services à la personne du Lycée Signoret, présentée lors des Journées européennes du patrimoine et en partenariat avec l'atelier musique assistée par ordinateur du Conservatoire qui a réalisé une bande-son pour accompagner la visite.

De nombreux ateliers et visites sont également proposés par les deux médiatrices sur les deux sites. Autant d'incitations à venir et revenir aux musées pour mieux connaitre le bocage et en devenir ambassadeur.

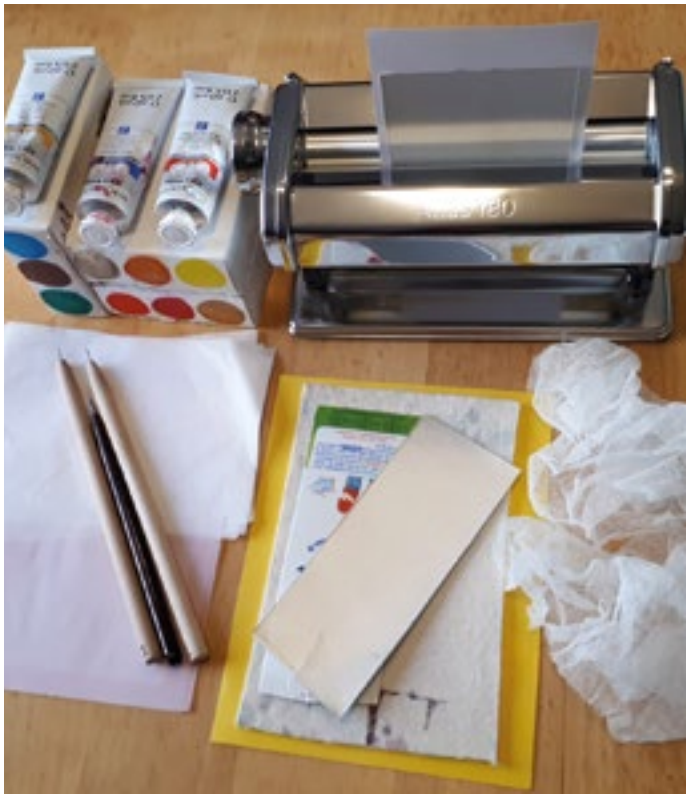

Chiffres clés

	Bressuire	Mauléon
Scolaires et périscolaires	457	391
Ateliers		102
Visites programmées		280
Groupes en visite libre		86
Groupes en visite guidée	73	89
Entrées individuelles	503	4 129
Journées européennes du patrimoine	145	923

Culture Diversifier l'offre culturelle et favoriser l'accès pour tous

Réseau des bibliothèques : lire et découvrir

Les 23 bibliothèques mettent à disposition du public une offre de livres, films, magazines et CD destinés à tous les âges. Elles organisent des animations toute l'année pour le public jeune et adulte et accueillent des groupes, scolarisés ou non. Elles se veulent des lieux de médiation, de découverte, d'apprentissage et de divertissement.

DE NOUVEAUX SERVICES

Pour prolonger la carte unique : le service de navette permet le prêt et retour indifférencié et les réservations sur tout le réseau

Le projet de service, délibéré en décembre 2019, prévoyait la mise en circulation d'une navette afin de conforter la politique documentaire. Depuis plusieurs années, les acquisitions des bibliothèques se font en réfléchissant à leur complémentarité tout en s'adaptant du mieux possible aux souhaits de la population locale. Mise en place le 2 novembre 2021, avec une campagne publicitaire radio et des affiches dédiées, la navette a rencontré son public dès le premier mois. En deux mois, l'agent en charge de la navette a véhiculé 8963 livres, 509 magazines, 200 CD/textes lus et 739 DVD pour le bonheur des usagers.

Des collections numériques accessibles 7/7 24/24

La politique documentaire a été confortée par des ressources numériques proposées par le département des Deux-Sèvres, via la Médiathèque départementale. Cette offre est mise à disposition gratuitement des usagers du réseau et a permis de nouvelles inscriptions, dès septembre, pour bénéficier de la presse en ligne ou des formations en distanciel. La dématérialisation touche pour l'instant 27 inscrits, soit 2,16 % des usagers, elle permet de proposer un service à tous les habitants, indépendamment de leur lieu d'habitation ou de leur disponibilité horaire.

Une équipe fonctionnant en réseau

Les équipes ont eu plaisir à se retrouver en groupes de travail en présentiel à partir du second semestre. Des séances pour s'approprier à nouveau le projet de service et prioriser les actions à conforter ; ces rendez-vous ont mis en exergue l'esprit réseau toujours bien présent. Les agents aiment travailler ensemble et faire bénéficier le réseau de leurs compétences. Cela facilite la solidarité pour effectuer des remplacements, en raison de nombreuses autorisations spéciales d'absence liées au Covid-19.

En 2021, 31 agents sur les 34 agents du réseau ont suivi des formations, soit 91 % des agents formés. Dans un monde en constante mutation, cette formation tout au long de la vie est essentielle pour adapter le service aux demandes sociétales.

Flash sur…

Le projet de service

Depuis mars 2020, nous vivons au rythme de la Covid-19 et des règles sanitaires. Si pour les médiathèques, l'année 2021 a permis de rester ouvert au public, avec des aménagements particuliers et variables dans le temps (couvre-feu, quarantaine, pass sanitaire), cela nécessite néanmoins des adaptations continues. Celles-ci finissent par éroder l'enthousiasme, à force de vivre dans le quotidien.

Il devenait urgent de reprendre en main le projet de service afin de partager et de porter des projets sur le long terme.

C'est donc dans le cadre du projet de service que les nouveaux services ont vu le jour : navette de réservation, service senior, ressources numériques. Les médiathèques ont des axes de développement approuvé par les élus pour l'ensemble du mandat.

UN SERVICE À DESTINATION DE TOUS LES HABITANTS

Des usagers qui plébiscitent le service

Si l'année 2020 a été marquée par le Covid-19 et la fermeture de services culturels, dont les médiathèques, l'année 2021 a épargné autant que possible le principe d'ouverture au public. Une fois l'été passé, nous avons enregistré et constaté un renouveau de l'intérêt du public pour ce service : de 11 397 en 2020, ils sont 12 538 à être des usagers actifs en 2021. La reprise des accueils de classes et des animations régulières a permis de créer à nouveau du lien.
L'action culturelle bien que marquée par des reports a su attirer 1 079 personnes en 2020-2021, soit un cinquième de la fréquentation de 2019-2020, qui avait attiré 5 933 personnes. Il est difficile de savoir si cette frilosité de participation sera encore présente en 2021-2022, alors que la moitié de la saison a été affectée par la mise en place du pass sanitaire, puis vaccinal dans les établissements.

Partir en livre - Cerizay - juillet 2021

Chiffres clés

12 538 inscrits (+ 10 %)
17 % de la population

16 999 livres achetés
274 CD, 980 DVD et 75 jeux
= 251 110 documents

81 accueils de classe
56 animations

294 950 prêts

Un travail auprès du public senior

Le projet de service avait pointé le faible taux de pénétration des inscrits de plus de 65 ans par rapport au total des seniors habitant le territoire. Après un an de réflexion en groupe projet pour cerner les besoins des seniors éloignés des médiathèques, l'Agglomération a déposé un dossier auprès du Centre national du livre (CNL) pour acquérir plus de livres-lus et d'ouvrages en gros caractères, du matériel d'aide à la lecture et même pour programmer des animations intergénérationnelles. Les seniors ont bénéficié dès le mois de septembre de matériel spécifique et de collections neuves et adaptées. Ce projet a bénéficié de 70 % d'aides par le Centre National du Livre, en raison de la grande qualité du dossier.

Un travail de fond avec le public "jeune"

Les bibliothèques ont une politique forte à destination du jeune public (0-15 ans) qui représente près de 40,5 % des inscrits des bibliothèques. Le principal dispositif à leur attention consiste en l'accueil des groupes pour des visites de découverte des structures ou des visites thématiques. L'accueil au premier semestre 2021 a été fortement impacté par l'arrêt des accueils de classes. Si en 2018-2019, 5 774 élèves de la maternelle au lycée avaient été accueillis, ce chiffre chute légèrement en 2019-2020, avec 5 225 élèves reçus. Par contre, l'arrêt des accueils se répercute en 2020-2021, car n'ont été reçus que 1 552 élèves, soit une baisse de 70 %. Ainsi, le projet Éclore, mené avec l'Éducation nationale chaque année avec l'appui des conseillers pédagogiques a été mis en pause en 2020-2021 en raison de la Covid-19.

L'éducation artistique et culturelle constitue un autre axe fort des politiques culturelles auxquelles s'associent naturellement les bibliothèques. En 2021, un travail de partenariat avec les centres socioculturels pendant l'été a permis à de jeunes adolescents de réaliser avec l'association "La mouette à trois queues" leur premier film documentaire.

L'OUVERTURE DE DEUX BIBLIOTHÈQUES

Le territoire avait besoin d'équilibrer ses propositions de lecture publique, afin d'offrir un meilleur service aux habitants.

La nouvelle bibliothèque dans le centre culturel L'Abbaye de Mauléon

La médiathèque de Mauléon accueille le public dans des espaces entièrement retravaillés et chaleureux. Le week-end d'ouverture mi-juillet a été un succès populaire, permettant aux curieux venus pour découvrir le musée de se poser ensuite à la médiathèque. 1 000 personnes en deux jours ont fait une belle publicité du service.

Depuis, avec ses 24 heures d'ouverture par semaine, dont deux ouvertures méridiennes et une ouverture jusqu'à 19h, la médiathèque conquiert chaque jour de nouveaux publics. Les jeux sur place ont trouvé leur public, les familles choisissant de venir passer du temps à la médiathèque les jours de grisaille pour jouer, lire et s'évader. Un important travail d'accueil des classes et de construction de partenariat est mis en place depuis septembre, inscrivant la médiathèque dans le quotidien des mauléonais.

Ils sont maintenant 1 170 personnes inscrites à Mauléon, contre 819 en 2020. La fréquentation est passée de 4 753 visiteurs en 2020 à 10 109 en 2021, soit plus du double de fréquentation.

Et déjà à L'Absie !

Le nouvel équipement dispose de 85 m², très lumineux de plain-pied, et donne sur deux espaces paysagers : une cour intérieure, offrant un sas entre la place du centre bourg et la bibliothèque, et un espace de parking et de jardin pour une autre entrée.
L'équipe du secteur de Moncoutant-sur-Sèvre s'était mobilisée pour préparer les collections, réfléchir à la meilleure implantation et commander du mobilier d'intérieur et d'extérieur. Les deux bibliothécaires travaillant essentiellement à L'Absie ont plaisir à accueillir leurs lecteurs : ils sont 250 à fréquenter ce lieu contre 139 en 2020. Le quart de la population de L'Absie est donc inscrit dans ces nouveaux locaux.

Scènes de Territoire : reconnues "Scène conventionnée d'intérêt national mention Art en territoire"

Le programme artistique et culturel de Scènes de Territoire a reçu en juillet 2021 l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national mention Art en territoire, attribuée par Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture qui le positionne dans un réseau national aux côtés de 125 établissements. Cette appellation vient reconnaître et conforter les points forts de son activité et prend la forme d'une Convention pluriannuelle d'Objectifs signée entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais, l'État/Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine pour quatre ans qui se décline autour de trois grands objectifs :

- proposer une programmation pluridisciplinaire allant à la rencontre des populations du territoire à travers une diffusion en itinérance (salles équipées décentralisées) ou hors les murs (hors salles équipées, espace public et de plein air)
- développer une éducation artistique et une action culturelle à l'attention de toutes les populations du territoire, notamment celles qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont les plus éloignées de l'offre,
- apporter un soutien à la création, notamment aux compagnies de la région Nouvelle-Aquitaine, par des accueils en résidence au Théâtre de Bressuire et par des résidences avec des habitants et des acteurs ressources du territoire.

Malgré le contexte difficile lié à la crise sanitaire et à la fermeture des salles au public pendant 4,5 mois, Scènes de Territoire a réussi à atténuer une baisse de la fréquentation payante, à amplifier son action d'éducation artistique dans des établissements scolaires (notamment avec cinq résidences d'artistes) et de soutien à la création (en accueillant 5 compagnies en résidence de création au Théâtre), en s'associant avec des artistes qui inscrivent dans leur pratique la relation à d'autres personnes et en capacité d'être à l'écoute des caractéristiques du Bocage Bressuirais avec 3 créations avec des habitants et 2 créations en lien avec le territoire, et à maintenir sa relation avec les publics pendant la fermeture des salles avec une "programmation" en ligne.

La reprise d'activité à la mi-mai a permis des retrouvailles joyeuses avec les publics, mais celle de septembre a été marquée par une chute de la vente des abonnements pour différentes raisons : contexte sanitaire anxiogène, obligation de présentation du pass sanitaire, majorité de spectacles reportés (15 sur l'année) d'octobre à décembre pour lesquels les spectateurs avaient déjà acheté leurs places, manque de lisibilité pour se remobiliser sur une pratique culturelle… Malgré un long temps de fermeture et ces différentes difficultés, le programme et un fort engagement de l'équipe ont permis de rassembler 14 548 personnes (au lieu d'une moyenne de 16 000 sur une saison normale).

Les Belles Escapades / *Horizon* Chloé Moglia / Cie Rhizome, à Sanzay

UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE ET ITINÉRANTE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Malgré 4,5 mois de fermeture, la programmation de Scènes de Territoire tous publics, jeune public et scolaire a totalisé **41 spectacles** (dont 5 en itinérance et 13 hors les murs) pour un total de **79 représentations** (dont 18 en itinérance et 24 hors les murs). **11 849 personnes** ont été accueillies sur l'ensemble des représentations.

Une programmation tous publics et en direction des scolaires

La programmation a continué à affirmer un caractère généraliste, équilibré dans sa pluridisciplinarité et sa diversité. Elle accompagne des artistes émergents et d'autres reconnus, régionaux, nationaux et internationaux. Elle a également la particularité de se déployer sur le territoire du Bocage Bressuirais de manière itinérante dans des salles équipées ainsi que dans des lieux de vie. Des temps forts comme *Décembre est une fête*, des cycles thématiques comme *Classique, vous avez dit classique ?* permettent de faire dialoguer des spectacles entre eux, d'enrichir les parcours des publics avec des activités complémentaires. La programmation hors les murs, Les *Belles escapades en Bocage Bressuirais*, a affirmé son rapport original avec le territoire en le valorisant et a contribué à aller à la rencontre de nouveaux publics. Enfin, la programmation dédiée aux scolaires et au périscolaire est un axe essentiel, car elle permet de généraliser l'accès des plus jeunes aux arts vivants, de la maternelle au lycée.

May B / Cie Maguy Marin, au Théâtre à Bressuire

Un soutien à la création : les résidences d'artistes & les (co) productions

Soutenir, accompagner et produire la création est une autre des missions de Scènes de Territoire. Elle prend différentes formes : accueil de résidences d'artistes au Théâtre, créations avec des habitants, créations en lien avec les caractéristiques du territoire, (co) productions.
L'année 2021 a été exceptionnelle en termes de soutien à la création grâce au concours de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (cumul des subventions 20 et 21 fléchées sur le nouveau conventionnement).

5 compagnies régionales accueillies en résidence : Les compagnies bressuiraises Le bruit de l'herbe qui pousse (création *Olô, un regard sur l'enfance* et reprise de *L'heure du thé*) et La FAC/Sandrine Bourreau (*Quatorze millimètres*), Le Théâtre dans la forêt (*Spectres*), La Cie Jeanne Simone (*L'air de rien*), Le Théâtre du Rivage/CDN Poitiers Nouvelle-Aquitaine (*Comme un vent de noces*).

3 créations avec des habitants : cie Studio Monstre (*Salut terrestre collectif, total, immédiat et imminent*), cie Ouvre le chien – Renaud Cojo (*3300 tours*), La Fausse Cie pour Mon cœur est un oiseau du monde (*Sonofête* mai 2022).

2 commandes d'écriture passées à des artistes pour écrire des spectacles reliés aux caractéristiques du Bocage Bressuirais : Jérôme Rouger assisté de Fred Billy pour un 2ème *Grand Tour* dédié à la toponymie ; à l'autrice Barbara Métais-Chastanier associée au musicien/phonographe Marc Pichelin pour révéler les paysages du Bocage Bressuirais avec celles et ceux qui les font (prévu pour juin 2022).

2 coproductions : *Spectres*/Le Théâtre dans la forêt, *La crèche à moteur* / OPUS.

LES PUBLICS AU CŒUR DU PROJET UNE ACTION CULTURELLE RENFORCÉE

L'action culturelle réunit différentes formes de médiation avec les œuvres et les artistes à destination de tous les publics, y compris celles déployées dans le cadre de l'éducation artistique menée dans les établissements scolaires et périscolaires. **L'ensemble de ces actions** a réuni **2 699 personnes.**

Une action culturelle en direction de tous les publics impactée

Des temps de pratique et de médiation avec tous les publics

Du fait de la fermeture du Théâtre, de l'obligation de présentation du pass sanitaire, seules quelques actions ont pu être maintenues : sortie avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ; atelier philo famille *C'est quoi la nature ?* ; master class et clé d'écoute avec Maud Graton/Ensemble Il Convito ; clé d'écoute avec Chassol, bords de scènes, séance de cinéma… Et dans le cadre du 1er temps de la résidence de la Fausse Cie, ateliers et collectages de chants en langues maternelles.

Elles ont réuni près de 500 personnes.

L'éducation artistique dans des établissements scolaires & périscolaires renforcée

5 résidences d'artistes

Trois résidences se sont déroulées à la Cité scolaire Genevoix-Signoret-De Vinci et s'inscrivent dans le cadre des Sentiers culturels soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine : Émilie Leborgne / *Le théâtre dans la forêt* ; Jean-Baptiste André / *association W*, Penda Diouf & Antony Thibault.
Une aux collèges de L'Absie et de Moncoutant-sur-Sèvre a reçu le soutien du Conseil Départemental des Deux-Sèvres : Fred Billy et DJ One Up/ *Ça va sans dire*.
Deux dans des écoles, maternelle et primaire : *Le Bruit de l'herbe qui pousse* à Cerizay, *L'agence de géographie affective* à Nueil-Les-Aubiers.

Ces résidences représentent un volume de 100 heures et ont touché 862 élèves.

50 m, la légende provisoire, L'agence de Géographie affective

La Convention d'Éducation Artistique et d'Action Culturelle (CEAC)

La convention vise à toucher de nouveaux publics sur le temps scolaire et périscolaire en ciblant prioritairement la petite-enfance, l'enfance et les familles ; des adolescents éloignés ou aux parcours fragilisés et le développement de projets intergénérationnels. Ateliers de danse contemporaine menés par Ana Popovic en direction de la petite-enfance, ateliers "Mon cœur est un oiseau du monde" menés par la Fausse Cie, ateliers autour de *Congo jazz band*.
Sur **32 ateliers de pratique et de médiation**, 21 ont été menés par des artistes et 11 par Scènes de Territoire pour un volume de **56 h qui ont concerné 1 339 enfants et jeunes**.

Le Partenariat avec les enseignements théâtre du Lycée Maurice Genevoix

Scènes de Territoire est le partenaire culturel des enseignements facultatifs et de spécialité théâtre du lycée, et à ce titre co-construit avec les professeurs référents le programme des artistes intervenants. Cette année, la rencontre avec **l'auteur-comédien-metteur en scène Mohamed El Khatib aura été l'un des moments marquants.**

Rencontre avec Mohamed El Khatib autour du spectacle *Finir en beauté*

Flash sur…

Quelques faits marquants

Scènes de Territoire a reçu l'appellation **"Scène Conventionnée d'Intérêt National – Mention Art en Territoire"** en juillet 21.

Scènes de Territoire a accueilli une pièce devenue culte et entrée dans l'histoire de la danse mondiale, May B de Maguy Marin, des artistes de renommée nationale et internationale comme **Chloé Moglia, Serge Teyssot-Gay, L-Raphaële Lannadère, Chassol, Mohamed El Khatib…**

Chiffres clés

4,5 mois de fermeture

14 548 personnes réunies

41 spectacles

pour **79** représentations

dont 18 en itinérance et 24 hors les murs sur 13 communes.

Un travail en partenariat et en réseau

Scènes de Territoire bénéficie de financements croisés grâce au concours de partenaires institutionnels, en premier lieu l'État, la DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Au-delà d'un travail partagé au sein du pôle Solidarité, attractivité et cohésion sociale et avec différents services de l'Agglomération, Scènes de Territoire relie son activité avec une vingtaine de partenaires culturels, sociaux, éducatifs, environnementaux… sans compter de nombreux partenariats avec des établissements scolaires et périscolaires.

Scènes de Territoire travaille en réseau à l'échelle régionale et nationale, avec l'Office Artistique en Nouvelle-Aquitaine (OARA), des centres de création et scènes de diffusion, et l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA).

Conservatoire de musique : un territoire à l'unisson

Le Conservatoire de musique est labellisé à rayonnement intercommunal par le Ministère de la Culture, qui, par ce biais, se porte garant de la qualité de l'enseignement et des actions menées par l'équipe pédagogique.
Ses missions se déclinent à travers 3 axes :

- **offrir un enseignement musical** musical spécialisé en proximité, sur six sites d'enseignement autour d'un apprentissage global accordant la part belle aux pratiques collectives pour "jouer ensemble",
- **participer à l'éducation artistique et culturelle** à travers l'Éducation Musicale en Milieu scolaire (EMMS) et ses développements (Orchestres à l'École, Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle [PEAC]), grâce au financement des communes,
- **animer une saison musicale** sur l'ensemble du territoire, fruit de la rencontre entre musiciens amateurs et professionnels.

UNE ANNÉE 2021 EN DEMI-TEINTE AVEC LA COVID-19

Une fréquentation maintenue

Le premier semestre 2021 a été très impactée par la pandémie Covid-19 avec une fermeture administrative de l'établissement durant 7 semaines puis des ouvertures partielles jusqu'à la fin juin 2021.

Cette réalité a demandé à l'équipe pédagogique de se réinventer pour assurer une continuité pédagogique, avec toutes les limites d'un enseignement musical à distance.

De leur côté, les usagers ont fait preuve de résilience également et misé sur une reprise de l'enseignement en septembre.

Grâce aux efforts fournis par les enseignants et la prise en compte financière du contexte par l'Agglomération, **la fréquentation est quasi restée stable** avec 690 élèves en septembre 2021 (contre 699 l'année précédente) et reste très supérieure à la moyenne depuis la création du Conservatoire (666 élèves).

Le "jouer ensemble" et la saison musicale, sa vitrine, en sommeil

Le **"jouer ensemble"** est une valeur portée par toute l'équipe pédagogique, stimulante pour les apprentissages et un fondement de notre activité de service public. En effet, **la saison musicale est une vitrine de l'activité d'enseignement** du Conservatoire et contribue à la vie culturelle du territoire.

Avec la pandémie, ce volet entier a été mis en sommeil sur une bonne partie de 2021 afin de laisser le temps aux élèves de réapprendre à jouer en groupe, à préparer du répertoire ainsi qu'en raison des jauges dans les lieux culturels. Seules quelques Premières Scènes, concerts (Duo Pacher-Padovani, Orchestres à vent, Orchestre à cordes Nord Deux-Sèvres et Ceridièse, participation aux Journées européennes du patrimoine…) ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2021.

L'OUVERTURE POUR TOUS RELANCÉE

Les liens maintenus avec certains publics empêchés

Également inscrite dans le projet d'établissement du Conservatoire, la volonté d'ouverture vers **les publics éloignés** a, là encore, souffert de l'actualité. À titre d'exemple, la rencontre des ainés en chansons portée par le Conservatoire n'a pas pu se tenir durant deux années consécutives.

Toutefois, le partenariat avec La Pibole, groupe de 6 enfants en situation de handicap, a repris à partir de septembre, et la nouvelle activité **"Babillages et bulles de son"** proposée pour les bébés a réellement démarré en septembre 2021 avec 7 tout-petits et l'un de leur parent.

Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle signé

La Direction régionale des affaires culturelles et l'Agglomération ont de nouveau contractualisé en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour 3 ans (2021 > 2024).
Dans ce cadre, en jonglant entre les périodes d'ouverture et de fermeture administrative, le Conservatoire a réussi à mettre en place **plusieurs actions vers différents publics** :

- À destination des **tout-petits** : avec la Compagnie Sing Song dans les multiaccueils du Bocage, à l'école René Héry de Bressuire et auprès des ateliers du Conservatoire. Un temps de formation croisé entre personnels des multiaccueils et du Conservatoire a également été organisé.
- À destination des **centres de loisirs** de La Chapelle Saint-Laurent, Boismé et Moncoutant-sur-Sèvre : avec les ateliers participatifs et le spectacle Dive-Dive du Duo Quiscalaes.
- Avec la venue de l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine auprès des **Orchestres à l'École**.

L'Éducation Musicale en Milieu scolaire en mode adapté

Financées par les communes, **les interventions en milieu scolaire** restent stables avec 1 300 h de sensibilisation musicale. Les professeurs des écoles, musiciens-intervenants et enfants ont fait preuve d'une très grande imagination pour adapter les projets aux différents protocoles sanitaires en vigueur.

Les **trois orchestres à l'école** en activité en 2021 (**Jules Ferry** de Bressuire, **Notre-Dame** de Moncoutant-sur-Sèvre et **Victor Hugo** de Chanteloup) ont été contraints de dégrouper les orchestres lors des séances afin de respecter les jauges à la pratique musicale. Il n'a pas été possible de tenir des concerts en public. Globalement, l'expérience n'a pas pu se vivre pleinement.

LE CONSERVATOIRE, UN RÔLE RESSOURCE SUR LE BOCAGE

Coordonnant les conventions de **partenariat avec les associations culturelles** (Boc'hall, Voix & Danses, Cant'Amüs), assurant les prestations auprès d'ensembles du territoire et au-delà (Egaye, CSC de Nueil-Les-Aubiers, Chœur de chambre des Deux-Sèvres…), le Conservatoire joue **un rôle ressource** pour toutes les pratiques musicales du bocage. Ses jeunes musiciens intègrent également des associations, comme les Couak'On Joue.

Le Conservatoire enrichit au fil du temps son **fonds de partitions**, dont le prêt est gratuit, avec le soutien de la Société des Éditeurs et Arrangeurs de Musique, ainsi que son **parc instrumental** disponible à la location pour les élèves débutants.

LE MAILLAGE, LA CLÉ POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ MUSICALE

Avec ses six sites d'enseignement, le Conservatoire facilite l'entrée en musique des plus jeunes. **La proximité rend l'accessibilité** plus aisée pour les familles. Toutefois, deux sites connaissent une très faible fréquentation : Argentonnay et Moncoutant-sur-Sèvre.

Chiffres clés

Année scolaire 2021-2022	Provenance géographique	Fréquentation du site
Argentonnay	32	3
Bressuire	387	544
Cerizay	110	48
Mauléon	55	44
Nueil-Les-Aubiers	40	44
Moncoutant-sur-Sèvre	51	7

- Certains élèves fréquentent 2 sites
- 10 élèves proviennent de territoires hors Bocage Bressuirais

Centres aquatiques

Chiffres clés

112 076 usagers	- 56 % par rapport à 2019

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a la chance de disposer d'un grand nombre d'installations aquatiques, permettant à tous de bénéficier de lieux de détente, d'activités sportives et surtout de lieux d'apprentissage de la natation en temps scolaire ou extrascolaire.

Les centres aquatiques avec chacun leurs particularités

La Direction des sports et des centres aquatiques a la charge de la gestion, de l'entretien et de l'animation de ces équipements, pour l'ensemble des publics.

L'année 2021 encore marquée par de nombreuses limitations a de nouveau généré une forte baisse des fréquentations. Après 3 mois de fermeture complète en début d'année l'ouverture des bassins couverts s'est trouvée limitée aux publics prioritaires jusqu'au 8 juin. L'Agglomération a cependant fait le choix d'**anticiper l'ouverture des bassins d'été de Bressuire aux vacances de printemps afin de permettre au plus grand de nombre d'usagers de pratiquer une activité physique**.

En 2021, les centres aquatiques de l'Agglomération ont donc accueilli 112076 usagers contre 113477 en 2020, soit toujours 56 % de baigneurs en moins que l'année de référence 2019 durant laquelle les centres aquatiques avaient enregistré 257948 entrées.

CŒUR D'O À BRESSUIRE

Équipement majeur du territoire, Coeur d'O dispose d'un bassin balnéo ludique (également ouvert en période scolaire), un espace bien-être comprenant Sauna et Hammam, une grande pataugeoire (101 m²) et un toboggan, le tout dans un premier espace dédié au jeu et à la détente.
Un second espace composé d'un bassin sportif et d'un bassin de loisirs et d'apprentissage accueille le grand public, mais surtout les écoles (maternelles, primaires et secondaires) ainsi que les associations sportives telles que le Cercle des Nageurs du Bocage Bressuirais, le club de plongée "les Compagnons de Neptune" et l'Association de formation du Bocage Bressuirais, Centre Départemental de Formation de la Fédération nationale des Métiers de la Natation et du Sport qui propose la formation de nos futurs sauveteurs aquatiques.

Cœur d'O a accueilli, en 2021, 65286 baigneurs contre 64069 en 2020 soit 55 % de moins qu'en 2019 (année de référence) avec 144713 entrées. Le centre aquatique Cœur d'O propose un grand nombre d'activités (bébés dans l'eau, aquagym, aquabike, aquafitness, anniversaires, aquaphobie, yoga paddle, aquatraining, natation prénatale…) en complément de la natation scolaire, ces dernières n'ont malheureusement pu se dérouler qu'une partie de l'année.
Il est aussi proposé des leçons de natation enfants (têtards, grenouilles et dauphins), des leçons de natation adultes (aquaphobie/découverte, apprentissage et perfectionnement) ainsi que de la natation adaptée.

AQUADEL CERIZAY

Équipement de loisirs et de bien-être, Aquadel est ouvert lorsque les conditions sanitaires le permettent 7 jours sur 7, et ce 355 jours par an. Composé d'un bassin sportif, d'un bassin ludique, d'une pataugeoire, d'un toboggan, d'un espace bien-être incluant Sauna, Hammam et puits nordique. **Cette année aura marqué la fermeture de l'espace de remise en forme qui sera repris en location par un gestionnaire privé dans le courant de l'année 2023.**

Aquadel accueille également les scolaires (maternelles, primaires et secondaires), le club de de natation "Bocage Sèvre Nautique Club" en complément des groupes et du grand public.

Aquadel Cerizay a accueilli, en 2021, 28104 usagers contre 32449 en 2020, soit 59 % de baigneur en moins que l'année de référence 2019. Ce centre aquatique propose également un grand nombre d'activités en complément des ouvertures au public et des enseignements scolaires comme : natation prénatale, bébés dans l'eau, aquaphobie, aquafitness, aquabike, aquatraining, yoga paddle, leçons de natation enfants (têtards, grenouilles et dauphins), leçons de natation adultes (aquaphobie/découverte, apprentissage et perfectionnement) ainsi que de la natation adaptée.

LA PISCINE À MONCOUTANT-SUR-SÈVRE

Cette piscine accueille, quant à elle depuis 2020 de septembre à juin, les scolaires (maternelles, primaires et secondaires), ainsi que le grand public souhaitant un espace de tranquillité et une structure à taille humaine. Le centre aquatique a également depuis fin 2019 le plaisir d'accueillir le Cercle des nageurs du Bocage Bressuirais qui propose aux habitants du secteur un club de natation loisirs à taille humaine et l'Association de formation du Bocage Bressuirais qui dispense également la formation de sauveteurs aquatiques pour les habitants du sud du territoire.

En complément la piscine propose les mêmes activités que Cœur d'O et Aquadel, les habitants peuvent donc bénéficier d'un grand nombre de services et d'un grand nombre de créneaux avec leurs abonnements utilisables dans tous les centres aquatiques de l'Agglomération.

La piscine à Moncoutant-sur-Sèvre a accueilli, en 2021, 9682 baigneurs contre 7261 en 2020, soit une baisse de 40 % par rapport à l'année de référence 2019 avec 16239 visiteurs.

LES CENTRES AQUATIQUES DE PLEIN AIR

L'Agglomération propose également deux piscines d'été à Argentonnay et Mauléon. Ces dernières, en raison du contexte, **n'ont pu ouvrir que de juillet à fin août en 2021**, tout comme c'était le cas en 2020.

Centre aquatique à Argentonnay

Composé de deux baïnes et de toboggans surplombant la vallée de l'Argenton, ce centre aquatique a accueilli, en 2021, 5869 baigneurs contre 5834 baigneurs en 2020, soit une hausse de 31 % par rapport à l'année de référence 2019 avec 4024 entrées. Cette hausse démontre l'intérêt du partenariat mis en place avec le camping d'Hautibus qui remplit à 70 % cet équipement.

Centre aquatique à Mauléon

Cette seconde piscine d'été composée d'un bassin sportif, d'un bassin d'apprentissage, d'un toboggan et de deux pentagliss a, quant à elle, accueilli 3135 baigneurs en 2021 contre 2524 baigneurs en 2020 soit une baisse de 53 % par rapport à l'année de référence 2019.

PARC DE LOISIRS DE VAL DE SCIE à Nueil-Les-Aubiers

L'Agglomération du Bocage Bressuirais propose, dans un cadre exceptionnel, une baignade naturelle à filtration biologique à Val de Scie sur la commune de Nueil-Les-Aubiers. Cet écrin de verdure en plein cœur de la nature propose des espaces de baignade adaptée aux nageurs et non-nageurs complétés d'un toboggan et d'un "aqua splash" (espace de jeux d'eau à disposition des plus petits) et d'un espace de jeux extérieurs. Cette baignade fermée en 2020 par suite de la constatation d'une fuite très importante dans le fond du bassin est restée **fermée durant la saison 2021 afin de permettre la finalisation des constats et la réalisation d'études complémentaires qui permettront d'ouvrir de nouveau d'ici 2024**.

Malgré la baisse importante de fréquentation et de recette et grâce à une gestion stricte, la collectivité est parvenue à limiter les pertes de recettes et à limiter les charges sur 2021 qui reste tout de même une année de fort déficit pour les centres aquatiques.

Soutien aux associations

Soutien aux associations sportives

Le sport est au cœur de multiples enjeux. Afin de répondre à ceux du développement des pratiques physiques et sportives, de l'éducation par le sport et de la compétition sportive, l'Agglomération soutient des associations du territoire.

Ce soutien s'articule autour de différents objets :

- clubs et manifestations sportives d'intérêt communautaire,
- équipes et sportifs de haut niveau,
- manifestations sportives de niveau national ou international,
- emplois aidés d'éducateurs sportifs au sein des clubs d'intérêt communautaire,
- parrainage, soutien à la préparation de Hugo Hay et Sébastien Micheau aux Jeux olympiques.

CLUBS ET MANIFESTATIONS

Les associations uniques sur le territoire de l'Agglomération bénéficient d'une subvention de fonctionnement :

Structure	Montant
Golf Club Bressuire	6 000 €
Club Ovalie du Bocage	17 000 €
Judo Club du Bocage	13 000 €
Sèvre Bocage Athlétique Club (SBAC)	22 000 €
Cercle des nageurs Bocage	7 500 €
École Découverte des Sports du Bocage	44 000 €
TOTAL	109 500 €

EMPLOIS AIDÉS – ÉDUCATEURS SPORTIFS

Structure	Montant
Golf Club Bressuire	4200 €
Club Ovalie du Bocage	9350 €
Judo Club du Bocage	4200 €
Sèvre Bocage Athlétique Club (SBAC)	4200 €
TOTAL	13 550 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES DE NIVEAU NATIONAL OU INTERNATIONAL

Du fait de la crise Covid-19, seules 3 manifestations début 2021 ont pu se dérouler.

Structure et objet de la subvention	Montant
Tennis Club de Bressuire Tournoi international masculin	3 500 €
Sèvre Bocage Athlétique Club (SBAC) Meeting R. Bobin	3 000 €
Tour cycliste des Deux-Sèvres	7 500 €
TOTAL	14 000 €

ÉQUIPES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Équipes de niveau national	Montant
Football Club Bressuirais	20 000 €
SAM Handball	20 000 €
Réveil Bressuirais Basketball	20 000 €
TOTAL	59 820 €

PARRAINAGE PRÉPARATION JO TOKYO

Sportifs concernés	Montant
Hugo HAY - SBAC	3 500 €
Sébastien MICHEAU - SBAC	3 500 €
TOTAL	7 000 €

Flash sur…

Vendredi 24 septembre, à Cerizay, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et les deux athlètes du SBAC, Hugo Hay et Sébastien Micheau pour un accompagnement jusqu'aux JO 2024 !
Julie Rigault Chupin bénéficiera elle aussi d'un soutien jusqu'aux jeux paralympiques.

Soutien aux associations culturelles et touristiques, syndicats et SCIC

Pour conduire ses politiques publiques, l'Agglomération travaille en partenariat avec les associations du territoire et s'appuie sur elles pour certaines actions à qui elle confie la mise en œuvre.

AIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Structure et objet de la subvention	Montant
Belle la Différence - Manifestation	500 €
Boc'Hall - Fonctionnement	16 500 €
Cant'amüs - Fonctionnement	2 000 €
Société Coopérative d'Intérêt Collectif	30 000 €
Voix et Danse - Fonctionnement	82 000 €
TOTAL	131 000 €

2
Aménager le territoire et préserver les ressources

Assainissement

Assainir les eaux usées domestiques, étape cruciale du cycle de l'eau

Chantier de construction de la station d'épuration de Le Pin

Le service d'assainissement de l'Agglomération du Bocage Bressuirais gère en régie l'exploitation des ouvrages de collecte, transfert et traitement des eaux usées des 33 communes du territoire. Ce patrimoine représente 63 stations d'épuration, 97 postes de refoulement, 735 km de réseaux gravitaires (dont 485 km pour la partie Eaux usées et 250 km pour la partie Eaux pluviales) et 44 km de refoulement.

Dans le courant de l'année 2021, les 27 643 abonnés à l'assainissement collectif ont rejeté près de 2 316 400 m3 d'eaux usées au tout à l'égout. Ces volumes ont été traités par l'une des stations d'épuration, avant d'être rejetés au milieu naturel.
Par ailleurs, le territoire compte près de 11 500 foyers non raccordables au tout à l'égout pour lesquels, le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) de l'Agglomération doit assurer le contrôle des filières d'assainissement en cas de vente, ainsi que le contrôle périodique de bon fonctionnement.

L'assainissement collectif

De nouveaux schémas directeurs d'assainissement ont été lancés dans le courant de l'année 2021, en l'occurrence sur les communes de Bressuire, Cerizay, Saint-Amand sur Sèvre et Voulmentin. Ces études portent sur l'ensemble des infrastructures de collecte, transfert et traitement des eaux usées. Sur la base d'un diagnostic complet des installations en place, l'objectif de ces études est de cibler les anomalies, les faiblesses et proposer des solutions d'amélioration pour la collecte et le traitement des eaux usées.
Au fur et à mesure de leurs conclusions, les schémas directeurs d'assainissement permettent une mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais.

Pour la partie travaux, l'année 2021 a été marquée par le démarrage de la construction d'une nouvelle station d'épuration de Le Pin qui remplacera à terme les deux lagunages existants. La mise en route de ce nouvel équipement est programmée pour juin 2022.

La cinquantaine de chantiers de pose de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales inscrits au budget 2021 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a été réalisée, ce qui représente un investissement global supérieur à 2 000 000 € HT.

Pose d'un nouveau réseau séparatif

L'assainissement non collectif

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, près d'une habitation sur trois relève de l'assainissement non collectif. Chaque vente immobilière située dans une zone d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'un contrôle du dispositif d'assainissement en place. Comme on peut le remarquer sur le graphique suivant, le nombre de contrôles augmente de manière significative au fil du temps pour passer de 140 unités en 2015 à 357 en 2021.

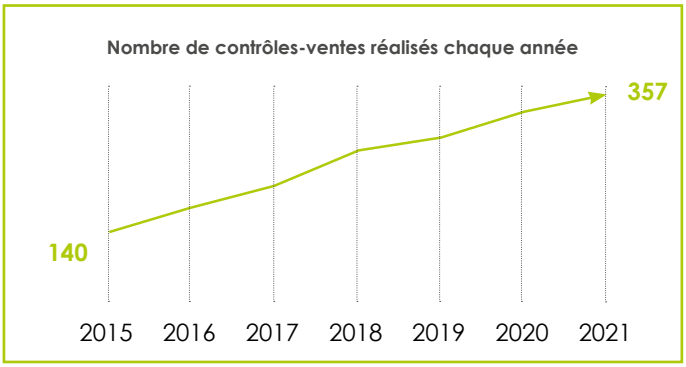

Contrôle d'un dispositif d'assainissement non collectif

Chiffres clés

84 m³ d'eau consommée par usager par an

2 316 400 m³ d'eaux usées traitées (2 165 731 m³ en 2019)

2,5 millions d'€ investis pour la collecte des eaux usées et pluviales

2,25 € par m³ d'eaux usées traitées

Déchets Prévention et valorisation

Les missions de la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets :

- la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des biodéchets,
- le tri et recyclage des déchets recyclables,
- le traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés des professionnels,
- la gestion de 7 déchetteries.

Ce service contribue à la mise en valeur du territoire et, plus précisément, à la préservation des ressources naturelles.

Nouveaux prestataires de collecte des déchets en 2021 : Urbaser Environnement et Houdelot Négoce

Depuis le 1er janvier 2021, le service de collecte des déchets sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais a été confié à un nouveau prestataire de collecte, la société Urbaser Environnement. Il assure donc la collecte des ordures ménagères (bacs individuels et conteneurs collectifs), la collecte en porte à porte des déchets recyclables et des biodéchets des professionnels ainsi que le contrôle qualité sur les bacs jaunes et la maintenance et le lavage des conteneurs collectifs.

Les véhicules et les agents sont basés au sein de l'entreprise Houdelot Négoce, qui assure pour sa part le rechargement et l'expédition des ordures ménagères vers le centre de traitement du Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED) des Deux-Sèvres à Champdeniers.

Chiffres clés : collecte 2021

5 451 tonnes d'emballages et papiers

3 454 tonnes de verres

collectées en 2021

7 174 tonnes de déchets ménagers

soit 97,3 kg par habitant

18 282 tonnes en déchetteries

soit 247,9 kg par habitant

En route vers le réemploi

En 2021, une étude de faisabilité a été menée avec l'ensemble des partenaires du territoire pour définir une stratégie de développement du réemploi de nos déchets, véritables ressources à explorer…
Ainsi, 2 principaux partenaires ont été identifiés au sein d'un grand réseau d'acteurs :

- Emmaüs, partenaire historique sur le volet recyclerie et textile,
- Accro'Bat qui porte un projet de matériauthèque sur Bressuire.

Des zones de réemploi vont être installées progressivement sur les déchetteries.

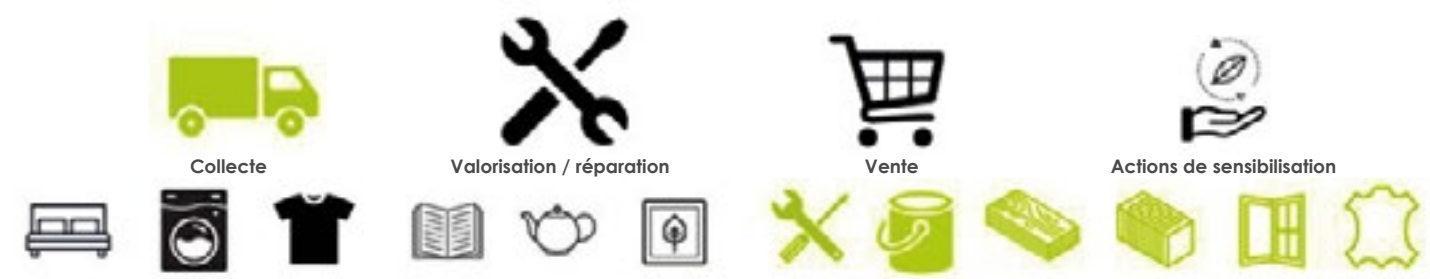

Défi famille zéro déchet 2021

27 familles ont participé à ce nouveau défi zéro déchet en 2021. La famille vainqueure a réussi le défi de baisser sa production de déchets à 14,12 kg/hab par an avec des gestes simples.

8 ateliers ont été proposés aux familles entre juillet et décembre : consignes de tri, fabrication de cosmétiques, courses sans emballages, jardinage et compostage, fabrication de produits ménagers, la cuisine sans gaspillage et mes emballages de fête zéro déchet. L'occasion pour les participants de réfléchir à leurs pratiques et de se mettre en action pour réduire leur production de déchets (et ça marche !)

Planifier et anticiper pour une vision stratégique du territoire

Du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : des outils pour un développement cohérent et durable

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais a été approuvé le 9 novembre 2021, soit 6 ans après sa prescription. Il constitue une étape importante pour l'aménagement du territoire communautaire en offrant un cadre réglementaire unique.

L'élaboration du PLUi a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec les élus communautaires et communaux, les services de l'État, les partenaires et les acteurs du territoire. Le PLUi du Bocage Bressuirais répond aux objectifs définis dans la délibération du 15 décembre 2015 en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'économie, de mobilité, d'environnement, de paysage et d'énergie. Il intègre également les évolutions législatives engagées depuis les années 2000 en répondant notamment aux principes de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain, de solidarité et de mixité sociale. Il s'inscrit en compatibilité avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 pour les dix prochaines années et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PLUi arrêté en décembre 2019 a été soumis à une enquête publique du 16 février au 18 mars 2021. Lors de cette dernière, 902 observations, interventions ou propositions du public ont été consignées. Ces contributions ont fait l'objet d'un examen attentif et d'arbitrages partagés entre les élus pilotant la démarche au niveau de l'Agglomération et les élus communaux.
À l'issue de ce travail important, **le PLUi du Bocage Bressuirais a été approuvé le 9 novembre 2021.**

Chiffres clés

15 353 ha de zone naturelle (N)

85 % du territoire en zone agricole

166 ha zoné accueil d'entreprises

902 observations enquête publique

Une application du droit des sols en plein essor

Héritage de la Communauté de Communes Delta Sèvre Argent, l'Unité d'application du droit des sols instruit les demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) pour le compte des communes disposant d'un PLU ou d'une carte communale. Avec l'entrée en vigueur du PLUi, c'est tout le territoire qui est ainsi couvert.

L'année écoulée a connu une nette augmentation du nombre de dossiers traités (+ 19,2 %), réparti comme suit :

- Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb) : + 2,5 % (166 en 2021, 162 en 2020).
- Déclarations préalables : + 20,2 % (1 356 en 2021, contre 1 128 en 2020).
- Permis de construire : + 20 % (658 en 2021, 548 en 2020).
- Permis d'aménager : + 40 % (14 en 2021, 10 en 2020).
- Permis de démolir : + 371 % (33 en 2021, 7 en 2020).

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et le programme local d'amélioration de l'habitat privé, l'Agglomération a procédé au recrutement d'une architecte urbaniste conseil. Cette dernière, arrivée en avril 2021, seconde les instructeurs chargés de l'application du droit des sols lorsque les projets sont complexes. En cas de projet non conforme, elle accompagne les particuliers dans la recherche de solutions et d'ajustements du projet.

"Cœur de Bourg – Cœur de Vie" : un dispositif pour renforcer l'attractivité des cœurs de bourg et de Ville

Ce programme se définit comme une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de l'Agglomération, de manière complémentaire aux actions communales autour d'un même objectif : **faire vivre le cœur des bourgs et des villes**

1. **Pilier Habitat et cadre de vie** : adapter l'offre de logements aux modes de vie actuels, améliorer la qualité du bâti et des espaces publics, requalifier les ilots anciens, résorber la vacance et l'habitat indigne, requalifier les entrées de bourg
2. **Pilier Économie et services :** qualifier et adapter l'offre commerciale en centre-bourg et son environnement, développer des activités productives autour des ressources locales, maintenir et consolider l'offre en services et équipements publics
3. **Pilier Mobilité et déplacements :** favoriser l'accessibilité aux centres-bourgs, l'offre de déplacement, les liaisons douces et les stationnements
4. **Pilier Animations, patrimoine et tourisme** : valoriser et faire connaître les patrimoines en présence, développer les manifestations pour investir et donner vie aux lieux

Au cours de l'année 2021, des actions ont été articulées et mises en œuvre autour de ce programme, notons par exemple :

Pilier habitat et cadre de vie :

- finalisation de l'étude pré-opérationnelle Habitat (FA 6 du Programme Local de l'Habitat [PLH]), écriture des règlements du programme local dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des élus et techniciens de communes, validation conventions de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Hbitat (OPAH) RU, OPAH et programme local en septembre 2021 puis lancement du programme AggloRenov en décembre 2021
- validation du nouveau règlement d'aides Agglomération visant la production de logements locatifs sociaux notamment en centre-bourg, centre-ville avec les communes SRU, les bailleurs sociaux et les services de l'État (FA 2 et 3 du PLH)
- Sensibilisation des porteurs de projet (diffusion des fiches-conseils "réhabilitation du bâti ancien" (FA 7 PLH) et mise en place de permanences de l'architecte urbaniste conseil Dorothée Guéneau en direction des particuliers habitant en centre-bourg et centre-ville
- Sensibilisation des écoliers autour de l'habitat en centre-bourg : "comment habiterez-vous demain" (FA 9 PLH),
- Projet de redéploiement de résidences habitat jeune en cœurs de ville de Bressuire, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers.

Pilier économie et services :

- Réalisation d'un flyer "ouvrir ou moderniser un local commercial" par la Direction du développement économique avec l'appui d'un groupe de travail réunissant par ailleurs des agents de la Direction de la planification de l'aménagement et de l'habitat et le CAUE.

Et de manière transversale :

- Appui technique aux projets de revitalisation de centres-bourgs et centres-villes et participation aux travaux et suivi,
- Signature en janvier 2021 de la convention-cadre AMI revitalisation de la Région : Agglomération du Bocage Bressuirais et 6 communes : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argentonnay
- Écriture et coordination pour l'élaboration de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers). Signature de celle-ci en septembre 2021.
- Calage puis recrutement pour le compte de 4 communes (Argentonnay / Nueil-Les-Aubiers et Cerizay / Moncoutant-sur-Sèvre) de deux chefs de projets de revitalisation.
- Mise en œuvre d'une partie du plan d'action 2021 du CAUE. Le volet animation et sensibilisation a été reporté ou annulé en raison du contexte sanitaire de la Covid-19.

Du PLUi au Plan de paysage : des outils pour préserver le cadre de vie

Le programme d'actions (document non opposable) du Plan de paysage a été finalisé en juin 2021 après avoir été présenté aux élus et partenaires. Il compte 19 actions répondant aux 7 objectifs de qualité paysagère suivants :

- à l'école du bocage, un territoire d'expérimentation face à l'incertitude climatique,
- révéler le paysage d'histoire,
- révéler les sites naturels remarquables,
- inventer le bocage des entreprises,
- suivre le fil de l'eau,
- en chemin dans le bocage,
- habiter en bocage.

Pour mettre le collectif à l'œuvre en échangeant sur le contenu, un réseau intitulé "parlons paysage en bocage bressuirais" s'est réuni le 3 décembre 2021 à Mauléon.

En janvier 2020, le conseil communautaire a acté le renouvellement du **partenariat avec l'association Bocage Pays Branché** 2020-2022. Il s'agit ainsi au travers de ce partenariat de :

- disposer de conseils et d'appuis techniques lors de la réalisation de programmes de valorisation du paysage de bocage,
- faciliter la mise en place d'actions afin de préserver le maillage bocager (plantations de haies, actions de sensibilisation/formation…),
- contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre du Plan de Paysage du Bocage Bressuirais.

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Mauléon : un outil pour protéger et valoriser le patrimoine de la cité castrale

À la suite d'un important travail de relecture et d'ajustement, l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) AVAP-SPR de Mauléon-ville a été approuvé le 9 novembre 2021 en Conseil communautaire. Ce projet a fait l'objet lors de l'enquête publique organisée de février à mars 2021 d'une exposition en extérieur devant la salle de La Passerelle à Mauléon.

L'objectif d'une AVAP valant SPR est d'établir un ensemble de règles de gestion cohérentes pour mettre en valeur les éléments constitutifs du paysage, notamment la vallée de l'Ouin et les éléments bâtis remarquables.
Le périmètre de l'AVAP-SPR, en prenant en compte une protection des vues patrimoniales, est plus fin et complet que celui des cercles de 500 m de protection des abords des monuments historiques actuellement en application.
4 secteurs ont été définis au sein du périmètre AVAP-SPR de Mauléon :

- Le secteur ZU1 : la ville historique
- Le secteur ZU2 : les entrées de ville
- Le secteur ZU3 : la Cité Sainte-Anne
- Le secteur ZP : la zone paysagère

Le projet d'AVAP-SPR arrêté en décembre 2019 a été soumis à une enquête publique du 16 février au 18 mars 2021 en parallèle du PLUi. Les observations recueillies ont été examinées et le projet d'AVAP-SPR ajusté. Ce dernier a été approuvé concomitamment au PLUi, l'AVAP-SPR constituant une servitude d'utilité publique.

La mission SIG, un outil d'aide à la décision

La mission Sysème d'Information Géographique (SIG) intervient auprès de différentes Directions de l'Agglomération ou des communes notamment pour modéliser et administrer des bases de données géoréférencées ou la production de cartographie.
Un Système d'Information Géographique ou SIG (en anglais : Geographic Information System ou GIS) est un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.
De nombreux domaines tels que l'urbanisme, l'étude d'impact d'une construction, l'organisation du territoire, la gestion de réseaux sont directement concernés par la puissance des SIG pour créer des cartes, intégrer des informations, mieux visualiser les différents scénarios, présenter les idées et appréhender l'étendue des solutions possibles.

En 2021 la mission SIG de l'Agglomération a notamment accompagné :

- l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal : travaux sur le zonage et intégration des changements de destination signalés lors de l'enquête publique,
- le Programme AggloRenov par la création des périmètres et de la carte interactive,
- l'élaboration du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) par un travail en collaboration avec le SIEDS (entité qui pilote le projet) afin d'identifier les voies à rouler au sein des communes urbaines de notre territoire,
- l'assainissement collectif en élaborant une procédure d'intégration dans notre base SIG des plans de récolement (afin que cela soit plus simple et rapide),
- le Schéma directeur des Énergies et des Récupérations en réalisant un inventaire des données par filière d'énergies renouvelables,
- assistance technique auprès des utilisateurs en partenariat avec les techniciens SIGil du SIEDS.

Également sollicitée par les communes, la mission SIG a été amenée à répondre à des demandes de données sur les réseaux (éclairage public, réseau de chaleur, voirie, vitesse de circulation, randonnée) ou sur d'autres thématiques comme la gestion des espaces verts, des bâtiments ou des mobiliers urbains…

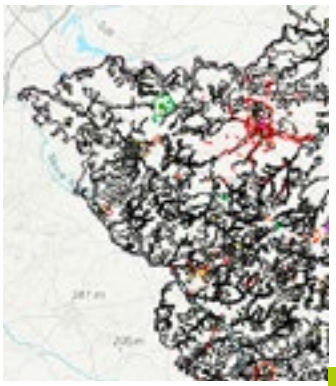

Aménager et promouvoir un habitat durable et économe

Un document guide le PLH du Bocage Bressuirais

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le dispositif qui permet de définir une politique de l'habitat et du logement au niveau local. Il fixe des objectifs et des actions pour produire une politique cohérente répondant quantitativement et qualitativement aux besoins en logements. C'est aussi un outil pour tendre vers plus de mixité sociale et encourager le renouvellement urbain.

Les actions mises en œuvre en 2021 ont porté sur :

- l'appui à l'amélioration et à la production de logements locatifs sociaux,
- la mise en place du programme AggloRénov (composée d'une OPAH* RU, d'une OPAH centres-bourgs et d'un programme local) à compter de décembre 2021 (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- la création de l'Espace Habitat et Énergie et la structuration des services
- l'animation du dispositif "Cœur de bourg, Cœur de Vie" et l'appui aux projets de revitalisation communaux,
- la poursuite du projet Résidences habitat jeunes,
- la création des différents documents partenariaux liés au suivi et à la gestion de la demande en logement locatif social…

Informations, conseils et aides à l'habitat privé

LA RÉORGANISATION DU SERVICE APPORTÉ AUX PARTICULIERS EN MATIÈRE DE CONSEILS ET D'APPUIS À L'AMÉLIORATION DE LEUR LOGEMENT

La création d'un espace Habitat et Énergie et la réorganisation du service aux particuliers
À compter de janvier 2021, l'ensemble de la Direction de la planification, aménagement et habitat dont l'Unité habitat et logement durable s'est installée au rez-de-chaussée du siège de l'Agglomération. Cela permet ainsi de réunir l'ensemble des agents dans un seul lieu, ce qui n'était pas le cas auparavant (la plateforme de rénovation énergétique était sur le site du 25 rue Lavoisier à Saint-Porchaire par exemple).

L'année 2021 est aussi marquée par l'arrivée de nouveaux agents au sein de la Direction et au sein de l'Unité amenant à structurer un véritable Espace Habitat et Énergie au service des particuliers. Ainsi une architecte-urbaniste est arrivée en avril puis une conseillère énergie et habitat en mai et une chargée de mission Habitat/ AggloRenov en octobre.

Un renforcement du conseil architectural en amont :
Avec l'arrivée de l'architecte-urbaniste conseil, des permanences architecturales sur rendez-vous sont mises en place tous les mercredis à destination des particuliers pour leur projet d'habitat en centre-bourg et centre-ville.
Ainsi, en 2021, 59 particuliers (35 sur le volet urbanisme et 24 sur le volet habitat) et 17 professionnels ont été reçus en rendez-vous.

Pour les particuliers résidant en dehors des centres-bourg, l'architecte conseiller du CAUE continue ses permanences tous les mois sur le territoire. En secteur protégé, l'Architecte des bâtiments de France propose des permanences sur rendez-vous sur Bressuire et Mauléon ainsi qu'en visioconférence.

Avec le lancement d'AggloRénov en décembre 2021, un numéro unique : 05 49 81 19 45 est mis en place pour toutes questions relatives à l'amélioration de l'habitat. Un accueil au sein de la Direction de la planification de l'aménagement et de l'habitat se charge d'apporter un premier niveau d'information puis de guider vers le bon interlocuteur (au sein de l'Unité, de la Direction ou auprès des partenaires).

INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LES AUTRES AIDES À L'HABITAT

La conseillère énergie et habitat apporte par ailleurs informations et conseils auprès de l'ensemble de la population du territoire, sur toutes les questions liées à l'habitat, et notamment sur le financement possible des travaux envisagés.

Ces consultations ont pour but d'informer et de conseiller les porteurs de projet, selon la nature de leurs travaux, leur situation personnelle et leurs revenus.

Chiffres clés des demandes

155 consultations

65 propriétaires occupants
30 % propriétaires bailleurs

96,8 % des questions amélioration du logement
3,2 % sur les changements de destination

Type de travaux

Création de locatifs	30 %
Ravalement de façade	50 %
Autonomie et adaptation des logements	20 %

Les conseils dispensés auprès des primo-accédants atteignent 6,5 %, et 29 % des consultations ont renseigné sur le logement locatif conventionné.

INFORMATIONS ET CONSEILS EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Près de 3000 particuliers ont été conseillés et accompagnés par la Plateforme depuis sa création en 2015. En 2021, la plateforme a accompagné plus de 600 particuliers.

Depuis janvier 2021, dans les suites de la réponse d'un appel à manifestation d'Intérêt de la Région, la Plateforme de Rénovation énergétique du Bocage Bressuirais (intégrant de ce fait l'espace Info Énergie) est devenue "Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat" (SPPEH). Elle dispose ainsi d'appuis financiers complémentaires de la part de l'État et de la Région.

La plateforme était composée de deux conseillers énergie/rénovation depuis sa création en 2015. Au vu de la montée en charge des sollicitations, une réorganisation des services a été entreprise avec la reconfiguration d'un poste de conseiller habitat vers un poste de conseiller énergie et habitat. Ainsi, depuis mai 2021, 3 conseillers (correspondant à 2,5 ETP) permettent d'animer la plateforme de rénovation énergétique en apportant conseils et accompagnement aux particuliers et professionnels.

Les renseignements sont apportés dans un premier temps par téléphone ou mail puis si besoin un rendez-vous est pris afin de compléter les informations techniques et financières sur le projet.

Différents outils pédagogiques peuvent alors être utilisés : maquettes, thermathèque… ainsi qu'un book présentant des visuels concrets des solutions proposées.

Selon les données recueillies auprès de l'Anah, en 2021, 1 699 dossiers MaPrimeRénov (MPR) provenant du territoire de l'Agglomération ont été déposés sur la plateforme MaPrimeRénov.gouv.fr représentant 5,7 millions d'euros de subventions pour 19 millions d'euros de travaux (soit environ 30 % de subvention MPR). Cela représente 24 % des dossiers deux-sévriens.

Les professionnels apprécient également le soutien administratif apporté par le dispositif qui représente une réelle plus-value, pour mener à bien leur projet, et qui génère environ **3 000 000 € par an de travaux sur le territoire.** Le lien avec les professionnels du bâtiment a été fortement maintenu afin de répondre à leurs attentes. Une cinquantaine de professionnels du territoire a été accompagnée dans leurs projets de travaux. Pour les artisans, la plateforme a joué un rôle d'accompagnateur et de facilitateur aux montages financiers et administratifs, notamment dans la rédaction des devis. En se chargeant d'informer au préalable les artisans des nouvelles aides proposées, cela a permis de concrétiser les projets de travaux de leurs clients.

Chiffres clés des demandes

87 % propriétaires occupants
13 % propriétaires bailleurs

84 % éligibles aux aides Anah
dont 90,4 % Ma Prime Rénov et Certificat d'Économie d'Énergie

Type de travaux

Pompe à chaleur	28 %
Chaudière à granulés	11 %
Chaudière à gaz	5 %
Poêle à bois buches	4 %
Poêle à bois granulés	9 %
Menuiseries	18 %
Isolation du toit	10 %
Isolation des murs	12 %
Chauffe-eau solaire	0,5 %
Chauffe-eau thermodynamique	2 %
VMC double-flux	0,5 %

LES AIDES HABITAT DE L'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS EN DIRECTION DES PARTICULIERS

Depuis 2016, l'Agglomération a mis en place des aides à l'embellissement des façades, à la rénovation suite à primo-accession et à la rénovation de logements locatifs privés conventionnés en cœur de bourg et cœur de ville. Celles-ci ont perduré jusqu'au lancement du nouveau programme AggloRénov.
Ainsi, deux commissions d'attributions se sont réunies en juin et octobre 2021 au cours desquelles ont été validés :

- 5 dossiers relatifs au fonds "Embellissement des façades", pour un budget de 4 646 €, qui représentent 23 489 € de travaux éligibles.
- 4 dossiers relatifs au fonds "Primo-accession", pour un budget de 6 976 €, qui représentent 53 265 € de travaux éligibles.

L'Agglomération informe aussi les habitants sur le **programme d'intérêt général "Habiter mieux"** mis en place par le Département en partenariat avec l'ANAH. L'objectif de ce programme est d'apporter une aide financière à la réalisation de travaux de rénovation afin d'améliorer les performances énergétiques des logements (ex. : changement de chaudière, isolation des combles, remplacement de baignoire par une douche) ainsi que pour les travaux d'adaptation du logement suite à une perte d'autonomie.

À compter de décembre 2021 : lancement d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé dénommé AggloRénov pour 5 ans

L'année 2021 a été l'année de préparation opérationnelle de ce nouveau programme avec notamment la signature des conventions OPAH RU et OPAH avec l'ensemble des partenaires fin novembre 2021, la définition des règlements d'intervention du programme local avec les communes partenaires et le recrutement d'un opérateur qui aura en charge une partie du suivi animation du programme.
Les nouvelles aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre d'AggloRénov viennent ainsi renforcer et amplifier l'appui à la rénovation des logements dans les centres-bourgs du Bocage Bressuirais.

PARTENARIATS

Par ailleurs, dans le cadre des partenariats mis en place avec le CAUE et l'ADIL, les habitants peuvent venir rencontrer l'architecte conseiller du CAUE ou un juriste de l'ADIL lors des permanences organisées sur le territoire jusqu'en mars 2020. Ensuite, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19 et aux 2 périodes de confinement, des permanences téléphoniques ont été organisées en lieu et place.

L'ADIL est une association dont le but est d'informer gratuitement et en toute neutralité sur les thématiques liées au logement. Les juristes de l'ADIL répondent à toutes les questions d'ordre financières, fiscales et juridiques en direction des locataires ou propriétaires, accédant à la propriété, professionnels…

En 2021, 1 023 habitants du territoire ont bénéficié des conseils de l'ADIL (997 par téléphone, 1 sur rendez-vous et 25 par mail). Les consultations ont porté avant tout sur :

- l'amélioration du logement pour 60,5 %
- les rapports locatifs pour 34 %
- l'accession pour 2,73 %.

Ces consultations ont surtout eu lieu par téléphone en raison notamment aux différentes mesures sanitaires et à la réouverture des permanences seulement à compter du 1er septembre 2021.

Le CAUE est une association qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement des territoires. Composé d'architectes et de paysagistes conseillers, il exerce une mission de service public pour développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Un architecte conseiller se déplace sur rendez-vous sur notre territoire pour apporter un conseil gratuit aux habitants pour un projet de construction neuve ou réhabilitation. En raison des mesures sanitaires, les permanences ont eu lieu en majorité par téléphone, voire en visioconférence en 2021.

Avec l'arrivée de l'architecte urbaniste conseil de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les rendez-vous avec l'architecte conseiller CAUE se sont concentrés sur les secteurs du Bocage Bressuirais hors zones U.

Promotion et sensibilisation

POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS

La communication (via notre site internet, dépliants, publications, spots radio, point presse, guide de l'habitat des Deux-Sèvres…) sur les subventions proposées par l'Agglomération, mais aussi toutes les autres aides financières, fiscales, les prêts mobilisables liés au domaine de l'habitat. Les pages habitat et énergie ont été revues en 2021 et un onglet "habitat et urbanisme" a été créé spécifiquement.

En raison du contexte sanitaire, **le salon Eco-Bio** organisé par la commune de Nueil-Les-Aubiers a été imaginé en 100 % digital les 1 et 2 mai 2021. Il avait pour thème : ma maison, demain ?
Anne-Lise Brouard et Dorothée Guéneau sont intervenues dans ce cadre (PLUI et qualité des projets). Pour en savoir plus, *https://www.salonecobio.fr.*

Du 8 au 10 octobre 2021 s'est tenu **le salon de l'Habitat** de Bressuire. L'équipe de l'Unité habitat et logement durable était présente sur le stand ainsi que les vice-présidents. Sur les 3 jours de salon, nous avons rencontré 110 porteurs de projet. Les questions et conseils ont porté avant tout sur la rénovation énergétique des logements. Quelques contacts de propriétaires bailleurs ont été pris aussi à cette occasion. Nous avons commencé à communiquer autour du nouveau programme AggloRénov qui allait s'enclencher à compter de décembre 2021.

POUR SENSIBILISER AUX ÉCOGESTES, À L'HABITAT ET À L'ÉVOLUTION DES QUARTIERS

Tous les ans depuis 2015, des actions de sensibilisation en direction des scolaires sont mises en place avec la plateforme de rénovation énergétique ainsi qu'en partenariat avec le CAUE.

À compter du printemps 2021, 2 classes de CM2 de Bressuire et une classe de quatrième du collège Supervielle de Bressuire (soit environ 90 élèves) s'étaient inscrites dans le cadre du projet "Comment habiterez-vous demain ?" mené en partenariat avec le CAUE. Avec les périodes de confinement du début de l'année 2021, les mesures sanitaires à mettre en place… les ateliers ont été annulés.

Nouveauté 2021 : un partenariat avec Scènes de Territoire dans le cadre des Belles Escapades
Ainsi, entre mars et mai 2021, Scènes de Territoire a missionné une Compagnie "l'Agence de géographe affective" qui a dessiné une cartographie inédite du quartier sud de la commune de Nueil-Les-Aubiers en faisant participer les élèves de CM1 de l'école Jacques Prévert. En complément, la paysagiste du CAUE est intervenue auprès des élèves pour une lecture urbaine des lieux que les élèves ont l'habitude de traverser, fréquenter…

Pour l'année scolaire 2021-2022, 2 animations étaient proposées dans le guide pédagogique mis en place par l'Agglomération :

- Énergie, sensibilisation aux éco-gestes
- Habitat et logement durable

Si différents contacts avec des établissements ont pu être pris courant septembre et octobre 2021, le contexte sanitaire n'a pas permis d'enclencher beaucoup d'ateliers fin 2021.

Un seul a pu se dérouler le 18 novembre 2021 avec des élèves de CM2 de l'école de Bois d'Anne de Bressuire (une trentaine d'élèves) sur l'animation "énergie - sensibilisation aux écogestes" avec les conseillers énergie de la plateforme.

Habituellement, d'autres actions de sensibilisation sont mises en place en direction des habitants notamment en matière de rénovation énergétique des logements… celles-ci ont été reportées ou annulées en raison du contexte sanitaire et du plan de charge de l'équipe (accompagnement important des particuliers pour le dépôt et le suivi des aides MaPrimeRenov et prime énergie).

Zoom sur des actions/projets

APPUI À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS
(cf. fiches-actions 1 à 3 du Programme Local de l'Habitat 2016-2022)

Depuis 2014, l'Agglomération apporte son soutien aux bailleurs sociaux implantés sur son territoire, par le biais des garanties d'emprunts. En 2018, l'Agglomération a mis en place un soutien financier aux opérations d'acquisition / amélioration, mais aussi en renouvellement urbain dans les cœurs de bourg et de ville conformément aux orientations du PLH.

Toutefois, depuis l'application de ce dispositif, les bailleurs publics ont subi plusieurs réformes qui ont amené à limiter leur capacité d'investissement (notamment la Loi ÉLAN de 2018 avec la modification des modalités de financements des bailleurs publics, la baisse des APL…).
En outre, la demande en logement locatif social a augmenté sur le territoire notamment sur Bressuire (1 demande sur 2 et un taux de tension* de 3,57 en 2018) et sur Mauléon (taux de tension* de 3,38 en 2018). *Nombre de demandes/nombre d'attributions annuel hors mutations.
Ainsi, à la lumière de ces nouveaux éléments contextuels et des enjeux de production de logements locatifs sociaux sur notre territoire, différents travaux ont été engagés en 2020 afin de :

- **actualiser les modalités de soutien financier aux bailleurs publics**,
- **articuler des actions** menées par les communes et l'intercommunalité,
- **mettre en place une gouvernance proactive** à l'échelle de l'Agglomération avec les communes, les bailleurs et les services de l'État.

Ces travaux ont été le fruit d'échanges nourris avec les bailleurs sociaux, les communes et les services de l'État afin de répondre à l'enjeu de production d'une offre de logements locatifs sociaux en adéquation avec les besoins et les politiques publiques portées.

Ainsi :

- en février 2021 : **modification de l'intérêt communautaire** de la compétence "équilibre social de l'habitat" permettant à l'Agglomération du Bocage Bressuirais d'apporter un soutien élargi à la production de logements locatifs sociaux (pas seulement dans l'existant et lors d'opérations en renouvellement urbain comme précédemment) (délibération du 2 février 2021),
- en mars 2021 : validation **du nouveau règlement d'aides financières Agglomération** en faveur de la production de logement locatif social (logements HLM et logements communaux) (délibérations du 16 mars 2021).

Par ailleurs, avec la création de l'Agglomération en 2014, les communes de Bressuire, Cerizay, Mauléon, Nueil-Les-Aubiers sont soumises de fait à l'article 55 de la loi SRU. Celui-ci impose, aux communes de plus de 3 500 habitants, qui appartiennent à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales. Depuis le 1er janvier 2019, la commune nouvelle de Moncoutant-sur-Sèvre est aussi soumise à cette règle. En tant que commune nouvelle, elle dispose toutefois d'un délai de 15 ans (5 périodes triennales) pour disposer de 20 % de logements locatifs sociaux sur son territoire.
Si Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers bénéficient d'une mesure d'exemption au titre de la période triennale 2020/2022, les communes de Bressuire et Mauléon n'ont pas été exemptées, mais ne sont toutefois pas carencées. Un **Contrat de Mixité Sociale (CMS)** a ainsi été élaboré fin 2020/début 2021 sur chacune des communes concernées.
Les deux CMS ont été **signés en mai 2021** avec l'ensemble des parties prenantes : État, Agglomération du Bocage Bressuirais, communes, bailleurs sociaux et seront en mis en place sur chacune de ces deux communes sur la période 2021-2025. Ces contrats de mixité sociale ont permis de mobiliser tous les acteurs concernés dans une démarche partenariale et d'identifier l'ensemble des leviers d'actions existants (identification des gisements fonciers bâtis ou non bâtis, acquisition, amélioration, augmentation des financements publics, démolition/reconstruction de l'offre, conventionnement du parc privé existant…) en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de rattrapage.

En juillet 2021, une première réunion de suivi et de pré-programmation a été organisée.

En octobre 2021, la première commission d'attribution s'est réunie pour étudier les 27 dossiers de demandes de subvention déposés par les bailleurs sociaux (pour 149 logements).
Au regard de l'enveloppe financière globale sollicitée dépassant l'enveloppe budgétaire allouée par l'Agglomération (430 000 € par an), les principes de subvention ont été précisés.

LANCEMENT DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AGGLORÉNOV
(cf. fiche-action 6 du Programme Local de l'habitat)

Dans la suite de l'étude pré-opérationnelle menée de 2019 à 2021, l'année 2021 a vu se concrétiser la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé : **AggloRénov**.

Il se décline de la manière suivante :

1. **Une OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multisite** - dans des périmètres de cœur de ville de 7 communes associant fonctions de centralité, concentration des enjeux liés à la vacance et à la dégradation, cadres de vie urbains et patrimoniaux appelant des scénarios de réhabilitation complexes. Cette OPAH-RU constitue le volet habitat de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et prochainement des Petites Villes de Demain.
2. **Une OPAH "centres-bourgs"** déployée dans les enveloppes urbaines de 27 communes du Bocage Bressuirais (exception faite des périmètres de l'OPAH-RU multisites), et concentrée sur la réhabilitation de logements locatifs (les projets de propriétaires occupants continuant à être soutenus dans le cadre du Programme d'intérêt général départemental).
3. **Un programme local et une ingénierie architecturale**, déployés sur l'ensemble des cœurs de bourg et de ville (centres anciens) des 33 communes autour des thématiques suivantes : Lutte contre la vacance, Transformation/restructuration du bâti ancien, Accueil en cœur de ville et de bourg et Embellissement des façades

Chaque opération programmée (OPAH) se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah, les partenaires et la collectivité, maître d'ouvrage : Agglomération. Cette convention expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Les deux conventions ont été signées par l'ensemble des parties prenantes le 25 novembre 2021.

2 grands objectifs

- production de logements locatifs abordables et de qualité dans l'ancien,
- revitalisation des cœurs de bourg et de ville avec une action forte sur l'habitat.

Durée de l'opération : 5 ans, de décembre 2021 à novembre 2026.

Les bénéficiaires des subventions

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants
- Syndicats de copropriété

Un opérateur en charge du suivi des animations a été recruté à compter de décembre 2021 : SOLIHA (montage des dossiers de subvention, accompagnement technique) + ADIL (information + juridique) + URBANIS (copropriété + renouvellement urbain).

Les partenaires financie

L'ANAH, l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les communes partenaires : Bressuire, Argentonnay, Cerizay, Combrand, L'Absie, La Chapelle Saint-Laurent, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Saint-Pierre des Échaubrognes (état au 21/03/2022) et la Banque des Territoires.

Enveloppes financières prévisionnelles "aide aux travaux"

ANAH	3 357 105 €
Agglomération du Bocage Bressuirais	**2 250 000 €**
Argentonnay	108 100 €
Bressuire	600 000 €
Cerizay	212 000 €
Combrand	30 000 €
L'Absie	46 000 €
La Chapelle Saint-Laurent	30 000 €
Mauléon	500 000 €
Moncoutant-sur-Sèvre	130 000 €
Nueil-Les-Aubiers	150 000 €
Saint-Pierre des Échaubrognes	30 000 €
TOTAL SUR 5 ANS	**7 443 205 €**

Autres volets du programme

- Appui à la structuration des copropriétés (démarche proactive de l'opérateur retenu => Urbanis)
- Appui à la lutte contre l'habitat indigne avec le CLHI et l'opérateur (ADIL et SOLIHA) pour l'accompagnement des porteurs de projet et communes)
- Appui à des opérations de renouvellement urbain (études de faisabilité d'ilot, d'immeubles stratégiques… => en direction des communes, finançant le reste à charge) => appui de l'opérateur Urbanis
- Expérimentations

Spécificités du programme

- Un **appui au projet** avant tout (pas seulement une aide financière aux travaux via l'opérateur dédié et l'ingénierie architecturale déployée. **Un partenariat renforcé avec des communes** => un levier supplémentaire pour passer à l'acte. Des aides locales (sans plafonds de ressources) permettant aussi de financer la réparation d'éléments du bâti (par exemple d'une porte, d'un volet), d'**expérimenter** de nouvelles formes de rénovation du bâti et de nouvelles formes d'habiter les centres-bourgs.
- Une aide **"embellissement de façade"** accessible aussi aux **commerces** et autres locaux professionnels de cœur de bourg, cœur de ville. Action menée en partenariat avec la Direction du développement économique.
- À partir de février 2022, un nouvel outil de consultation avec la mise en place d'une **carte interactive**. Outil mis en place avec l'appui de la mission SIG et la Direction de la communication disponible sur le site *www.agglo2b.fr*

Afin de suivre et animer ce programme, une chargée de mission habitat est venue renforcée l'Unité habitat et logement durable à compter d'octobre 2021.

PROJET DE REDÉPLOIEMENT DES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES
(cf. fiche-action 13 du Programme Local de l'habitat)

Suite à l'étude des besoins en logements pour les jeunes sur le territoire précisés dans l'étude menée en 2017 par l'URHAJ, le principe de redéploiement de l'habitat jeune en Bocage Bressuirais a été validé avec :

- l'implantation d'une Résidence Habitat jeunes principale à Bressuire sur le bassin d'emploi principal avec une présence plus permanente des équipes socio-éducatives et pouvant accueillir 24 logements supplémentaires,
- la création de micro-résidences Habitat jeunes à Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers, pouvant accueillir entre 5 et 12 logements, en fonction des besoins, permettant le déploiement de l'action socio-éducative,
- la possibilité de proposer des logements partagés, en diffus, agréés foyer de jeunes travailleurs ou non, permettant de développer une réponse plus souple, dans des lieux où la demande en logement est moins prégnante, mais existante à Mauléon notamment.

Ce projet est mené dans le cadre d'une démarche partenariale avec :

- Deux-Sèvres Habitat, confirmé comme maître d'ouvrage du projet de redéploiement,
- Pass'haj, confirmé comme futur gestionnaire des résidences,
- Agglomération du Bocage Bressuirais : compétente au titre de l'habitat et de la jeunesse sur le territoire,
- Communes : propriétaires des sites, participation à leur politique d'accueil des jeunes, politique de revitalisation/renouvellement urbain,
- BoGaJe : coordinateur du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ANRU,
- ainsi que l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et Action logement.

Ces résidences habitat jeunes permettront ainsi de mieux accueillir les jeunes sur le territoire en leur proposant un logement tout en apportant un accompagnement socio-éducatif adapté à leurs besoins.
La réalisation de ces résidences dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou d'adaptation de bâtiments vacants en cœur de ville permettra aux jeunes d'être à proximité des services et des équipements tout en participant à la revitalisation des centres anciens.

En 2021, des maîtres d'œuvre ont été recrutés sur chaque site par le maître d'ouvrage Deux-Sèvres Habitat. Ils ont travaillé à la définition d'avant-projets détaillés sur les sites de Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers. Pour le site de Bressuire, l'équipe retenue après concours a travaillé dans un premier temps sur le volet démolition qui est programmé pour le printemps 2022. En parallèle, DSH a déposé des demandes de subvention complémentaires auprès de l'État dans le cadre du fonds friches et auprès d'Action Logement.

Parallèlement, la convention de partenariat avec l'association gestionnaire des résidences habitat jeunes Pass'Haj a été renouvelée pour la période 2021-2022.

ÉLABORATION ET VALIDATION DES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE MISE EN ŒUVRE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
(cf. fiche-action 15 du Programme Local de l'habitat)

Les lois successives prévoient un portage intercommunal de la politique d'attribution des logements sociaux, avec la mise en place d'une instance de pilotage partenarial, la Conférence intercommunale du Logement (mise en place en 2016 et renouvelée en 2020)

Élaboration du document-cadre puis de la Convention Intercommunale d'Attribution

La politique intercommunale d'attribution des logements sociaux est formalisée dans deux documents :

- le document-cadre définissant les grandes orientations en matière d'attributions, d'équilibres territoriaux et d'accueil des publics prioritaires,
- la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui décline de façon opérationnelle les orientations du document-cadre.

Ainsi, dans la suite d'un diagnostic partagé présenté et validé en CIL en décembre 2020, l'Agglomération a animé différentes séances de travail avec des membres de la CIL de janvier à mai 2021 afin d'élaborer le document-cadre puis la Convention Intercommunale d'Attribution.
Ces deux documents ont été validés en CIL le 19 mai 2021 puis en conseil communautaire de septembre (document-cadre) puis de décembre 2021 (convention intercommunale d'attribution).
Trois enjeux principaux en matière de mixité sociale sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont été repérés :

- la relance de la production de logements locatifs sociaux sur le territoire en particulier sur les principaux pôles du territoire au regard de la demande formulée,
- le maintien d'un équilibre de l'offre sur le territoire tout en accompagnant la transformation du quartier "politique de la ville" de Valette,
- l'accueil d'une diversité des publics dans le parc social, notamment des salariés tout en répondant aux besoins des publics en plus grande fragilité/précarité dans une recherche d'équilibre territorial.

Visant à améliorer la mixité sociale dans le parc de logements sociaux publics, les orientations du document-cadre s'articulent autour de 3 axes principaux :

- améliorer les équilibres territoriaux et de peuplement,
- garantir l'accès au logement ou au relogement des publics prioritaires et des personnes relevant des opérations de renouvellement urbain,
- renforcer le partenariat entre acteurs du logement.

La Convention Intercommunale d'Attribution en est une déclinaison opérationnelle avec notamment :

- les engagements des bailleurs sociaux pour les attributions de logements suivies de baux signés hors quartier "politique de la ville" de Valette à des demandeurs du 1er quartile
- les engagements des bailleurs sociaux pour les attributions de logements dans le quartier "politique de la ville" de Valette à des demandeurs hors 1er quartile
- les engagements des bailleurs sociaux et des réservataires (Action Logement et l'État) pour les attributions de logements suivis de baux signés à des ménages DALO, publics prioritaires et relogement suite à une opération de renouvellement urbain.

Élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGID) s'inscrit dans le volet gestion de la demande en logement social. Il répond à l'ambition de :

- simplifier cet enregistrement,
- mieux informer le demandeur,
- apporter plus de transparence et d'équité dans le processus d'instruction,
- faire de l'EPCI l'échelon de référence pour la gestion de la demande et l'information des demandeurs.

Le PPGID découle des orientations sur les attributions définies par la CIL et formalise opérationnellement, pour une durée de six ans, les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande et de l'information aux demandeurs.

Ainsi, l'Agglomération a élaboré le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance partenariale co-présidée par l'Agglomération et l'État, et qui réunit les maires des communes du Bocage Bressuirais, les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux du territoire et les associations et les organismes d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

S'appuyant sur un diagnostic partagé, les actions déjà mises en œuvre sur le territoire et les travaux menés préalablement notamment par l'Union régionale HLM, ce projet de PPGDID s'organise autour de 2 orientations principales déclinées en 5 actions :

La Conférence Intercommunale du Logement de l'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réunie le 30 juin 2021 et a donné un avis favorable au projet de PPGDID du Bocage Bressuirais. Puis, conformément à l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet a été notifié à l'État et à l'ensemble des communes. Le PPDID a été validé en conseil communautaire du 9 novembre 2021.

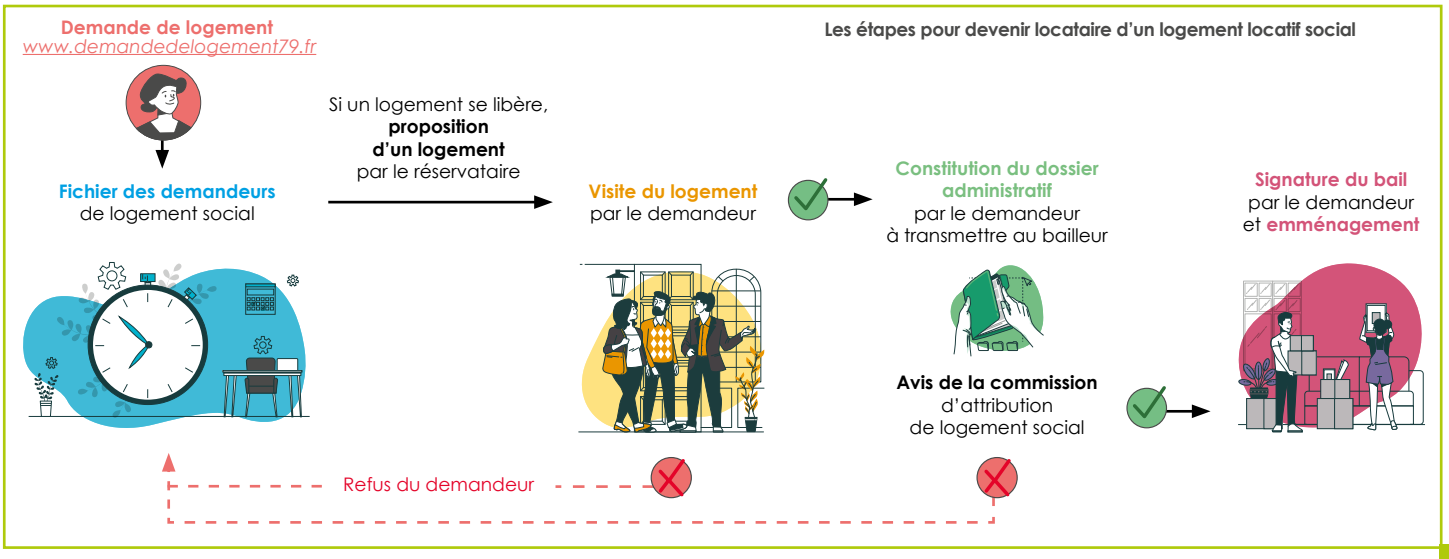

Gens du voyage

Accueil et habitat, de l'itinérance à la sédentarisation

Aire à Nueil-Les-Aubiers

L'Agglomération du Bocage Bressuirais gère trois aires d'accueil des gens du voyage à Bressuire, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers soit un total de 21 emplacements et une aire de petit passage dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires.

Télégestion : un outil de gestion et de sécurisation

L'Agglomération a réfléchi à la mise en place d'un outil de télégestion et de prépaiement sur les trois aires d'accueil des gens du voyage dans l'objectif d'un contrôle efficace sur sa gestion.
La télégestion des aires d'accueil des gens du voyage est un équipement logiciel et matériel connecté améliorant les conditions d'accueil sur les sites tout en optimisant et sécurisant la gestion des fluides.
Cet outil permet, en effet, de garantir le respect des règles d'accès à l'aire par un suivi très précis de l'activité (temps d'occupation et de carence, suivi des interdictions, historique des paiements…). Parallèlement, il permet une responsabilisation et une autonomie des voyageurs dans leur suivi de consommation en temps réel des fluides.
Cet outil de télégestion sera mis en place en 2022 et est subventionné en partie par l'État dans le cadre du plan de relance 2021.

Stationnement illicite : procédure et clarification

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, le droit français se caractérise par la recherche d'un équilibre entre le souci de préserver le mode de vie itinérant des gens du voyage, d'une part et la nécessité de maintenir l'ordre public et de faire respecter le droit de propriété d'autre part.
En cas de stationnement illicite, une procédure a été mise en œuvre au sein de l'Agglomération afin d'adopter un positionnement d'unité et de cohérence sur tout le territoire. Celle-ci a été travaillée conjointement avec la gendarmerie, les partenaires fournisseurs de fluides, le Service de prévention, valorisation et gestion des déchets, le service juridique, et présentée en conférence des maires. Elle a été diffusée dans les 33 communes concernées avant l'été 2021.

Travaux de réhabilitation des aires : une amélioration du cadre d'accueil

Dans le cadre de la mesure "soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité" du plan de relance 2021, l'Agglomération a déposé un dossier de demande de subvention pour réhabiliter ses aires d'accueil. En effet, les aires nécessitaient des travaux de réfection importants notamment en matière de réseaux d'eau et d'assainissement et au niveau des blocs sanitaires.
Cette opération participe à l'amélioration des conditions de vie des gens du voyage et s'inscrit dans le respect des normes environnementales.

En juillet, des dégradations importantes sur l'aire d'accueil de Nueil-Les-Aubiers ont entraîné une prolongation de la fermeture estivale de l'aire jusqu'à fin novembre.
Des familles ont été accueillies temporairement sur un terrain à Cerizay dans l'attente de la réouverture de l'aire de Nueil-Les-Aubiers.

Flash sur…

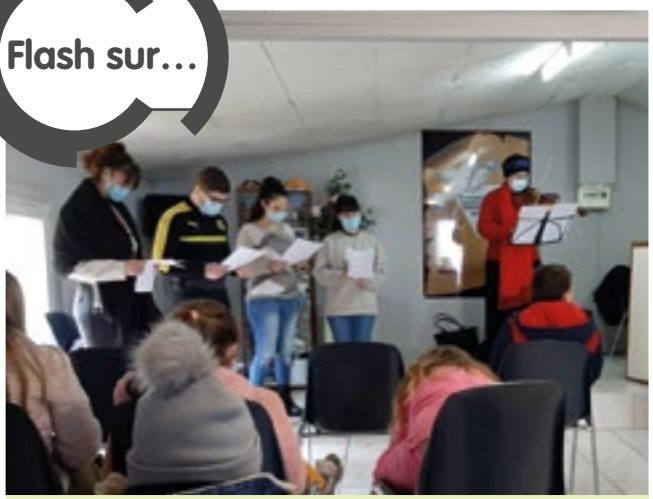
Intervention d'étudiants de Sèvreurope Bressuire en partenariat avec l'ADAGV, en février 2021, avec la lecture de contes en musique : 8 enfants présents.

Flash sur…

D'un mot à l'autre

Une lecture a eu lieu avec la complicité de la médiathèque en octobre 2021. (7 enfants présents)

La médiathèque a également mis en place un dépôt de livres stockés dans le bureau du régisseur. Les familles peuvent venir emprunter des livres lors de la présence de l'accompagnatrice sociale. Depuis le début de l'action en 2020, 33 livres empruntés par 8 personnes (adultes et jeunes).

Accompagnement social et socioprofessionnel

59 familles sont suivies dont : 35 sur Bressuire, 3 sur Mauléon, 8 sur Nueil-Les-Aubiers, 8 sur des terrains privés et 5 en recherche de stationnement.

- L'accompagnement concerne principalement les démarches administratives en lien avec la CAF, la santé et le budget (travail en collaboration avec la Croix-Rouge).
- L'accompagnement social, pour le RSA, concerne 21 personnes, essentiellement sur l'aire d'accueil de Bressuire et représente des échanges importants avec les familles et les partenaires.

Un livret d'accueil, reprenant les règles de fonctionnement sur les aires d'accueil, à destination des voyageurs, a été réalisé en collaboration avec le service communication. Il est diffusé lors de chaque arrivée d'une famille sur une aire d'accueil.

Chiffres clés taux d'occupation

84 %	91 %	60 %
Bressuire	Mauléon	Nueil-Les-Aubiers
10 emplacements	5 emplacements	6 emplacements

Réflexion engagée sur la création de terrains familiaux

Les terrains familiaux locatifs visent à prendre en compte l'évolution des modes de vie et à répondre aux attentes des familles qui sont installées sur un territoire et souhaitent accéder à un habitat adapté à la caravane.
Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Deux-Sèvres 2018-2023 prévoit la création de terrains familiaux sur les communes de Cerizay et Bressuire.
Un groupe de travail "Habitat et Sédentarisation", initié par la Direction départementale des territoires, a échangé, le 7 avril 2021, autour des dispositions spécifiques aux terrains familiaux locatifs.
Deux visites de terrains familiaux ont été organisées avec les élus, les Directions et techniciens concernés, l'une à Saint-Varent le 23 juin 2021 et l'autre le 24 septembre 2021 à Surgères. Elles ont permis d'appréhender le projet : localisation, capacité et aménagement du terrain, l'équipement, le statut d'occupation, le plan de financement, l'organisation mise en place. Ces expériences de création d'aménagement et de gestion de terrains familiaux ont été riches d'échanges et d'enseignements.

Un marché de prestations intellectuelles devrait être lancé en 2022 pour étudier l'aménagement des sites ciblés sur les communes de Bressuire et Cerizay.

Aire à Bressuire

Milieux aquatiques
Valoriser les paysages et la biodiversité

Le service milieux aquatiques met en œuvre différents outils de gestion qui permettent de préserver, de restaurer et de valoriser les milieux naturels du bassin versant de l'Argenton. Il répond aux politiques européennes et nationales en matière de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de préservation des espaces naturels les plus fragiles (site Natura 2000 et Espèces Exotiques Envahissantes). Afin de conserver une gestion à l'échelle des bassins versants, l'Agglomération adhère à différents syndicats et a passé des ententes avec la Communauté de Communes du Thouarsais et le Syndicat du Thouaret.

Organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Sèvre Nantaise et du Layon

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) comprend 4 missions obligatoires qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives.

BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

Depuis le 1er janvier 2018, l'Agglomération du Bocage Bressuirais adhère à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Sèvre Nantaise, qui finance et réalise l'ensemble des travaux d'aménagement des cours pour la partie du bassin de la Sèvre Nantaise située sur le territoire de l'Agglomération.
L'Agglomération est représentée par 4 élus au sein du Conseil Syndical de l'EPTB, qui définit chaque année le programme de travaux et les actions d'aménagement des cours d'eau.

BASSIN DU LAYON, AUBANCE, LOUET

Le bassin du Layon comprend notamment 3 communes et communes déléguées de l'Agglomération : Argentonnay, Saint-Maurice Étusson et Genneton.
Afin de répondre aux dispositions de la loi Notre, l'Agglomération adhère, depuis le 1er janvier 2018 au Syndicat du Layon-Aubance, avec transfert des missions obligatoires de la GEMAPI.
L'Agglomération est représentée au sein de ce Syndicat par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

CTMA DE L'ARGENTON

L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de la 4ème tranche du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton (CTMA) de l'Argenton 2018-2022. Cette tranche a permis la mise en œuvre de plusieurs actions de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Argenton : aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration morphologique de ruisseaux, pose de clôtures et d'abreuvoirs, suppression de peupliers sur berges, entretien des berges, actions de communication et de sensibilisation.

Bras de contournement du Moulin de la Sorinière à Nueil-Les-Aubiers

Reméandrage du ruisseau du Buzenet
après suppression du plan d'eau du Relais à Nueil-Les-Aubiers

Travaux du tracé du Dolo au boulevard de la Rivière à Bressuire

Réaménagement du Dolo au Boulevard de la Rivière à Bressuire

Après avoir renaturé le site de la Chaize en 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais poursuit son travail de restauration du Dolo à Bressuire, avec l'effacement du barrage du Boulevard de la Rivière et la restauration du cours d'eau dans son lit d'origine. Ce projet marque ainsi la continuité des travaux engagés à la Chaize et va permettre de relier le site du château et la coulée verte. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton 2018-2022, et a pour objectif de restaurer la continuité écologique du Dolo et d'améliorer son fonctionnement. Plus précisément, le projet comporte un panel d'actions visant à la fois les milieux aquatiques, mais aussi l'accueil du public pour favoriser la découverte et la promenade sur le site :

- **Démantèlement du barrage :** la suppression de cet obstacle à la continuité écologique a permis de décloisonner le Dolo et de rétablir la circulation des poissons et des sédiments.
- **Suppression d'une peupleraie :** une peupleraie a été abattue afin de replanter des essences locales adaptées au maintien des berges. Il s'agissait de repousses de peupliers déjà exploités il y a une dizaine d'années, qui étaient reparties des souches. Tous les bois coupés ont été valorisés.
- **Réaménagement du Dolo :** l'opération a consisté à terrasser un nouveau lit pour le Dolo dans la grande prairie située en face du Boulevard de la Rivière. À l'inverse du lit actuel, trop large et rectiligne, le nouveau lit présente un tracé beaucoup plus méandreux et étroit. Il alterne également des zones de radiers peu profondes et des zones plus profondes afin de diversifier les habitats aquatiques. Ce nouveau lit, constitué de différentes tailles de granulats, correspond au profil naturel que le Dolo présente sur les zones où il n'est pas influencé par un barrage. Lors des crues importantes, le cours d'eau continuera à sortir de son lit et pourra s'étendre dans les prairies qui le bordent.
- **Aménagement de l'ancien lit du Dolo :** l'ancien lit du Dolo n'a pas été entièrement comblé, car cet espace a permis d'aménager différentes zones destinées à limiter la pollution de la rivière (aménagement d'un déversoir d'orage), favoriser la reproduction du brochet (création d'une frayère) et créer des milieux annexes favorables au développement de la biodiversité (création de noues).
- **Création d'une mare et de cheminements piétons :** une mare a été créée pour les amphibiens sur une zone humide en pied de coteau. De plus, un nouveau cheminement piéton a été créé dans la prairie en rive gauche du Dolo qui relie le site de la Chaize au Boulevard de Nantes grâce à l'aménagement d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite. Une partie du tracé permettra de traverser une zone humide à l'aide d'un platelage en bois, afin qu'elle conserve toutes ses fonctionnalités écologiques.

Coût des travaux : 477 585,51 € TTC
Financement : 43 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 17 % Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, 7 % Conseil Départemental des Deux-Sèvres, 18 % Agglomération du Bocage Bressuirais et 15 % Ville de Bressuire.

Aménagement de 5 barrages sur l'Argent à Nueil-Les-Aubiers

5 ouvrages hydrauliques privés et présents sur l'Argent à Nueil-Les-Aubiers engendraient des difficultés pour le franchissement des espèces aquatiques et la circulation des sédiments. Une étude préalable accompagnée de différentes phases de concertation avec les propriétaires, usagers et partenaires techniques a permis d'aboutir à un projet multithématique validé par l'ensemble des parties prenantes. Les 5 ouvrages concernés sont successifs, ce qui a permis de "décloisonner" 4 km de cours d'eau. Afin de rétablir la libre circulation de la faune aquatique et des sédiments, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a réalisé différents aménagements en fonction des particularités et des usages liés à chaque ouvrage :

- **Barrage du Moulin de la Sorinière :** création d'une rivière de contournement et aménagement d'une rampe en enrochement à l'amont de celle-ci pour permettre la migration des poissons. En été, tout le débit de l'Argent passera par ce bras de contournement afin de garantir sa fonctionnalité.
- **Batardeau de la Chatrière :** démantèlement des piles centrales et de la passerelle en béton. Réfection des maçonneries des culées d'ancrage présentes sur chaque rive. Confortement des berges et installation d'une nouvelle passerelle. Réalisation de deux recharges en granulats : une première en aval de l'ouvrage pour ennoyer son radier et une seconde en amont pour faciliter la connexion entre l'Argent et une annexe hydraulique servant de frayère.
- **Batardeau de la Sorinière :** maintien de l'ouvrage en l'état et ennoiement de la chute d'eau (environ un mètre) par l'aménagement de 3 recharges en granulats successives en aval du barrage.
- **Batardeaux de la Vergnaie Sorin amont et aval :** démantèlement des deux batardeaux. Réalisation d'une recharge en granulats en aval des deux ouvrages pour compenser la baisse des niveaux d'eau.

Coût des travaux : 127 250,90 € TTC
Financement : 50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 15 % Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, 8 % Conseil Départemental des Deux-Sèvres et 27 % Agglomération du Bocage Bressuirais.

CTMA DU THOUARET

Une convention d'entente entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouet (SIBT) permet une gestion cohérente de la rivière. Le Syndicat du Thouaret gère les travaux et assure le paiement des prestations. Il perçoit les subventions des financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental des Deux-Sèvres), puis demande aux trois collectivités du bassin du Thouaret le reste à charge, selon le mode de calcul défini dans la convention d'entente.

L'année 2021 a consisté à mettre en œuvre la 2ème tranche du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret 2020-2022 : étude préalable à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques, pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, entretien des berges, plantation de ripisylve.

Animation du site Natura 2000

L'animation du site s'inscrit dans le cadre d'une convention de 3 ans, signée avec l'État, pour la période 2020-2022.

LES ACTIONS 2021

Comme les années passées, la mission a consisté à mettre en œuvre les actions listées dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : promotion des outils de gestion auprès des propriétaires, actions de communication et de sensibilisation, suivis sur les habitats naturels et les espèces de la vallée de l'Argenton.

CONTRAT ET CHARTE NATURA 2000

En 2021, l'Agglomération a poursuivi la promotion des deux outils de gestion que sont le Contrat et la Charte Natura 2000. Ce travail a abouti à la signature de 3 contrats et de 2 chartes.

Installation de bornes sur les espèces du site

Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Cette action a consisté à piéger le Ragondin grâce à la mise en place d'une campagne de lutte collective.

Chiffres clés

500 personnes sensibilisées

7 ouvrages aménagés pour la restauration de la continuité écologique

33 animations nature

2 plans d'eau effacés

8,7 km de clôtures installées

16 abreuvoirs aménagés

Climat Air Énergie

S'engager pour la transition écologique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) comme levier de la transition écologique

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. C'est l'outil central de la transition énergétique du territoire.
Depuis le 1er janvier 2017, les PCAET sont obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20000 habitants existants au 1er janvier 2017.

Le PCAET du Bocage Bressuirais a été arrêté lors du conseil communautaire du 2 février 2021. Il est composé des documents suivants : le diagnostic, la stratégie territoriale, le programme d'actions, l'étude de vulnérabilité, la séquestration carbone, l'étude des réseaux de transport de l'énergie, l'évaluation environnementale stratégique, l'étude des polluants atmosphériques et le rapport non technique.

Toutefois, avant d'achever la procédure, il convient de modifier à postériori la stratégie territoriale du PCAET afin de rendre compatible le projet avec les différents documents de planification supra territoriale (SRADDET, PPE, SNBC2...) et d'inscrire le territoire dans la trajectoire de neutralité carbone en 2050 (facteur 6).

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME a signé avec l'Agglomération un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels des démarches "économie circulaire" et "climat air énergie". Ce **Contrat d'Objectif Territorial (COT)** pour la transition écologique s'appuie sur les démarches déjà engagées par la collectivité (PCAET), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique.

Il s'agit de faire de la transition énergétique une opportunité de développement territorial en créant un nouveau modèle énergétique, sobre, décarboné et local.
Les travaux de diagnostic et d'audit ont débuté en 2021 et doivent se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2022.

Adobe Stock © sdecoret

Un Schéma des Énergies et des Récupérations pour une planification cohérente des Énergies renouvelables faisant majoritairement consensus

Conformément aux objectifs européens d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, le développement d'un mix énergétique renouvelable figure comme un incontournable. L'enjeu pour le Bocage Bressuirais réside toutefois dans la définition d'une planification en cohérence faisant majoritairement consensus.

À ce titre, les élus du Bocage Bressuirais se sont engagés en 2021 dans l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et des Récupérations (SDEnR&r). Il s'agit d'une démarche volontaire qui répond à l'attente d'une organisation des énergies renouvelables et des réseaux de transport et de distribution associée. Pour lui permettre d'avoir une portée réglementaire, il conviendra de le traduire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Régie des énergies renouvelables

L'Agglomération du Bocage Bressuirais produit et vend de l'énergie renouvelable sous deux formes :

- de la chaleur, par le biais de la chaufferie bois située sur le site de Saint-Porchaire à Bressuire et d'un réseau de chaleur qui dessert la zone d'activités,
- de l'électricité, au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de ses bâtiments ou au sol.

LA CHAUFFERIE BOIS ET LE RÉSEAU DE CHALEUR À SAINT-PORCHAIRE – BRESSUIRE

L'Agglomération est équipée d'une chaufferie bois située sur le site technique, zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire.
La chaufferie dessert les bureaux du Pôle aménagement environnement et ingénierie territoriale, ainsi que les bureaux du Syndicat du Val de Loire et 5 entreprises du Parc d'activités de Saint-Porchaire, par le biais d'un réseau de canalisations, d'un linéaire de 1720 mètres, où circule de l'eau à 85 °C. Pour ces usagers, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

La consommation d'énergie pour la saison 2020/2021 s'élève à 434 MWh, en hausse de 1,64 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de la saison de chauffe 2020/2021, la chaufferie bois a brulé 221 tonnes de plaquettes forestières et consommé 18 680 litres de fuel.

LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Des panneaux photovoltaïques sont installés sur les bâtiments suivants :

- atelier relais de Proulins à Nueil-Les-Aubiers
- atelier relais de l'Ouchette à la Forêt sur Sèvre
- atelier relais de la Lune au Pin
- bibliothèque à Cerizay
- Trait d'union à la Forêt sur sèvre
- Bocapole à Bressuire

La puissance totale des 6 sites est de 226 kWc. En 2021, la production électrique a atteint 270 215 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 54 foyers. La superficie totale de panneaux installés sur ces sites est de 1 668 m².

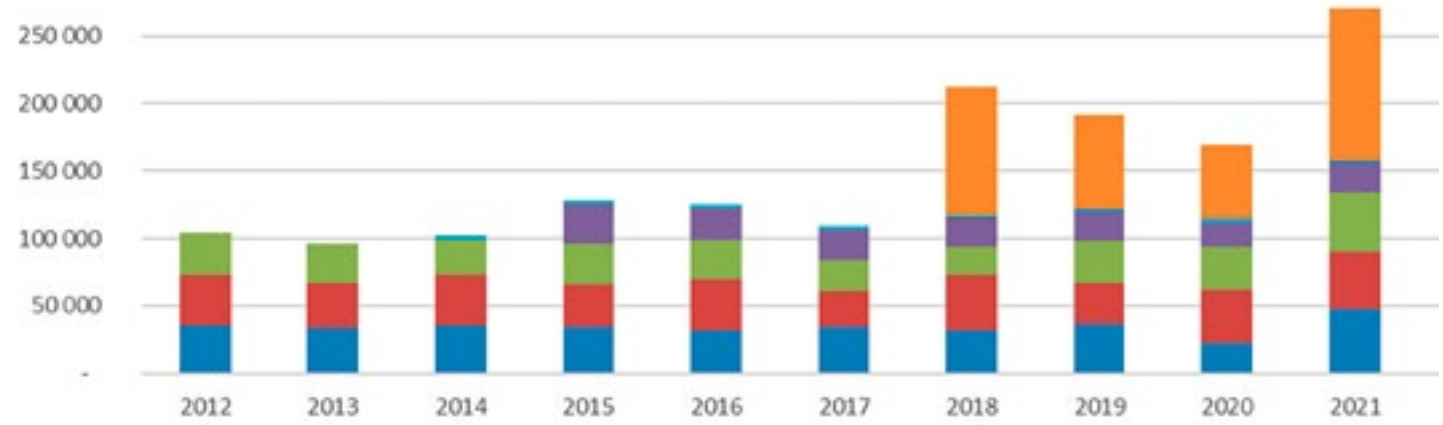

3

À tous les âges de la vie, des services aux publics

pour être solidaire et rendre autonome

Petite-enfance - Enfance - Jeunesse

Structurer les services aux familles pour bien vivre et s'épanouir

En 2021, 29 structures (30 avec l'Agglomération elle-même) organisent les services aux familles en direction des jeunes enfants, des enfants et des adolescents dans une relation contractuelle avec la collectivité. 19 associations sont concernées ainsi que 10 communes (ou groupement de communes) qui mettent en œuvre les services d'accueil périscolaires et du mercredi en gestion déléguée de l'Agglomération du Bocage Bressuirais depuis 2016.

Ainsi **la Convention Territoriale Globale *(CTG)* des services aux familles** co-signée en juin 2021 par la Caisse d'Allocation Familiale *(CAF)*, la Mutualité Sociale Agricole *(MSA)* et l'Agglomération contient les éléments d'un véritable projet territorial jusqu'en 2025. Organiser l'offre d'accueil, répondre aux enjeux de santé, de prévention, déployer, au service des enfants et des jeunes, les compétences culturelles, sportives, d'éducation au numérique, d'éducation à l'environnement… La CTG développe ses objectifs en s'appuyant sur les acteurs locaux, suscitant les collaborations de proximité à l'échelle des bassins de vie. La relation entre la collectivité et les acteurs locaux est renouvelée en 2021.

Avec les communes, un processus de dialogue est instauré avec chacune, permettant de croiser les approches qualitatives et de gestion budgétaire ainsi que de ressources humaines ; cela a induit de repenser les conventions de gestion.
Les modalités de financement de l'Agglomération font aussi l'objet d'une réforme pour s'adapter au changement de contexte des mécanismes de financement de la CAF et mettre en œuvre les orientations de la CTG.

Dans ce nouvel outil commun aux communes et aux associations, l'Agglomération pose sa part dans les budgets d'activité, régule les écarts de participation familiale, valorise les fonctions de coordination, soutient l'accueil du handicap… Ces nouvelles modalités de financement sont arrêtées pour deux années afin d'en permettre l'évaluation.

PETITE-ENFANCE : Grandir et s'épanouir

Jardinage au multiaccueil 1, 2, 3 Soleil

Qu'ils soient gérés par des associations ou directement par la Direction de l'enfance et de la petite-enfance de l'Agglomération, de nombreux services petite-enfance existent sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Ils ont pour mission de répondre aux besoins d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, de soutenir la fonction parentale et de favoriser l'épanouissement du jeune enfant.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Pour la deuxième année consécutive, le contexte sanitaire a fortement impacté le fonctionnement habituel des multiaccueils. La continuité de service a pu être assurée durant toute l'année grâce à l'implication exceptionnelle des équipes. Les conseils d'établissements ont été réinventés pour permettre aux parents de rester impliqués et informés de la vie de la structure.

Cela n'a pas empêché, les cinq établissements de se porter volontaires pour expérimenter le partenariat avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour la mise à disposition de "places répit". Ce dispositif permet d'orienter les familles dont les besoins de garde de soutien sont repérés vers les petits créneaux disponibles des multiaccueils.

Les travaux à Pirouette

Lors des vacances d'avril 2021, **les travaux de séparation du dortoir** des moyens ont débuté.

Auparavant, le dortoir des enfants 1-2 ans, était composé d'une seule chambre où 18 enfants dormaient à des rythmes différents, avec des allées et venues pour les couchers et levers.
À cet âge, les besoins de sommeil de l'enfant évoluent. Certains font 2 ou 3 siestes alors que d'autres n'en font plus qu'une. Il est important de respecter le rythme de chaque enfant pour assurer son bon développement et son bien-être, et de l'accueillir dans son individualité.

Après quelques années de réflexion, le projet a vu le jour avec la séparation du dortoir en deux chambres.
Le bilan aujourd'hui est très positif. Les chambres sont parfaitement rénovées et beaucoup plus agréables. La qualité de sommeil est meilleure, les rythmes de chaque enfant sont respectés.
Le projet a également permis d'améliorer la qualité de vie (renouvellement de l'air, gestion de la luminosité, aménagement de l'espace, décroissement) des enfants.

Le multiaccueil 1, 2, 3 Soleil

Même si l'année fût encore très marquée par les contraintes sanitaires, l'équipe a pu organiser **une sortie à la ferme en minibus!**
Les enfants ont découvert un mode de transport collectif, mêlé de joie et de quelques appréhensions. Ils ont été accueillis sur une exploitation agricole permettant aux enfants de découvrir le monde du cheval et celui des vaches. Au programme : rencontre avec un poulain juste né, jeux dans la carrière équestre avec les obstacles, découverte des engins de la ferme et des véhicules de transport des animaux, manipulation des différents aliments pour les vaches (ensilage, maïs, farine, granulés de soja…). Puis, les enfants ont partagé un pique-nique avant de rentrer au multiaccueil pour faire la sieste, la tête pleine de souvenirs à raconter aux parents le soir venu.

En 2021, le multiaccueil a également développé une nouvelle activité, appelé **"la salle des lumières"**, qui par son approche Snoezelen, a pour but d'offrir un moment de bien-être aux enfants et d'explorations sensorielles. Ainsi un espace est spécialement aménagé : faiblement éclairé, baigné d'une musique douce et accompagné de la présence sécurisante d'un adulte, où les enfants observent et manipulent différents objets souvent lumineux. Cet espace crée une atmosphère agréable, propice à la relation et à la détente.

Du côté des familles, l'équipe avait la volonté de partager davantage avec les parents ce que vivent leurs enfants au multiaccueil, du fait des contraintes d'accès à l'espace d'accueil (en lien avec le contexte sanitaire). C'est pourquoi **"le journal de 1, 2, 3 Soleil"** a vu le jour en début d'année et est envoyé aux familles à chaque période de vacances scolaires. Il est constitué de plusieurs rubriques : actualités du multiaccueil, anecdotes et mots d'enfants, propositions de jeux/d'atelier à réaliser à la maison, partage de chansons ou d'histoires, informations aux familles… Bien sûr, de nombreuses photos agrémentent ce petit journal.

LES RELAIS PETITE-ENFANCE

En 2021, les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ont été renommés Relais petite-enfance au niveau national (ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles). Pour information, ce terme avait déjà été adopté dès 2017 par les relais de l'Agglomération pour permettre au public accueilli (assistantes maternelles et parents) de mieux s'identifier au service.

Pour les relais, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire qui a perturbé les matinées collectives, mais également par le renouvellement de l'agrément. Il s'agit d'une démarche sollicitée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) comprenant une phase de diagnostic du précédent agrément notamment au regard de la garde à domicile sur le territoire. Dans un deuxième temps, les actions à mener sont imaginées pour la durée du nouvel agrément. Ce plan d'action est ensuite étudié, complété et validé par un comité de pilotage composé d'élus, de partenaires et d'usagers. L'agrément est ensuite validé par le conseil d'administration de la CAF des Deux-Sèvres. Cette démarche permet ainsi d'élaborer une véritable stratégie de travail pour soutenir l'accueil individuel sur le territoire.

Le projet inter-Relais Petite-Enfance

Dans le cadre du travail partenarial entre les 5 Relais petite-enfance du Bocage Bressuirais, la conférence prévue initialement en 2020 a pu se dérouler le 24 novembre 2021 à Cerizay.

La soirée animée par Jean Epstein, psychosociologue de renommée internationale (élève de Françoise Dolto), avait pour thème **"Règles et limites chez le jeune enfant"**. Les échanges ont porté essentiellement autour des axes suivants : la construction des repères chez l'enfant, sa place dans la famille, l'évolution des pratiques éducatives. Jean Epstein a su captiver son auditoire par ses nombreuses anecdotes. Ce sont près de 170 personnes, professionnelles de la petite-enfance et parents qui étaient réunis à la Griotte pour participer à cette soirée-débat.

ENFANCE : découvrir et partager avec les copines et les copains

Accueil de loisirs Croc'Soleil à Moncoutant-sur-Sèvre

Les accueils périscolaires (matin/soir et mercredi) et extrascolaires (vacances) sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation.

Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire et extrascolaire, famille, temps libre), ils sont organisés en tenant compte du rythme de l'enfant et de ses besoins. Ils sont conçus pour que les enfants puissent y acquérir des compétences et des savoirs complémentaires des apprentissages scolaires.
L'éducation est un domaine fondamental dans la construction de l'enfant pour devenir un adulte citoyen. Elle est une compétence partagée au service d'une visée éducative à objectif individuel et collectif : l'enfant se construit dans son rapport à l'altérité.

Cette politique publique est mise en œuvre suivant les secteurs géographiques du territoire en régie ou portée par des partenaires associatifs ou des communes.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES STRUCTURES ENFANCE

Le contexte sanitaire de l'année 2021 a été, une fois de plus, difficile. Les équipes ont dû poursuivre et réinventer l'animation pour qu'elle réponde au mieux aux besoins de l'enfant et également au contexte sanitaire.

Renforcer les compétences et les capacités dans l'accueil du handicap

Les enfants accueillis en accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire sont parfois en situation de handicap ou présentent des troubles et des fragilités liés à la crise sanitaire traversée.
Les animateurs doivent donc adapter leur approche éducative pour répondre aux besoins de chaque enfant.
Même si cet accueil ne se fait pas sans difficulté et peut bouleverser les équipes et leurs fonctionnements, chaque structure et chaque professionnel s'efforcent d'offrir à tous les enfants un accueil de qualité et adapté à tous.

Quelques exemples d'applications concrètes :

- Rencontres avec le Pôle Ressources Handicap des Deux-Sèvres qui dépend du GPA (Groupement Pluri Associatif) qui accompagne les professionnels des structures pour mieux accueillir l'enfant en situation de handicap (temps de réunions, d'observation, mise en relation avec des professionnels sanitaires et médico-sociaux, sensibilisation…),
- Temps d'échanges au niveau des bassins de vie pour échanger à plusieurs sur les problématiques rencontrées et les questionnements de chacun : les moyens, l'accueil des familles, l'accueil des enfants, les outils, l'aménagement des locaux…

Accueil de loisirs Croc Soleil à Moncoutant-sur-Sèvre

Accompagner les enfants vers une mobilité durable

Dans la continuité de la formation "Savoir rouler à vélo" organisée pour les animateurs, des actions autour du vélo se sont mises en place sur différents accueils de loisirs :

- pratique du vélo afin de maîtriser les fondamentaux et découvrir la mobilité sur des espaces sécurisés,
- sorties à vélo à la journée ou sur plusieurs jours (dans le cadre de séjours),
- intervention d'associations cycliste sur la réparation du vélo, entre autres.

Maintenir un accueil pendant le confinement

Les accueils de loisirs de l'Agglomération du Bocage Bressuirais se sont concertés afin de proposer, pendant les vacances de printemps, des lieux d'accueil pour les enfants du personnel dit prioritaire à la gestion de la crise sanitaire.

Développer l'offre des colos-apprenantes

Les périodes de confinement puis de déconfinement progressif de 2020 et 2021 ont bouleversé le quotidien des enfants et limité leur accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. Les enfants et les jeunes devaient donc pouvoir se voir proposer l'été 2021 des activités concrètes leur permettant de mener des expériences en collectivité, d'exercer leurs aptitudes, de découvrir des domaines très variés.
Les "Colos apprenantes" labellisées ont pour objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte, de territoires nouveaux comme d'autres enfants. Une priorité est donc donnée à la remobilisation et au renforcement des compétences et des connaissances des enfants et des jeunes en vue de préparer la rentrée scolaire.

Les "Colos apprenantes" accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartier "politique de la ville", mais également en zones rurales, issues de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire. Cela concerne également les enfants en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance ainsi que les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance.

Le Service enfance géré par l'Agglomération, ainsi que l'accueil de loisirs Les Lucioles de la Vallée, sur la commune de Le Pin ont été labellisés. Cette labellisation a permis à plus de 100 enfants de bénéficier de la gratuité de leur séjour.

Accueil de loisirs 1, 2, 3 Soleil à La Chapelle Saint-Laurent

CONSOLIDER LES ORGANISATIONS DE PROXIMITÉ

L'Agglomération du Bocage Bressuirais assure à la fois la structuration des services aux familles, la convergence des politiques publiques et l'animation du réseau d'acteurs

Développer le dialogue de gestion avec les communes en gestion déléguée (périscolaire matin/soir et mercredi)

Les conventions de gestions liant l'Agglomération aux communes se terminant en 2021, cela a été l'occasion de prendre un temps avec chaque commune pour échanger tant sur le volet financier, que pédagogique et technique. Le constat de ces différents échanges a été unanime sur le souhait de poursuivre ces rencontres sur le prochain conventionnement afin de pouvoir discuter sur les difficultés rencontrées, connaitre les situations positives à faire perdurer et avoir l'occasion d'échanger sur des questions pratiques.

Flash sur…

Oeuvre d'art éphémère, La Grande lessive® installe ses étendages sur la commune de Chiché

Les enfants de l'accueil de loisirs Mozaïque, géré par l'Agglomération du Bocage Bressuirais et de la halte-garderie Coccinelle de Chiché, géré par Familles Rurales, participent ensemble à La Grande lessive® sur le thème des "jardins suspendus". Ce projet permet de recréer du lien social entre les deux structures malgré la crise sanitaire.

Au moyen de pinces à linge en bois, chaque enfant a suspendu sa réalisation artistique sur les fils installés à l'espace vert de la salle des fêtes. Cela permet de valoriser les enfants par l'exposition de leur création. Les habitants peuvent également participer en accrochant leur propre création au format A4 (dessin, peinture, collage…) sur l'un des fils à linge étendus en précisant leur nom en bas du document.

Développer les outils communs : le portail familles

Cet outil d'information s'inscrit dans la pratique déjà engagée de partage d'outils utiles aux acteurs comme à la fonction de coordination de l'Agglomération. Il s'agit en particulier d'étendre la mutualisation de l'outil logiciel de gestion des activités qui rencontre l'intérêt de nombreux partenaires, communes, associations, petites ou grandes. L'investissement est soutenu par la l'Agglomération qui met aussi à disposition sa ressource de formation et de maintenance de proximité.

Se sont ajoutées sur l'année 2021 :
- la commune de Boismé,
- la commune de Cerizay,
- la commune de Saint-Aubin du Plain,
- l'association Atout'Âge de la Forêt sur Sèvre,
- le Centre Socio Culturel du Mauléonais.

Étaient déjà utilisateurs, avec ou sans le portail Famille :
- les Services enfance et petite-enfance de l'Agglomération,
- le Service scolaire de la ville de Bressuire,
- le Service périscolaire de la commune de Chanteloup,
- le Service scolaire de la commune de Courlay,
- le Service de restauration scolaire de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre,
- le Service périscolaire du Moncoutantais,
- l'Association Les lucioles de la Vallée de Le Pin,
- l'Association Le Club d'Argentonnay,
- l'Association L'Île aux enfants de Combrand.

Chiffres clés

61 sites APS
Accueil périscolaire matin et soir

18 sites "mercredi"

22 sites "vacances"

914 enfants accueillis en régie
(754 en 2018, 761 en 2019, 713 en 2020)

Jeunesse : vers une politique innovante pour les jeunes et par les jeunes

La politique jeunesse de l'Agglomération du Bocage Bressuirais lancée en 2018 vise l'implication des jeunes et leur autonomie et pose comme démarche stratégique la mise en réseau d'Animateurs Référents Jeunesse (ARJ) répartis dans les 5 bassins de vie du Bocage Bressuirais ainsi que la création de la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) comme outil complémentaire pour répondre aux besoins des jeunes de l'ensemble du territoire.

Si le public visé couvre une tranche d'âge large de 11 à 30 ans, ce sont principalement les jeunes de 11 à 17 ans qui sont touchés tant par l'action dans les bassins de vie qu'à l'ouverture de la CJM en septembre 2021. Parmi les 5000 jeunes touchés par les animateurs, 62 % ont de 11 à 14 ans, 27 % de 14 à 17 ans et 11 % plus de 18 ans. Les proportions restent en majorité des mineurs avec une population plus forte de lycéens résidants de l'ensemble du Bocage et également de Gâtine et du Thouarsais.

ADIEU "LA GRANGE", BONJOUR "LA CJM"!

Après huit années de présence à l'espace La Grange, le Service jeunesse de l'Agglomération a pris ses quartiers en août dernier à la Cité de la Jeunesse et des Métiers, place de la gare ! **Un lieu unique en France pour développer le projet de politique jeunesse innovant de l'Agglomération.**

Investi par de multiples acteurs jeunesse, cet espace de coopération et de collaboration permet de rassembler en un lieu unique les ressources répondant aux enjeux de jeunesse actuels et à venir tout en mettant à disposition un endroit spécifique pour quiconque s'investit dans les axes de la politique jeunesse, qui sont :

1. s'adresser à tous les 11-30 ans,
2. les impliquer dans la vie locale,
3. favoriser leur autonomie,
4. mettre en réseau le territoire autour de cette politique jeunesse.

Une fonction de direction dédiée à la jeunesse a été déployée en 2021 pour assurer les missions d'animation territoriale et partenariale liées au projet de politique jeunesse. Car il y a de quoi faire !
La Cité de la Jeunesse et des Métiers enregistre déjà plus de 4000 visiteurs depuis son ouverture en septembre dernier à cette fin d'année 2021. Un succès qui s'impose par l'emplacement judicieux à côté du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), place de la gare, qui voit passer chaque jour environ 700 jeunes venant de toute l'Agglomération, pour leur journée ou semaine scolaire, mais aussi à la multiplicité des acteurs présents aux côtés du Service jeunesse à la CJM : le Service citoyenneté et politique de la ville et la Mission santé de l'Agglomération, la Maison de l'emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, BoGaJe, la Maison des adolescents, la Protection judiciaire de la jeunesse et tous les partenaires associés à ces structures.

Enfin 2021 a vu la première session du Conseil Jeune : une instance que les jeunes de 11 à 30 ans peuvent investir librement (plus d'info en rencontrant l'animatrice référente jeunesse, à la CJM) pour décider du développement de l'animation du bâtiment et sur le territoire.

Inauguration en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat le vendredi 5 novembre 2021

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE QUI SE PROFILE…

Si le Forum Job s'est tenu pour la deuxième année en distanciel avec 35 participants en proposant des visios ou des entretiens téléphoniques ainsi que des tests de connaissances pour se mettre à jour sur le travail saisonnier, le Forum Mobilité européenne et internationale lui a pu se faire en présentiel avec 275 participants. Il a réuni des expositions mises à disposition pour le centre Régional d'Infos jeunes de Poitiers, des conférences et des retours d'expériences sur la mobilité internationale.

Bien sûr, l'ouverture de la CJM est un fait déterminant dans cette année 2021, comme le montre l'inauguration du bâtiment qui s'est fait aussi avec les animateurs des bassins de vie qui ont participé activement le 5 novembre 2021 en proposant des animations, mais surtout en y accompagnant des jeunes (1500 participants à ce seul événement). C'est aussi l'occasion de découvrir les 300 m² disposants de multiples espaces pour être en groupe ou travailler seul, en plus d'être la porte d'entrée vers tous les professionnels cités précédemment.

L'accueil permanent de jeunes et de professionnels amène à cultiver un aspect informel de l'usage des espaces, une utilisation spontanée basée sur le sentiment d'appartenance (je viens parce ce que je me sens comme chez moi et que je me sens légitime), sur la capacité d'agir (je peux utiliser le lieu pour ce que je souhaite faire et que j'ai le sentiment que c'est cohérent dans ce lieu) et sur la notion de collectif (est-ce que je peux faire ce que je souhaite dans le lieu dans l'harmonie du collectif, aurais-je la tranquillité suffisante ? Quelles passerelles puis je créer ? …)

Enfin les nouveaux espaces de la CJM ont permis aux élèves du cursus BTS Développement et Animation des Territoires Ruraux de présenter leur Projet d'Initiative et de Communication à une cinquantaine d'invités présents, relançant par ailleurs la dynamique partenariale avec la Maison Familiale Rurale Sèvreurope.

… AUTOUR DE PROJETS STRUCTURANTS

L'année 2021 a d'abord vu consolider le réseau des structures partenaires de l'Agglomération dans l'animation des référents jeunesse.
Le premier acte a été le dépôt d'un dossier commun de labellisation Info Jeunes (IJ), label national aillant pour but d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et répondre à un intérêt public garanti par l'État.
Labellisé en avril c'est la première structuration de ce type en Nouvelle-Aquitaine. Le projet d'information jeunesse est porté par l'Agglomération au nom du collectif de partenaires avec une ressource IJ partagée et mise en œuvre dans chaque bassin de vie, toutes les communes ont donc accès à un espace IJ de proximité, au sein même des structures ARJ du territoire qui pour la plupart portaient déjà ce label à titre individuel.
La formation des ARJ a été est mise en œuvre à l'automne 2021 et des outils numériques sont acquis par l'Agglomération pour être mis à disposition de chaque territoire rural.

La deuxième démarche consiste à évaluer la fonction jouée par les Animateurs Référents Jeunesse (ARJ) et leurs actions. Chaque structure se prête au jeu de l'évaluation et l'analyse commune est présentée en conférence des Maires en octobre 2021. Cette étape est très importante dans la poursuite de la politique jeunesse qui prend forme dans l'engagement de la collectivité pris en conseil communautaire en décembre pour le financement des postes sur la durée de la Convention Territoriale Globale (CTG) jusqu'en 2025.

Le dernier outil remis à jour en 2021 pour développer la politique jeunesse est celui des Micro-Projets. Il s'agit d'un dispositif de soutien aux projets de jeunes accompagnés par les animateurs dans une phase ou sur l'ensemble de leur projet. La démarche d'accompagnement amène les jeunes à présenter leur projet devant un jury composé d'élus de la commission jeunesse et d'un technicien de l'Agglomération. Les projets peuvent être soutenus jusqu'à 1000 €. Lors de l'année 2021 l'Agglomération a traité 8 projets mobilisant 34 jeunes de 11 communes différentes.

Maintien à domicile

Rendre plus facile la vie chez soi

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bocage Bressuirais Bressuirais accompagne les personnes en perte d'autonomie pour vivre chez elles, dans les meilleures conditions possibles, en proposant des services de maintien à domicile adaptés : repas à domicile, aide et accompagnement à domicile, soins infirmiers.
La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière que s'occuper des plus fragiles est un enjeu de société. Le maintien à domicile est la première réponse au défi de la perte d'autonomie.

1 310 usagers ont fait appel à ces services en 2021.

Chiffres clés

132 patients du SSIAD

70,46 % de taux d'occupation

82 842 heures de SAAD et 771 usagers

99 529 repas livrés et 601 usagers

UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LE CIAS

Le CIAS a rejoint, le 8 février 2021, le siège de l'Agglomération du Bocage Bressuirais situé 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire.

La professionnalisation et modernisation des services

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL À DOMICILE LORS DE CETTE CRISE

Des temps de formation en intra auprès des intervenants à domicile, dispensés par les infirmières coordinatrices du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), ont été poursuivis en 2021 afin d'optimiser l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et du kit Covid-19.
Cette formation interne a permis aux intervenants de prendre conscience du rôle de chacun et a contribué à la qualité des échanges et des relations ainsi qu'à la sécurisation des interventions à domicile.

Dans le cadre de l'obligation vaccinale, les infirmières ont également accompagné les équipes à la réalisation d'autotest.

UNE DOTATION DE BLOUSES POUR CHAQUE AGENT

Un contrat a été signé avec le fournisseur Initial afin de doter chaque agent du SAAD et du SSIAD d'un lot de blouses (3 à 5) pour exercer sa mission à domicile.
Ce marché comprend la location et l'entretien des blouses et est intégré dans le marché global de l'Agglomération, amoindrissant ainsi le coût pour le CIAS. La réflexion concernant le choix des blouses a été menée en concertation avec le personnel concerné (essais de différents modèles…) afin de répondre au mieux aux besoins en matière de confort, morphologie, qualité technique du vêtement.

LES RETOURS POSITIFS DE LA TÉLÉGESTION MOBILE

Depuis l'été 2021, chaque agent du SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et du SSIAD est équipé d'un smartphone permettant d'avoir accès aux plannings de travail, de valider la présence à domicile, de réaliser les transmissions et d'avoir accès aux informations du service et de la collectivité.

Au total, 108 agents bénéficient de cet outil professionnel qui a permis d'améliorer leurs conditions de travail et de moderniser la gestion du service (économie de papier et de temps, fluidité dans les échanges, relation facilitée à l'usager).

LES GROUPES DE PAROLES INTERSERVICES

Depuis plusieurs années, le personnel du SAAD et du SSIAD bénéficie d'un espace d'écoute et d'expression sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. La gestion du groupe de paroles est assurée par un professionnel de l'organisme de formation CEFRAS. C'est un lieu de ressource où chacun peut faire part de ses expériences et échanger autour de situations parfois difficiles au domicile.

En 2021, ces rencontres ont été maintenues et ouvertes au personnel administratif afin de permettre aux agents d'échanger et de partager leurs pratiques et difficultés.

L'amélioration continue de la qualité des services SAAD et SSIAD

L'ÉVALUATION EXTERNE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le CIAS du Bocage Bressuirais a fait intervenir l'organisme COHÉRENCES de Niort pour réaliser l'évaluation externe de son service de soins infirmiers à domicile, conformément à la loi du 2 janvier 2002.
L'évaluation externe du SSIAD a pu, malgré la crise sanitaire et les mesures de précaution nécessaires, se dérouler dans de bonnes conditions de concertation et de coopération avec l'ensemble des acteurs concernés. Les évaluateurs ont eu toutes facilités, au cours de leurs visites, pour rencontrer des panels représentatifs des usagers, des familles et des salariés.

Leurs questions ont trouvé des réponses claires, l'observation des lieux et des pratiques professionnelles a confirmé les intentions et stratégies exposées dans le Projet de service. Le travail accompli par les salariés du SSIAD est tout à fait conforme à ce qu'en attend le CASF, autant dans les procédures d'admission que dans la personnalisation et l'individualisation des accompagnements ou dans le travail avec l'environnement socio-économique.

Les salariés sont consciencieux, motivés et impliqués dans leur travail.
Les principales améliorations souhaitables concernent la formalisation des documents de personnalisation, de réclamations, de procédures.

LE SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD) ET SES OUTILS ISSUS DE LA LOI DE 2002

Une nouvelle infirmière a pris ses fonctions le 21 juin au sein du CIAS en qualité de responsable du SPASAD/SSIAD.
L'objectif du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) est de mettre en place une coordination des interventions dans le cadre d'une prise en charge globale des personnes aidées par le SAAD et admises en SSIAD. Ces deux services travaillent déjà dans cet état d'esprit pour assurer respectivement et conjointement la prise en charge des usagers, la complémentarité et la continuité des interventions.

Ainsi, des outils communs aux deux services ont été définis : un livret d'accueil présentant le SPASAD, un règlement de fonctionnement spécifique à chaque domaine d'intervention, un contrat de prestations.

Le partenariat avec le Département

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT À L'ACCOMPAGNEMENT À LA VACCINATION DES USAGERS

Dans le cadre de la stratégie vaccinale pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le Département a participé financièrement à l'accompagnement des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine à la vaccination contre la Covid-19 (prise de rendez-vous, transport aller-retour et présence auprès de la personne).

► 29 bénéficiaires concernés.

LE PARTENARIAT AVEC LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS À SAINT-AUBIN DE BAUBIGNÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission d'aide à domicile au sein de la résidence autonomie Les Tilleuls à Saint-Aubin de Baubigné, une convention a été signée ayant pour but de déterminer les rôles et conditions d'intervention du personnel du SAAD du CIAS au sein de la structure, les modalités de mise en œuvre et les engagements réciproques à compter du 1er janvier 2022.

► 7 agents de la structure sont concernés pour des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Politique de la ville

Une attention pour les quartiers fragiles

Le contrat de ville, signé avec l'État en 2015, ainsi que le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) constituent le cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartiers reconnu "de géographie prioritaire". Pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire comptant environ 1 170 habitants.

L'Agglomération, porteuse du contrat de ville, en lien avec les services de l'État, la Ville de Bressuire et les différentes parties prenantes, s'appuie sur l'ensemble des acteurs œuvrant pour les habitants du quartier afin de décliner des enjeux définis collectivement autour de 3 piliers : le pilier "cohésion sociale", le pilier "emploi" et le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain". Pour cela, elle accompagne la mise en place d'actions de proximité et instruit chaque année un appel à projets lancé conjointement avec l'État. De plus, elle bénéficie d'un poste de médiateur adulte relais dont la mission consiste à créer ou à rétablir le lien social en étant en contact direct avec les habitants.

Pilier cohésion sociale

En sus de la poursuite des nombreuses actions favorisant la cohésion sociale, l'année 2021 a été marquée par l'ouverture de la Maison France Services, portée par la ville de Bressuire, en plein cœur du quartier.

ACTIONS PARTICIPANT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET AU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Elles sont au nombre de 6 :

► l'Association des Parents d'Élèves (APE) des écoles J. Ferry-Guédeau a poursuivi sa contribution au **financement des actions et des projets éducatifs et culturels organisés par les écoles** (272 enfants bénéficiaires, dont 158 issus du Quartier Prioritaire de la Ville [QPV]),

► 19 bénévoles du Centre Socio Culturel (CSC) et professionnels de différentes structures ont été sensibilisés à la **pédagogie GATTEGNO** (accompagnement à l'apprentissage de la lecture),

► les réunions du groupe **"Grandir ensemble"** ont rassemblé 28 acteurs de la communauté éducative locale,

► sur l'année scolaire 2020-2021, 76 enfants dont 57 % issus du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), ont pu profiter de **l'accompagnement à la scolarité** mis en œuvre par le CSC,

► toujours organisés par le CSC, les temps d'échange pour **accompagner les parents dans la réussite éducative de leurs enfants** ont bénéficié à 53 familles,

► l'action **"Orchestre à l'École"**, portée par le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais, s'est poursuivie au sein de l'école J. Ferry (32 enfants)

Avec l'appui de l'État, la ville de Bressuire a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt **"Label National Cité Éducatif"**, programme ayant pour objectif la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers. Le dossier n'a pas été retenu par le comité national de labellisation.

Chiffres clés de l'appel à projets

11 dossiers déposés de 7 opérateurs

64 156 € enveloppe dédiée

État : 52 156 €
Agglomération du Bocage Bressuirais : 12 000 €

Mobilisation des financements de droit commun : Ville de Bressuire, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Conseil Régional, Conseil Départemental, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Agglomération du Bocage Bressuirais.

ACTIONS PARTICIPANT À L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES - CITOYENNETÉ

Elles sont mises en œuvre par le CSC, la Croix Rouge et la ville de Bressuire :
► 129 nouveaux arrivants, dont 43 % du QPV, ont suivi les **ateliers collectifs qui donnent à comprendre notre société** proposés par le CSC,
► les interventions hebdomadaires du **camion "Accueil santé social"** de la Croix Rouge se sont poursuivies avec un record de fréquentation (744 personnes rencontrées contre 477 en 2020)
► le 21 août a été marqué par l'ouverture de la **Maison France Services** réunissant dans ses murs 4 agents municipaux, les bureaux des médiateurs adultes relais de l'Agglomération et de la Maison De l'Emploi (MDE) ainsi que celui du **médiateur de la tranquillité publique de l'Agglomération** dont la présence a ainsi été renforcée sur le quartier. Rapidement, la structure a été identifiée par le public avec, en moyenne, 14 demandes/jour (essentiellement sur le logement, la solidarité/l'insertion, les pré-demandes de titre d'identité et de voyage et les immatriculations de véhicules).

ACTIONS PARTICIPANT À L'ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

2 actions peuvent être identifiées en 2021 :
► 27 enfants ont bénéficié des temps d'**activités multisports hors temps scolaire** proposés par l'association "Espoir Bressuirais",
► les **programmes "Quartiers d'été" et "Quartiers solidaires jeunes"** ont été reconduits. Ces fonds exceptionnels de l'État ont permis la mise en place de 3 projets à destination des familles et des jeunes du quartier (15655 €) et d'un projet autour de l'égalité hommes-femmes (2750 €).

Pilier emploi

La Maison de l'Emploi (MDE), principal acteur économique du contrat de ville, a poursuivi ses actions en faveur des jeunes du quartier :
► via la **mobilisation du dispositif "emplois francs" et du plan "un jeune, une solution"** : 144 jeunes issus du QPV ont été accueillis à la MDE et 98 d'entre eux ont fait l'objet d'un accompagnement particulier,
► en mai 2021, un **médiateur "emploi-insertion"** adulte relais a pris ses fonctions,
► **l'animation du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)** s'est poursuivie avec l'organisation de visites d'entreprises, d'ateliers "Parcours vers l'insertion" mis en œuvre sur le quartier en partenariat avec le CSC et Pôle Emploi, des temps de découverte des métiers de la confection et de l'agriculture.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

En 2021, la thématique du cadre de vie s'est fortement enrichie au travers des travaux menés sur l'étude urbaine, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

RÉAPPROPRIATION DE L'ÉTUDE URBAINE

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, une étude urbaine avait été conduite en 2017 par l'Agglomération du Bocage Bressuirais avec pour objectifs :
- de mener une étude de rénovation urbaine,
- de procéder à une adaptation de l'habitat aux besoins de la population,
- de requalifier le quartier en améliorant les liaisons avec le territoire environnant et en repensant les espaces publics.

En 2021, à la demande conjointe de l'Agglomération et de la ville de Bressuire, les acteurs se sont réunis à plusieurs reprises pour réfléchir à différents sujets :
► la mise en œuvre d'**un plan d'action** autour de la sécurisation et de la fluidification des déplacements, de l'aménagement de "lieux de vie", de l'entretien des espaces et des bâtiments, de la lutte contre l'insécurité…
► **la démolition des barres du carré de la Versenne**,
► **le pilotage du projet et de la coordination du contrat de ville.**

MISE EN PLACE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

La GUP, portée par l'Agglomération, est une démarche qui vise à améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants du quartier en ayant un regard sur sa gestion et son fonctionnement, en soutenant les bonnes pratiques et en apportant des réponses aux problèmes ou aux manques constatés. Pour cela, elle est amenée à se pencher plus particulièrement sur 4 domaines :
- la propreté,
- la régulation des usages (stationnement automobile, tri des déchets…),
- la maintenance et l'entretien,
- le bien-vivre ensemble (animation, présence sur le quartier…).

Suite au comité de lancement du mois de mai, des **diagnostics en marchant**, réunissant une vingtaine de partenaires et des habitants, ont permis de partager collectivement quelques constats : peu d'aménagement dans les espaces publics (tables, jeux, bancs…), vétusté des façades de certains immeubles, visibilité des déchets…

La démarche s'est également structurée avec la mise en place d'un **tableau de suivi des actions à mener**, la désignation d'un **référent GUP** (la médiatrice adulte relais de l'Agglomération), ainsi que la mise en place d'**interlocuteurs privilégiés GUP** au sein du réseau des partenaires.

INSTALLATION DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

2021 a vu l'aboutissement des travaux pilotés par l'Agglomération dans le cadre de la CIL avec :

► la formalisation de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux via deux documents :

- un **document-cadre** définissant les grandes orientations en matière d'attributions, d'équilibres territoriaux et d'accueil des publics prioritaires,
- la **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** qui décline de façon opérationnelle les orientations du document-cadre.

► la formalisation de la gestion de la demande en logement social à l'échelle de l'Agglomération avec le **Plan partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations aux Demandeurs (PPGID).** Il découle des orientations sur les attributions définies par la CIL et décline opérationnellement, pour une durée de 6 ans, les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande et de l'information aux demandeurs.

POURSUITE DES ACTIONS RELATIVES À LA CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Dans le cadre du contrat de ville, le bailleur social Deux-Sèvres Habitat (DSH) bénéficie d'un abattement de 30 % de la TFPB. En retour, il doit utiliser le montant de l'abattement annuel pour des actions à destination des habitants du quartier.
Ainsi, en 2021, le **nettoyage des espaces publics** a été renforcé et des **travaux de sécurisation des immeubles** ont été financés.

Mobilisation du Conseil Citoyen

Le conseil citoyen, instance composée des habitants et d'acteurs du quartier, est **animé par la médiatrice adulte relais de l'Agglomération**, il s'est réuni à 7 reprises. Par son action, il contribue à la **participation des habitants au contrat de ville, concourt à l'animation du quartier et à son ouverture vers l'extérieur**.

En 2021, les membres du Conseil ont participé aux diagnostics en marchant mis en œuvre dans le cadre de la GUP et à la commission sur le budget participatif de la ville de Bressuire. Ils étaient également présents aux comités techniques GUP et au conseil territorial à la politique de la ville organisé par la Préfecture. Ils ont organisé une action autour de la prévention du tri des déchets, ont assisté à une exposition photos et fait la promotion du Conseil Citoyen (utilisation de la caravane, création d'une boîte mail dédiée et de T-shirts pour les membres).

Prévention et citoyenneté
Pour mieux vivre ensemble

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue un cadre de réflexion, de concertation et de mise en place d'actions sur les priorités données à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

En lien avec les stratégies nationales et les orientations départementales, l'**assemblée plénière**, réunie au mois d'avril, a **reconduit les axes de travail du précédent plan intercommunal de prévention** 2016-2020. Elle a également validé la création d'un "observatoire local de la tranquillité publique". Bien que certaines actions aient dû être mises en veille du fait de l'arrêt maladie de la coordinatrice, d'autres se sont poursuivies.

Axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention des jeunes

Le Groupe d'Appui Jeunesse (GAJ) de réussite, instance partenariale et pluridisciplinaire de concertation et de coopération animée par la coordinatrice du CISPD, a pour mission d'identifier les jeunes de 12-25 ans en risque de basculement et de favoriser la coordination des interventions des acteurs autour du jeune et de sa famille. Le niveau intercommunal rend difficiles le repérage et le traitement opérationnel des situations. Les membres de l'assemblée plénière ont donc acté une mise en œuvre de l'action sur 1 ou 2 communes.
En lien avec l'ouverture de la Cité de la Jeunesse et des Métiers en septembre 2021, les travaux relatifs à cet axe vont être poursuivis via une **collaboration plus étroite avec la nouvelle Direction adjointe de la jeunesse de l'Agglomération.**
Par ailleurs, en référence à la stratégie nationale, il s'agira de **renforcer les coopérations à destination des enfants de moins de 12 ans.**

Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables et prévenir les violences intrafamiliales

Deux objectifs ont été poursuivis :
- développer l'accompagnement social des personnes victimes ou en détresse et prévenir la récidive,
- protéger les personnes victimes par la mise à l'abri en hébergement adapté.

ACCUEIL EN URGENCE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE AUPRÈS DES HÉBERGEURS LOCAUX

L'accueil des personnes victimes de violences chez des hébergeurs touristiques permet de diversifier les solutions d'hébergement d'urgence proposées par le 115 et répond à 3 objectifs :
- mettre à l'abri les personnes victimes de violences au sein du couple,
- protéger les enfants victimes de ces violences,
- garantir une solution de proximité pour les femmes vivant en milieu rural.

Sur le territoire, **2 hébergeurs** participent à cette expérimentation.

À la suite d'un point de situation, il a été acté que les **ISG puissent accompagner les personnes victimes orientées vers les gites et domiciliées en dehors de l'Agglomération**, ces dernières ne pouvant bénéficier d'un suivi du fait de la territorialisation des interventions des assistants sociaux. De même, un des gîtes ayant subi des dégradations, il a été convenu d'actualiser le règlement intérieur du dispositif.

INTERVENANTS SOCIAUX EN GENDARMERIE (ISG)

2 ISG (1 ETP) interviennent sur le territoire de l'Agglomération sur saisine de la gendarmerie ou des partenaires. Elles assurent l'interface entre le judiciaire et le social par un repérage précoce des situations et une orientation des bénéficiaires vers les acteurs du territoire (gendarmerie, justice, associations, services sociaux ou de la santé…). Depuis 2021, leurs bureaux sont situés au sein de la Cité de la Jeunesse et des Métiers.

Malgré un fonctionnement ralenti du fait de différents mouvements de personnel en 2021, u**ne continuité de service a été assurée** via notamment une priorité donnée au traitement des violences intrafamiliales.

Comparativement à 2020, **le cadre d'intervention de l'ISG a davantage concerné les conflits et les conduites à risques et moins les violences physiques, psychiques ou sexuelles.** Les brigades sollicitent en effet davantage les ISG pour des situations hors champ pénal. De plus, les ISG constatent l'impact positif des différentes campagnes de sensibilisation nationales et locales contre les violences faites aux femmes. Les victimes semblent davantage porter plainte, tôt, en amont, avant que la situation ne se détériore.

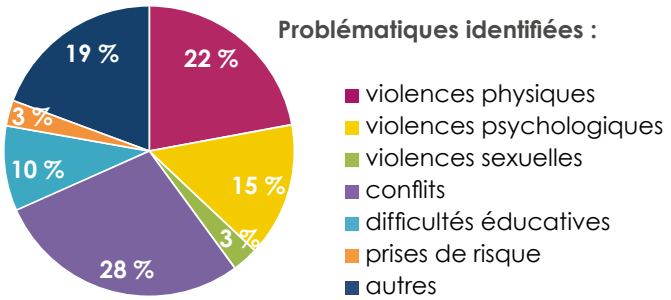

Les ISG ont poursuivi leur implication au sein des différentes réunions partenariales dont celles du **réseau "STOP Violences Nord 79"** réunissant les professionnels du médico-social et du judiciaire du Thouarsais et du Bressuirais dont les missions touchent aux violences conjugales. Elles ont également bénéficié de 6 séances d'**analyse de la pratique**.

Chiffres clés

129 situations traitées par les ISG (139 bénéficiaires)

16 % bénéficiaires mineurs

11 victimes, dont 3 mineures, orientées vers une psychologue libérale pour un soutien approfondi (séances financées par l'Agglomération)

Axe 3 : améliorer la tranquillité publique

Au-delà de la poursuite de la sensibilisation des maires et des acteurs aux outils de prévention et à la radicalisation, les membres de l'assemblée plénière ont acté la reconduction des activités du médiateur et la continuité des actions de communication en direction des habitants.

MÉDIATEUR DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Intervenant en priorité sur la ville de Bressuire et son quartier "politique de la ville", les activités du médiateur consistent à :

- conduire une médiation préventive par une présence dans les espaces publics, notamment ceux repérés à risque,
- contribuer à lutter contre les incivilités,
- réguler les conflits par le dialogue,
- faciliter les liens entre les usagers et dans les espaces publics,
- orienter et faciliter l'accès des usagers aux services publics,
- participer à une veille sociale de territoire.

Ses missions s'articulent avec celles de la police municipale de Bressuire, de la gendarmerie et des autres médiateurs et acteurs sociaux présents sur le territoire.

En 2021, **sa présence a été renforcée dans le quartier prioritaire** (son bureau est implanté au sein de la Maison France Services depuis septembre) **et aux abords de la Cité de la Jeunesse et des Métiers**. Ses interventions concernent essentiellement des **mineurs de moins de 15 ans** et ont pour objet l'**alcoolisation** sur la voie publique, la **circulation dangereuse en vélo** ou encore le rappel des gestes barrières. Il a également participé aux travaux initiés dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

LES HABITANTS, ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Afin de donner les moyens aux habitants d'être vigilants par l'information sur les bons réflexes à adopter pour rendre difficile le passage à l'acte, un article est paru dans l'Agglomag de juin sur l'**opération "tranquillité vacances"**.

- Fermez vos portes, fenêtres et volets.
- Laissez des signes visibles de présence, même pour une courte absence.
- Activez diverses sources lumineuses par minuterie pour dissuader les cambrioleurs.
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux, mais à la gendarmerie.
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr
- Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

Axe 4 : lutter contre les addictions

Depuis la mobilisation de collectivités, d'associations et de jeunes sur des actions de prévention des conduites addictives et de prises de risques, le CISPD dispose d'un **kit événementiel, de roll-up et d'affiches** qu'il a de nouveau mis à disposition des partenaires et élus locaux en 2021.

La création d'un poste de chargé de mission santé au sein de l'Agglomération dont un des champs d'intervention concerne les addictions permettra de poursuivre et d'approfondir la mise en œuvre de cette thématique dans les années à venir.

Axe 5 : lutter contre les prises de risques routiers

En raison du contexte sanitaire et de l'absence de la coordinatrice, la manifestation de sensibilisation des futurs conducteurs aux risques routiers a été reportée en 2022.

Création d'un observatoire local de la tranquillité publique

À la suite de l'assemblée plénière, le **Comité Exécutif Restreint (CER)**, instance de pilotage et de suivi du plan d'action intercommunal, s'est vu attribuer une mission complémentaire : celle d'être un **espace de veille, de concertation et de partage d'expériences sur les problématiques liées à la tranquillité publique et sur les pistes d'actions à mettre en œuvre.** Composé de 10 représentants (Sous-Préfecture, Agglomération du Bocage Bressuirais, tribunal de grande instance, Gendarmerie, Département, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Maison De l'Emploi, Deux-Sèvres Habitat, Fédération des Centres Socio-Culturels, Intermède), ses membres se sont élargis, dans ce cadre, aux représentants des 6 communes de l'Agglomération ayant le plus grand nombre d'habitants.

Santé Une approche territoriale

© Freepik

L'Agglomération du Bocage Bressuirais met à disposition des élus locaux des outils et dispositifs juridiques pour développer et accompagner des politiques sanitaires et sociales de proximité.

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Bocage Bressuirais est la traduction d'une mobilisation coordonnée des politiques publiques permettant d'actionner différents leviers, sanitaires et autres déterminants de santé, et de proposer ainsi des réponses et des parcours de santé adaptés au parcours des habitants.
Le CLS 2019-2023 fait suite à celui engagé en 2015. Il réaffirme la dimension globale de la santé dans le territoire du Bocage, favorise l'accès aux soins et contribue à la prévention et promotion de la santé. Il inclut la conduite d'actions en faveur du développement de l'offre de soins de santé : l'accompagnement des professionnels, le suivi et le montage de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).
Les enjeux de santé sont aussi confirmés au travers des politiques de la Ville, des politiques familiales ainsi que dans les orientations du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD).
Enfin l'établissement d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est relancé.

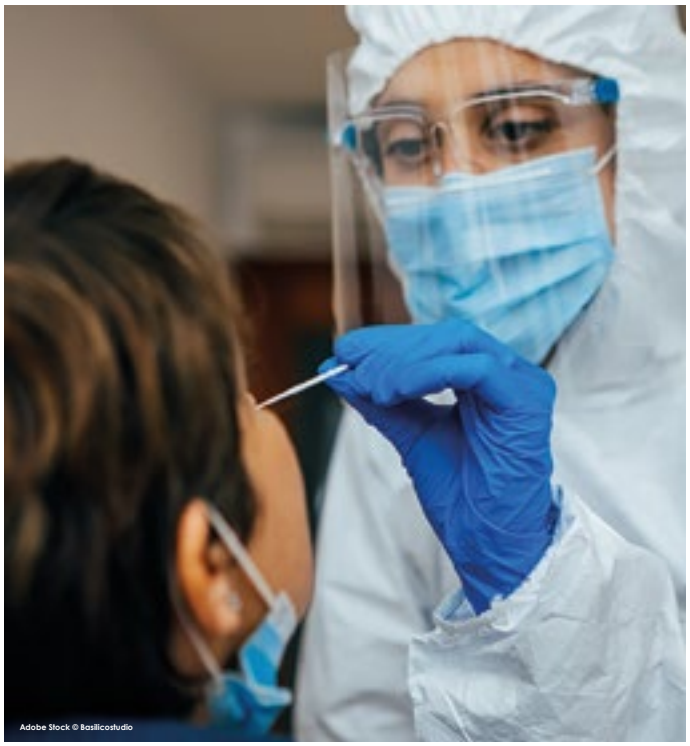
Adobe Stock © Basilicostudio

Orientations du Contrat Local de Santé

Les orientations stratégiques du CLS 2019 - 2023 sont en lien avec les objectifs poursuivis par le projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 et en cohérence avec les autres démarches locales de santé développées par les collectivités et l'État.

Sept orientations majeures ont été définies :

- l'animation d'une ingénierie locale de santé au sein du territoire,
- l'accès aux soins de premiers et seconds recours et l'attractivité territoriale,
- l'accès aux droits et à la prévention,
- la santé des enfants et des adolescents,
- les parcours dans le champ de la santé mentale et du handicap,
- le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie,
- la promotion de la santé environnementale.

Chacune de ces orientations fait l'objet d'une fiche thématique précisant l'ambition commune des partenaires et les objectifs recherchés dans le territoire.

Bilan 2021

Malgré les difficultés rencontrées dans l'animation et la coordination du CLS liées aux contraintes sanitaires rendant difficile la tenue d'instances partenariales, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi ses engagements dans les réponses à apporter aux défis existants :

- Innover face à une chute de la démographie des métiers de la santé, quels que soient les spécialités et les modes d'exercices, source d'inégalités territoriales d'accès aux soins.
- Prendre en compte une majoration des vulnérabilités populationnelles (différences culturelles, handicaps…), sources d'inégalités de santé et de renoncement aux soins par difficultés d'accès aux droits communs.

En 2021, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a :

- Poursuivi sa participation au plan départemental de lutte contre la désertification médicale : Plan Santé 79.
- Poursuivi son accompagnement des professionnels de santé en traduisant leur projet de santé en programme immobilier.
- Répondu présente à chaque fois que le besoin s'est fait sentir sur le terrain pour mettre en œuvre les décisions prises par l'État en lien avec la lutte conte la Covid-19. Exemple avec les différentes campagnes de dépistage du Covid-19 et la vaccination mobilisant : les services communaux concernés, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), les laboratoires, le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'Agence Régionale de Santé (ARS)…
- Signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui confirme et repositionne les enjeux du CLS en matière de santé auprès des enfants et des jeunes.
- Poursuivi sa proposition d'écoute psychologique faite par les Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) aux personnes victimes de violences au sein du couple.

Signature de la CTG le mardi 29 juin 2021

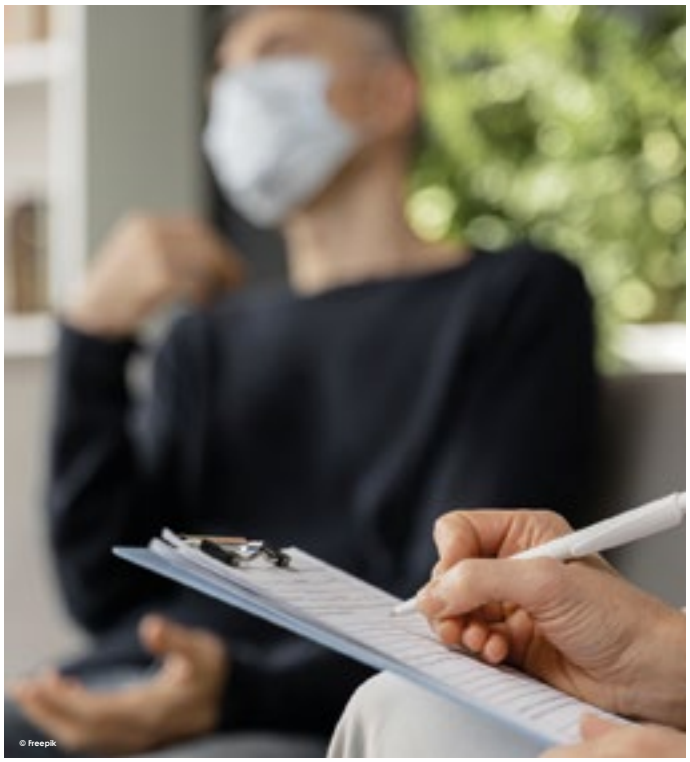
© freepik

Mais elle a aussi dû apporter des réponses inédites aux besoins de la population, apparus ou aggravés avec l'état d'urgence sanitaire. Depuis la mise en place des mesures gouvernementales liées à l'épidémie de Covid-19, l'isolement, les angoisses dans l'intimité des confinements ont été à l'origine de nouvelles souffrances. La peur de la maladie et les conditions de vie bouleversées ont eu des conséquences sur la santé mentale de tous. Ce principe de réalité d'une augmentation des troubles psychiques et d'une société en pleine mutation a amené l'Agglomération du Bocage Bressuirais à **mettre en place un groupe de travail pour actualiser les enjeux du CLSM et relancer le travail avec les partenaires pour élaborer un programme de mise en œuvre pour 2022.**

En parallèle c'est poursuivi la communication sur le CLS **auprès des élus lors d'une commission "jeunesse, politique de la ville et santé".**

Et demain…

Ce travail conduit dans le cadre du CLS au niveau de l'Agglomération va être renforcé. Les collectivités territoriales vont devenir, grâce à leurs compétences et leurs liens avec les populations et les professionnels, un maillon clé pour la mise en œuvre des politiques de santé qu'il s'agisse d'actions de prévention ou de promotion de la santé.

Transport

S'adapter aux besoins et ressources du territoire

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est compétente en matière de transport et de mobilité depuis 7 ans. Depuis le 1er septembre 2020, elle a repris la gestion des services de transports publics (scolaire et commercial), auparavant gérés par le Conseil Régional, avec la mise en place du réseau Tréma.

En parallèle, l'Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, a développé différents axes de sa politique de mobilité (autopartage, service de transport urbain à Bressuire, soutien aux opérateurs de transport solidaire, construction d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Bressuire, élaboration d'un schéma directeur cyclable…).

LE PROJET MOBIL'ISÉS : l'Agglomération comme catalyseur des initiatives locales

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "French Mobility : Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables", l'Agglomération du Bocage Bressuirais a été retenue en 2019 pour son projet partenarial intitulé **"Mobil'isés : mobile et facile, l'innovation sociale au service de la mobilité en Bocage"**. Ce projet porté en partenariat avec les Ateliers du Bocage, la Maison de l'Emploi et l'association d'entreprises Recto Verso s'est terminé fin 2021.

Ce projet avait pour objectif de réduire l'usage en solitaire de l'auto (on parle "d'autosolisme"), et pour ce faire :

- d'inciter au partage de véhicules plutôt qu'à la possession,
- de favoriser les pratiques de covoiturage,
- de communiquer sur les solutions de mobilité du territoire,
- d'expérimenter un système d'incitation et de récompenses au sein de la communauté d'Emmaüs locale.

En 2021, **les Ateliers du Bocage** possèdent une flotte de 11 véhicules en **autopartage** qui ont plusieurs usages (trajets professionnels, domicile – travail, loisirs…). Ces véhicules sont mis à disposition des autres employeurs du territoire. 5 véhicules fonctionnent pour leurs salariés. En début d'année, les Ateliers du Bocage ont passé une convention avec le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) pour proposer ce service de mobilité aux salariés intérimaires en contrepartie d'un financement du FASTT.
Ils ont également répondu à un appel à projets de la Fondation AG2R pour réaliser une étude complémentaire sur les actions à consolider et à développer en matière de mobilité inclusive sur le territoire. Le bureau d'étude SimplAndCo a été missionné.

La Maison de l'Emploi a mis en place des ateliers en partenariat avec Pole Emploi ainsi qu'un projet de formation à la conduite en lien avec Les Ateliers du Bocage et Pole Emploi. Elle a également demandé un agrément pour une auto-école associative et sociale.

L'association d'entreprises Réseau Recto Verso a réalisé des tests de **vélos à assistance électrique** dans 2 entreprises (Strada et Clisson Métal) sur le temps de la pause méridienne durant la Semaine européenne de la Mobilité en septembre 2021. Il y a eu une quarantaine de participants. Elle a également organisé un atelier d'informations auprès des transporteurs locaux sur le Gaz Naturel Véhicule (GNV) (en lien avec les projets en développement sur le territoire du Bocage Bressuirais).

Dans l'année, un **"P'tit guide du salarié cycliste en bocage"** a été rédigé pour lutter contre les idées reçues sur le vélo comme moyen de déplacement domicile-travail. Une mise à jour du "Guide de la Mobilité Employeur" a également été réalisée.

En partenariat avec les acteurs locaux du territoire, l'**Agglomération du Bocage Bressuirais** a rédigé un **Guide de la Mobilité** pour tout public afin de mieux faire connaître l'offre de mobilité du territoire, les aides financières et les bonnes pratiques.
De même, elle a mobilisé avec l'aide du Réseau Recto Verso les employeurs du territoire afin de participer au **Challenge de la Mobilité**. 16 employeurs et plus de 200 salariés y ont participé en parcourant plus de 21 000 km en mobilité alternative (marche, vélo, covoiturage, transport en commun) ou en "démobilité" (télétravail) lors de cette semaine.

Enfin, les 4 partenaires du projet étaient présents en octobre 2021 au Job Dating à Bocapole afin d'animer un stand Mobilité pour les visiteurs.

LE VÉLO : un essor considérable depuis le déconfinement de mars 2020

L'élaboration du **Schéma Directeur Intercommunal Cyclable (SDIC)** a été lancée en septembre 2020. De nombreuses étapes de concertation ont eu lieu pendant près d'une année. Il a été approuvé en septembre 2021.
Parmi le processus de construction du SDIC, 3 ateliers géographiques en février 2021 avec des élus et techniciens leur ont permis d'affiner et amender les premières propositions du bureau d'études. Ils ont ainsi proposé collectivement un maillage cyclable pour relier les pôles urbains entre eux et depuis les communes rurales dans un rayon de 20 minutes à vélo. Plus de **450 km d'itinéraires cyclables** sont inscrits au schéma directeur cyclable dont près de 300 km d'itinéraires jalonnés (signalisation horizontale et verticale sur des routes à très faible trafic). 72 km d'aménagements en site propre (voirie totalement dédiée au vélo) dont 13 km entre Saint-Pierre des Échaubrognes et Cholet sont prévus.
Par la suite, un plan d'action a été défini en termes de stationnement, services vélo et communication. Ainsi, une aide à l'achat de vélo sera proposée dès 2022 à la population.

Pour la mise en œuvre du schéma cyclable, une gouvernance et un financement ont été actés. Les communes seront à l'initiative des travaux en tant que maîtres d'ouvrage du fait de leur compétence "Voirie". En contrepartie, l'Agglomération abondera un fonds de concours après la vérification de la conformité des travaux effectués et selon des critères de répartition de l'enveloppe budgétaire allouée au projet.

LE TRANSPORT SOLIDAIRE : une baisse du nombre de bénévoles et bénéficiaires, mais plus de trajets

Cette action permet de réaliser des trajets majoritairement locaux liés à la vie quotidienne (rendez-vous médicaux et paramédicaux, courses alimentaires, visites personnelles, loisirs…) pour un public essentiellement âgé. En effet, environ 80 % des bénéficiaires ont plus de 60 ans et environ 2/3 des trajets ont lieu sur le territoire du Bocage Bressuirais.

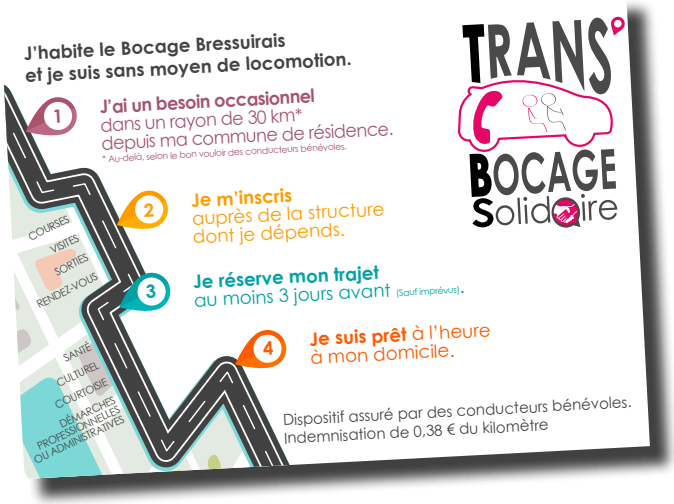

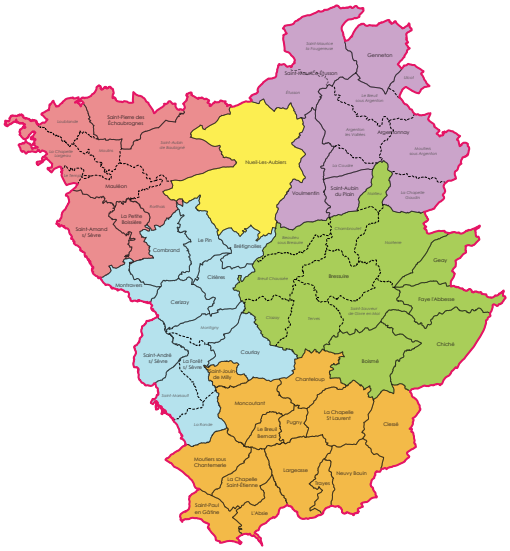

Ce dispositif, porté par 6 associations : les centres socioculturels (de Bressuire, du Cerizéen, de Nueil-Les-Aubiers en lien avec la Maison de services au public et du Pays Mauléonais), le Relais Familles de l'Argentonnais et le Secours catholique du Moncoutantais, a connu en 2021 une hausse de son activité après une année 2020 en baisse, mais sans revenir au niveau de 2019. On constate une baisse globale du nombre de bénévoles depuis 2 ans plus marquée que celle des bénéficiaires (-21 % contre - 8 %).
En effet, il a été recensé **250 conducteurs bénévoles** et **1 015 bénéficiaires**. Ces besoins occasionnels de mobilité ont représenté plus de **130 000 km** pour environ **4 830 trajets**, soit une **augmentation des déplacements de 55 % par rapport à 2020**.

Durant l'année 2021, le transport solidaire s'est maintenu pour les trajets essentiels en fonction du protocole sanitaire défini par l'État.

L'INTERMODALITÉ pour organiser une fluidité dans l'offre de transport

Le Syndicat mixte d'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine (SMINA) baptisé "Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)", auquel l'Agglomération est adhérente, a défini les études de déclinaison opérationnelle de cars express et de covoiturage afin d'améliorer l'intermodalité des différents réseaux de transport en commun présents sur la Nouvelle-Aquitaine à la suite de l'étude multimodale.
En parallèle, il est prévu un **schéma multimodal** qui vise à mettre en coordination les offres de transport et leurs horaires, afin de simplifier, et dès lors développer, l'usage des transports collectifs en parallèle au travail sur la tarification et la billettique.

Par ailleurs, les membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont travaillé sur la **mobilité intégrée** dite mobilité sans couture (combinaison des modes de transport collectifs [métro, bus, train, covoiturage, taxi-bus], actifs [marche et vélo] et complémentaires [autopartage et taxi] pour effectuer des déplacements avec plusieurs moyens de transport) :

- Le marché du référentiel multimodal régional a été renouvelé. Ainsi, de nouvelles données théoriques vont être intégrées (voirie, parkings, vélos…) et les données en temps réel des véhicules seront maîtrisées et centralisées.
- Le calculateur d'itinéraires Modalis.fr a fait l'objet d'une amélioration continue à la suite de plusieurs développements,
- Une première campagne de tests d'interopérabilité sur carte Modalis a été organisée avec 10 réseaux,
- Le déploiement de l'application Ticket Modalis sur 25 réseaux dont le réseau Tréma de l'Agglomération à compter de mars 2021. De mars à décembre 2021, 56 usagers se sont inscrits à l'application Ticket Modalis pour 324 titres achetés et 1 845,50 € de chiffres d'affaires.
- Le lancement de l'appel d'offres en dialogue compétitif du projet de mobilité intégrée Modalis qui comprend 4 lots : Assistance à maîtrise d'œuvre et intégration globale, MaaS (calculateur d'itinéraire et médias digitaux), Billettique (plateforme logicielle et équipements) et Application M-Ticket.

En complément, des groupes de travail "Covoiturage" et "Vélos" se sont réunis pour :

- identifier les corridors (voies de développement) de déclinaison des études opérationnelles de covoiturage,
- confirmer les besoins de développement de la mise en relation covoiturage de Modalis en complément des offres des opérateurs privés,
- évaluer les besoins en matière d'accès aux stationnements vélos, notamment en lien avec le marché billettique en cours, l'objectif étant de proposer un système d'accès unique via Modalis.

À l'échelle de l'Agglomération, l'intermodalité se traduit par l'ouverture du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à la gare à Bressuire fin août 2021 où transitent quotidiennement environ 700 élèves et usagers commerciaux via plusieurs lignes régulières :

- 1 ligne car SNCF Nantes – Poitiers du réseau Aléop de la Région Pays de la Loire
- 1 ligne car SNCF Saumur – La Roche-sur-Yon de la Région Nouvelle-Aquitaine
- 4 lignes interurbaines de la Région Nouvelle-Aquitaine en direction de Thouars, Parthenay, Niort et Cholet
- 5 lignes du réseau Tréma en direction d'Argentonnay, Nueil-Les-Aubiers, Mauléon, Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre
- 2 lignes urbaines du réseau Tréma : centre-ville et vers le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres à Faye l'Abbesse
- 1 ligne ferroviaire Saumur - La Roche-sur-Yon incluant le "Train des Plages" en période estivale jusqu'aux Sables-d'Olonne

Ce PEM accueille également une nouvelle aire de covoiturage place Saint-Jacques ainsi qu'un local vélo sécurisé d'une dizaine de places. Un contrat de stationnement est nécessaire pour y avoir accès gratuitement, sous réserve d'utiliser les transports en commun. D'août à décembre, 2 contrats ont été signés.

Flash sur…

Tréma
BOCAGE BRESSUIRAIS

Le service Transport Réseau et Mobilité de l'Agglomération (Tréma) a été mis en place au 1er septembre 2020. Il comprend le transport scolaire et le transport commercial avec :

- 3 lignes urbaines (lignes 1 à 3),
- 5 lignes principales interurbaines (lignes 4 à 8),
- 18 lignes secondaires (lignes 101 à 118) qui fonctionnent sur réservation le mercredi soir et pendant les vacances scolaires.

TRANSPORT PUBLIC

Le réseau de transport en commun TRéMA de l'Agglomération qui comprend le transport scolaire et le transport commercial a continué à être visuellement connu, à travers la fin des flocages des véhicules aux couleurs du nouveau réseau.

La crise sanitaire a faiblement impacté l'offre de transport en 2021.

- Les lignes de transport ont circulé normalement. Seules au mois d'avril, les lignes régulières ont été pendant 3 semaines sur un rythme" Vacances scolaires" contre 2 semaines habituellement.
- Le port du masque était obligatoire à partir de 11 ans puis de 6 ans en fin d'année.

En termes d'accessibilité, des travaux et aménagements ont été réalisés. Depuis fin 2018 et jusqu'en 2022, l'Agglomération entreprend la mise en accessibilité de 16 arrêts de transport en commun dont 3 arrêts en 2021, répartis sur son territoire.

TRANSPORT SCOLAIRE : une offre qui a dû suivre les décisions nationales de la crise sanitaire

Les lignes de transport scolaire présentes sur l'Agglomération permettent de transporter quotidiennement plus de 5000 élèves de la maternelle au lycée. Elles sont ouvertes aux usagers commerciaux dans la limite des places disponibles et via l'achat de la billetterie commerciale disponible dans les véhicules dits "scolaires".
L'Agglomération est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM dite de premier rang) et les communes peuvent être autorités organisatrices de second rang (dites AO2). 24 communes sont AO2. Cette organisation en proximité a pour objectif de participer à la qualité du service rendu aux usagers.
Les communes s'engagent donc à assumer plusieurs missions :

- assurer la relation directe auprès des usagers, gérer les inscriptions au transport scolaire des élèves de maternelle-primaire pour les 24 communes, et en plus, gérer les inscriptions au transport scolaire des collégiens pour la commune de Nueil-Les-Aubiers,
- exprimer auprès de l'Agglomération la demande coordonnée d'évolution du service, qu'elle émane des familles, des responsables d'établissements scolaires, des transporteurs ou des élus locaux,
- prendre les mesures appropriées en faveur de l'organisation des transports scolaires (organisation de la sortie des établissements scolaires, proposition d'organisation des transports lors de travaux dans la commune, mise en place des accompagnateurs en indiquant le lieu de prise en charge, sorties exceptionnelles…). Elles peuvent mettre à disposition des accompagnateurs dans les cars sur les circuits maternelle-primaire pour surveiller les élèves pendant le trajet et les aider à la montée et à la descente du car. 12 accompagnateurs sont présents sur les lignes.
- fournir la billetterie commerciale du réseau Tréma en signant la convention de revente de la billetterie commerciale avec l'Agglomération.

5059 inscrits au transport scolaire
pour l'année scolaire 2021 - 2022

- 1 428 maternelles-primaires
- 2 271 collégiens
- 1 459 lycéens et étudiants

En 2021, le transport scolaire a été impacté par la crise sanitaire du fait :

- d'une semaine de confinement pour tous les élèves avant les vacances d'avril puis une reprise partielle des élèves de primaire,
- du port du masque à partir de 11 ans puis de 6 ans en fin d'année.

Afin de signaler et sécuriser les arrêts existants, un audit a commencé à être réalisé par la Direction des transports en partenariat avec les communes à compter de novembre 2021. Plus de 600 arrêts sont concernés dont une centaine sur routes départementales. Ainsi, des rencontres dans les communes ont eu lieu.

4
Une administration mobilisée au service des politiques publiques et du soutien aux communes

Ressources humaines

Cette année encore, l'actualité s'est inscrite sous le signe de la crise sanitaire et de toutes ses conséquences en matière économique et sociale.

La situation des agents frappés par la nouvelle vague de la pandémie - Omicron - nous a imposé d'être encore plus réactifs, avec les moyens du bord. L'enjeu : que les absences ne compromettent pas la continuité des services publics. L'Agglomération, en tant qu'employeur, a fourni le matériel nécessaire pour protéger ses agents contre ce virus.

2021 a démontré notre capacité d'adaptation, de répondre présent auprès de nos usagers.
Pour certains services, application du télétravail. C'est un outil qui a fait évoluer les pratiques managériales au sein de la collectivité, mais aussi, une nouvelle forme de travail qui s'est installé durablement dans notre collectivité.
Pour la Direction des Ressources Humaines (DRH), la paie a pu être émise dans les délais impartis chaque mois.
La politique menée par la DRH ne s'est pas limitée à la pandémie, elle a assuré la continuité du dialogue social, la connaissance de nos métiers auprès des jeunes et un accueil de qualité qui traduisent une volonté forte des élus de notre territoire.

Accueillir des jeunes et faire connaître nos métiers

L'Agglomération du Bocage Bressuirais, collectivité connue pour l'accueil de nombreux stagiaires de l'enseignement, a répondu favorablement au dispositif **Service National Universel (SNU)** porté par l'État. En 2021, cette mission d'intérêt général s'est déroulée au sein du service Fourrière et a permis d'accueillir plusieurs jeunes engagés volontairement et âgés de 15 à 17 ans.
Ces actions d'engagement citoyen sont un des leviers pour faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale.

La collectivité a fait bénéficier du **dispositif "argent de poche"** à **48 jeunes**. La relation contractuelle prenant là également la forme d'un contrat d'engagement est saluée par les agents des services concernés. En partenariat avec la Maison de l'Emploi pilote de ce dispositif, les objectifs pour le jeune sont multiples, mais également pour la collectivité qui voit l'opportunité pour les agents de réaffirmer leur attachement au service public et de partager leurs valeurs.

Sur 495 demandes, l'Agglomération a accueilli **185 stagiaires** sur 13 différents secteurs avec des niveaux d'études et de diplômes dissemblables : du brevet des collèges au Master.

L'Agglomération a accueilli **7 apprentis** de niveau d'étude différent en 2021.

Le dialogue social

Volonté des élus : la concertation sur différents sujets inhérents à notre collectivité.

LA CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL

Ce document n'a pas vocation à se substituer aux textes en vigueur, mais de fixer le cadre du dialogue social au sein de notre collectivité. La charte clarifie les règles et les moyens mis en œuvre pour faciliter ce dialogue, garantit les droits des représentants syndicaux.
La charte a été signée le 8 septembre 2021.

LE RÈGLEMENT DE FORMATION

Depuis la création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2014, les règles des anciennes collectivités s'appliquaient concernant les conditions d'exercice de la formation.

Un cadre commun à tous les agents issus ou non de la fusion devenait donc indispensable pour harmoniser les pratiques et ne pas créer d'inégalité.
Un travail en partenariat avec les organisations syndicales a lieu tout au long de l'année 2021. Le règlement de formation a été adopté par les élus en fin d'année pour une application au 01/01/2022.

Il vient fixer les modalités de mise en œuvre de la formation à l'ensemble des agents de l'Agglomération et de ses entités rattachées (Centre Intercommunal d'Action Sociale [CIAS], Office de Tourisme et Bocapole).

Les objectifs de ce règlement de formation sont de :
- clarifier et définir les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la politique de formation de la collectivité,
- sensibiliser et communiquer sur la politique de formation de notre structure,
- constituer un guide présentant les dispositifs de formation ainsi que les procédures concernant les conditions d'exercice de la formation,
- permettre à chaque agent de connaître ses droits et obligations ainsi que ses interlocuteurs en matière de formation.

UN ACCORD SUR LE DROIT DE GRÈVE

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019
de transformation de la fonction publique

L'objectif est de garantir la continuité du service public lors de grève. La signature d'un accord visant à assurer la continuité des services publics de collecte et de traitement des déchets des ménages, de transport public de personnes, d'aide aux personnes âgées et handicapées, d'accueil des enfants de moins de trois ans, d'accueil périscolaire, de restauration collective et scolaire dont l'interruption en cas de grève des agents publics participant directement à leur exécution contreviendrait au respect de l'ordre public, notamment à la salubrité publique, ou aux besoins essentiels des usages de ces services.
Afin de garantir la continuité du service public, l'accord détermine les fonctions et le nombre d'agents indispensables ainsi que les conditions dans lesquelles, en cas de perturbation prévisible de ces services, l'organisation du travail est adaptée et les agents présents au sein du service sont affectés.

Le service maintient ses activités

Chiffres clés

5 318
jours d'absence
pour arrêt maladie

7 406
payes
sur l'ensemble
de l'année

LE RECRUTEMENT

50 procédures de recrutement (hors saisonniers) a reçu 605 candidatures (hors candidatures spontanées et uniquement dans le cadre des appels à candidatures hors saisonniers). 149 candidats on été reçus en entretien (hors saisonniers).
Les saisonniers d'été furent 21, répartis par service :

- 1 Office de Tourisme
- 6 Pescalis
- 17 sports et centres aquatiques
- 3 prévention et valorisation des déchets
- 17 Enfance

LA FORMATION

Un axe de développement fort
et une démarche adaptée à notre territoire

La formation est un outil de gestion des ressources humaines, qui permet aux agents d'acquérir, de développer les compétences nécessaires leur permettant de s'adapter à un monde en perpétuelle évolution.
Malgré la pandémie et la suppression de jours de formation durant le 1er trimestre 2021, l'Agglomération continue de former ses agents.

Le développement du plan de formation mutualisé

- 15 collectivités ont inscrit au moins 1 agent
- 148 agents formés
- 27 jours de formation
- 12 actions de formation
- 9 thématiques

15 collectivités sur 33 ont fait participer des agents au plan de formation mutualisé.
L'Agglomération du Bocage Bressuirais a participé au plan de formation mutualisé sur 8 thématiques ; 54 agents communautaires y ont participé.

Plan de formation mutualisé des services Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Nord Deux-Sèvres.
Collectivités participantes : CIAS Parthenay-Gâtine, CIAS de l'Airvaudais, CIAS du Thouarsais, CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

- 33 agents formés
- 7 jours de formation
- 2 actions de formation
- 2 thématiques

Le CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a participé au plan de formation mutualisé sur 2 thématiques ; 8 agents communautaires y ont participé.

Plan de formation interne à l'Agglomération hors formation mutualisée et hors formation sécurité

- 180 agents formés
- 471,5 jours de formation en présentiel + 69,25 jours en distanciel
- 98 actions de formation
- 22 thématiques

Formation interne aux outils Office365
Des formations en interne ont été proposées sur les outils Office 365 aux agents de l'Agglomération et ses entités rattachées (CIAS, Office de Tourisme et Bocapole).
26 agents ont été formés en 2021.

L'accompagnement des agents dans la construction de leur projet d'évolution professionnelle ou de reclassement professionnel
L'article 22 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que : «Tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.»
En 2021, 34 agents ont été reçus pour des entretiens de conseil en évolution professionnelle (15 en 2020). Ces entretiens englobent plusieurs phases : diagnostic du projet, pistes de recherches, conseil, élaboration du projet, suivi de la démarche de l'agent.
En 2021, 4 agents ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le cadre d'une situation de mobilité interne/externe ou de reclassement
Cet accompagnement englobe une ou plusieurs phases suivant la situation de l'agent : diagnostic des compétences, aide à l'élaboration d'un projet de mobilité, l'accompagnement à la prise de poste, mise en œuvre du projet professionnel, bilan d'étapes pour s'assurer de l'intégration de l'agent…

Finances et budgets

La Direction des finances est prioritairement mentionnée lorsqu'il s'agit de préparer le budget. Cependant, cette Direction intègre de nombreuses autres missions :

- l'exécution budgétaire qui permet tout au long de l'année de payer les fournisseurs et gérer les recettes,
- la prospective financière et la gestion de la dette, pour préparer les échéances à venir et assurer la stabilité des grands indicateurs financiers,
- la qualité comptable et le suivi de l'inventaire pour garantir une image fidèle de la collectivité.

En tant que Direction support, elle pilote et veille au respect de l'ensemble des procédures relatives à la préparation et à l'exécution budgétaire. Garante des relations entre les différents budgets et les entités rattachées, organisatrice de l'arborescence budgétaire, la Direction des finances pilote le rattachement des crédits et l'organisation comptable de la collectivité. Enfin elle est saisie de tout projet majeur sur le plan financier de la collectivité.

Définir le cadre opérationnel des échanges financiers et des collaborations entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres

L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Considérant tout l'intérêt de rediscuter et redéfinir des modalités des flux financiers et des partenariats au sein du territoire, les élus communautaires ont souhaité procéder à l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal de Solidarité pour la période 2022-2026.

Cette mission a été confiée au cabinet Partenaires Finances Locales (PFL).

Pour ce faire, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a conduit une importante démarche de concertation et de co-construction avec les élus communautaires et municipaux du territoire, notamment tout au long du second semestre 2021.

Les premiers comités techniques et comités de pilotages se sont réunis à compter du mois de juillet et 3 conférences sur le Pacte Financier Fiscal (PFF) dont 2 séminaires d'élus ont été organisés jusqu'en décembre 2021.

Dans ce cadre, les réunions suivantes ont été conduites :

> **1er séminaire du 15 septembre 2021** lors duquel ont été invités deux élus par commune membre minimum, pour **une matinée d'information et d'explication de la démarche**, puis pour une après-midi de travail lors de laquelle les élus ont été répartis par commissions thématiques (COTHEM) sur les quatre thèmes suivants :

- politique financière et de solidarité,
- politique fiscale et partage de fiscalité,
- capacité financière, prospective et Programme Pluriannuel des Investissements (PPI),
- mutualisation / transfert et délégation de compétences.

Les premières propositions issues de la tenue de ces COTHEM ont ensuite été exposées en séance collégiale (COTHEM réunis) en fin de journée.

> **Conférence sur le Pacte Fiscal et Financier (PFF) le 20 octobre 2021** en soirée, lors de laquelle a été présenté un diagnostic financier et fiscal du territoire (avec explication de la suite de la démarche).

> **Rencontre par le cabinet PFL de l'ensemble des Maires du Territoire par groupe de 4 ou 5 communes membres sur les journées des 20 et 21 octobre.**

> **2nd séminaire du 24 novembre 2021** lors duquel ont été invités les mêmes élus des communes membres qu'au premier séminaire, pour une matinée de travail lors de laquelle les élus ont été répartis par groupe de travail (même COTHEM et même composition que lors du 1er séminaire).
À cette occasion, et contrairement au premier séminaire lors duquel chaque COTHEM a travaillé sur sa seule thématique, les élus des COTHEM ont pu échanger sur l'ensemble des quatre thématiques. Au terme de la matinée, **des propositions définitives ont été validées par les COTHEM et présentées** en séance collégiale l'après-midi avant la tenue d'un débat et de questions-réponses.

De cette démarche de concertation et de travail collégial des élus du territoire (communautaires et municipaux) est donc ressorti un projet de document partagé et fondateur pour les relations financières communes / Agglomération pour la période 2022 – 2026. Ce dernier tient évidemment compte à la fois du Projet de Territoire "À l'Horizon 2030" (DEL-CC-2021-086) et du Schéma de Mutualisation 2016-2020.

Les propositions des quatre COTHEM, arbitrées puis validées par le Comité de Pilotage de la démarche, conduisent à une structuration du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais autour des 4 volets suivants :

> Volet A : "Politique financière et de solidarité"
- Action A-1 : Préciser et élargir le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Évaluation (réelle et prospective) des charges transférées et rapport quinquennal.
- Action A-2 : Étudier les cas et modalités d'évolution et de révision des Attributions de Compensation (AC).
- Action A-3 : Refondre les enveloppes et le règlement des Fonds de Concours 2022-2026.
- Action A-4 : Fixer les modalités de répartition annuelle du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) sur le territoire.

> Volet B : "Politique fiscale et partage de fiscalité"
- Action B-1 : Réévaluer le Taux intercommunal 2022 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- Action B-2 : Étudier l'instauration du Versement Mobilité pour une application au plus tôt en 2023.
- Action B-3 : Étudier la Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI).
- Action B-4 : Mettre en place le Partage de a TFPB communale sur les Zones d'Activité Économique.
- Action B-5 : Mettre en place le Reversement de Taxe d'Aménagement entre Communes et Agglomération.

> Volet C : "Politique budgétaire prospective"
- Action C-1 : Revisiter et valider en 2022 les priorités du Projet de Territoire en cours et mettre ces dernières en cohérence avec le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'Agglomération.
- Action C-2 : Construire avec les communes membres un PPI consolidé et partagé sur les projets communaux et communautaires pour la période 2022-2026.
- Action C-3 : Mettre en place une évaluation des politiques publiques communautaires.
- Action C-4 : Étudier pour tout projet la répartition Agglomération du Bocage Bressuirais / Communes (Maîtrise d'ouvrage, financement…) et le mode de gestion retenu (régie, délégation…).
- Action C-5 : Fixer un cadre de prospective financière pour le budget communautaire sur la période 2022-2026.

> Volet D : "Politique de Mutualisation et d'Exercice des Compétences"
- Action D-1 : Refondre le schéma de mutualisation pour le mettre en adéquation avec les besoins.
- Action D-2 : Maintenir et développer les dispositifs de mutualisation de services existants et qui sont performants.
- Action D-3 : Renforcer et assurer l'équilibre financier des services mutualisés suivants : Informatique, Autorisation du Droit des Sols, Architecte-conseil et Bureau d'Études.
- Action D-4 : Réviser les modalités de gestion de la compétence "enfance" (volets organisationnel, bâtimentaire et Ressources Humaines [RH]) en privilégiant une approche par bassin de vie.

L'ensemble de ces actions a été détaillé au sein du document au travers de Fiches-action qui présentent les enjeux et les modalités de mise en œuvre.

L'objectif est de boucler l'étude au premier trimestre 2022 avec une adoption définitive au conseil communautaire du 22 mars 2022.

ÉTUDE MUTUALISÉE SUR LES OPPORTUNITÉS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a retenu la proposition d'un cabinet chargé d'étudier les possibilités de renégociations de ses emprunts.

Pour information la dette globale de l'Agglomération au 01/01/2021 se caractérisait par :

- Encours global : 48 394 260 €
- Nombre de ligne : 142
- Taux moyen : 2,13 %

Le contexte de 2021 où les taux étaient exceptionnellement bas permettait objectivement de laisser espérer des opportunités de renégociations (baisse du taux ou hausse du capital à échéance équivalente).

L'étude concernait à l'origine l'ensemble de la dette de l'Agglomération, mais elle intégrait e également finalement celle de toutes les communes membres (hors Bressuire dont le nombre d'emprunts est trop important).

Dans ce cadre, il a donc été proposé aux communes (et à leurs satellites) qui le souhaitaient de profiter également de cette étude globale de renégociation de leur dette.

L'étude qui porte sur la période mai 2021 - mai 2022 a permis d'étudier différentes opportunités de renégociation, dont certaines ont pu aboutir dès 2021.

11 communes ont profité d'une analyse de leur dette et selon la composition d'évaluations de renégociations.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

L'objectif initial était de pouvoir envisager un vote au début du mois de février 2022, soit 5 à 6 semaines plus tôt que l'année précédente.
Le rétroplanning associé nécessitait d'anticiper la préparation budgétaire dès le début du mois de juillet, afin d'avoir le retour des premières propositions à la rentrée de septembre.

Les réunions d'échanges avec les Directions ont été réorganisées de la manière suivante :

- présentation au comité technique (Vice-Président Finances, Directeur Général des Services [DGS], Directeurs Généraux Adjoints [DGA], Direction des finances), qui a effectué les premiers arbitrages
- si les enjeux s'avéraient majeurs, certaines Directions ont également présenté leurs propositions au comité de pilotage (Président, 1ère Vice-Présidente, Vice-Président Finances DGS, DGA, Direction des finances). Ce dernier ayant pour rôle de définir les grands équilibres budgétaires.

Même si le calendrier pouvait s'avérer plus contraint, les différentes Directions ont très majoritairement pu élaborer des propositions dans les temps impartis. La nature et le contenu des échanges en comité technique ou en comité de pilotage se sont avérés très exhaustifs et très instructifs.

Seul bémol, cette préparation devait s'accompagner d'une formation permettant aux services de saisir leurs propositions directement sur le logiciel CIRIL, les contraintes liées au contexte sanitaire n'ont pas permis cette mise en œuvre.

Poursuivre la structuration budgétaire, organisationnelle et comptable de la collectivité en lien avec ses partenaires

L'objectif du service est d'optimiser et de rationaliser son fonctionnement. Le renforcement des partenariats est un axe qui doit permettre de simplifier les procédures internes et l'efficacité des échanges d'informations.

L'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Les Présidents et la Présidente des quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Communauté d'Agglomération [CA2B], Centre Intercommunal d'Action Sociale [CIAS], Bocapole, Office de Tourisme) ont chacun signé le 1er décembre 2020 des conventions avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) visant à définir les axes prioritaires de travail pour les trois prochaines années.

L'engagement partenarial entre la DDFIP et la collectivité constitue une démarche volontariste visant à :

- accroître l'efficacité, la fiabilisation et la sécurisation des circuits comptables et financiers,
- améliorer le service rendu aux usagers,
- renforcer la coopération entre les services (DDFIP, Trésorerie, Finances).

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes a permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de cinq axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

1. améliorer les échanges ordonnateur-comptable, notamment en renforçant la dématérialisation et en développant les mutualisations,
2. améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépenses avec la possibilité de mise en place d'un Contrôle Allégé en Partenariat (CAP),
3. améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de recettes,
4. renforcer la fiabilisation des comptes et la démarche de contrôle interne, comptable et financier,
5. développer le conseil et l'expertise fiscale, financière et domaniale.

Le premier bilan annuel a été réalisé fin 2021 conjointement entre la Direction des finances de l'Agglomération, la Direction départementale des finances publiques et le Comptable de la Trésorerie de Bressuire.

Ce bilan a permis d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; il a aussi permis parfois de réorienter les démarches entreprises.

Le bilan est très globalement positif puisqu'il a été par exemple constaté :

- **un développement des outils de paiements dématérialisés :** en réponse aux obligations de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), intégration généralisée des services facturés au dispositif PAYFIP. Celui-ci permet aux usagers d'utiliser des moyens de paiement par internet,
- **un développement de la facturation dématérialisé :** intégration du Protocole d'Échange Standard (PES) des Avis des Sommes à Payer (ASAP) Titres individuels et rôle, intégration du DATAMATRIX,
- **la finalisation d'une étude prospective sur Pescalis :** étude menée par la Mission Régionale de conseil aux décideurs publics.

UN ACCOMPAGNEMENT DES RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

Un accompagnement renforcé des régies

Les différentes régies présentent toutes des particularités liées à leur fonctionnement (avances/recettes) et aux types de produits qu'elles commercialisent. En partenariat avec la Trésorerie, une demi-journée de formation annuelle est dispensée pour tous les régisseurs de la collectivité.

Un soutien administratif nécessaire

Le service finances élabore l'ensemble des actes préalables à la constitution de la régie (délibération, arrêtés) et vérifie qu'ils sont toujours en accord avec les évolutions de fonctionnement. Un travail conséquent de mise à jour a à nouveau été conduit dans différents services en 2021 (Office de Tourisme, Bocapole).

Affaires générales

La Direction des services juridiques et de l'administration générale est le point d'entrée pour l'usager de l'administration communautaire. Elle a en charge les fonctions d'administration, de gestion, d'organisation du quotidien des activités administratives des services, mais également l'accueil du public et le traitement du courrier.
Elle prépare l'ensemble des instances communautaires, en lien avec les Directions opérationnelles et veille par son conseil à sécuriser juridiquement les actions de l'Agglomération.
Garante des procédures en matière d'achat public, elle organise les consultations et accompagne les services dans le cadre d'une politique d'achats.
Elle regroupe également les problématiques de gestion des assurances, les missions relatives à l'archivage et la documentation, ainsi que la gestion patrimoniale et foncière.

L'année 2021 a été encore marquée par la gestion de la crise sanitaire, et l'exigence de la continuité du service et la relation aux usagers, mais également par des dossiers structurants pour l'avenir :

- le renouvellement du système de gouvernance et de décision, avec notamment l'adoption du pacte de gouvernance en juin 2021,
- la réflexion sur l'amélioration et la mutualisation de l'accueil,
- l'amélioration de la gestion patrimoniale de la collectivité et la participation à l'élaboration du schéma directeur immobilier,
- la réflexion sur le nouveau schéma de mutualisation,
- l'optimisation de la politique d'achat,
- l'amélioration des conditions d'archivages et de la gestion documentaire.

Siège de l'Agglomération à Bressuire

Les instances délibérantes : l'organisation de la gouvernance

LA GESTION DES INSTANCES

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2021 et a adopté 273 délibérations. Le bureau quant à lui s'est réuni 7 fois pour voter 124 délibérations.
Comme le prévoit la loi "engagement et proximité" du 27 décembre 2019, la Conférence des maires s'est mise en place comme une véritable instance décisionnaire. Elle s'est réunie 7 fois, pour aborder les sujets d'importance stratégique avant passage en conseil communautaire.
La Direction des services juridiques a également participé à la préparation des instances des entités rattachées : conseil d'administration des régies Bocapole (5 réunions en 2021 pour 25 délibérations) et Office de Tourisme (4 réunions pour 21 délibérations), et plus exceptionnellement celui du CIAS (10 réunions pour 106 délibérations).
387décisions ont été prises par le Président par délégation du conseil communautaire.
On note pour 2021 l'augmentation du nombre de délibérations du bureau communautaire et de décisions, le choix ayant été fait en début de mandat d'un système plus étendu de délégation du conseil communautaire au Président et au bureau pour une plus grande efficacité des procédures.
L'année 2021 a également été marquée par la réorganisation des instances pour une rationalisation des circuits et des délais de décision, une automatisation des tâches et un gain d'efficacité ainsi qu'une meilleure information des élus et des habitants.

LE CONSEIL JURIDIQUE

Le conseil juridique a principalement travaillé en 2021 sur :

- le renouvellement du système de gouvernance et de décision, avec notamment l'élaboration du pacte de gouvernance qui définit le processus décisionnel et les modalités d'échange d'informations avec les communes,
- la procédure "gens du voyage",
- les procédures de péril liées à l'habitat,
- le projet "Petites Villes de Demain",
- l'organisation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- la modification du système de délégation de signature afin d'optimiser les circuits décisionnels,
- le bilan du schéma de mutualisation dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal.

Service commande publique et assurances

UNE OPTIMISATION DE LA POLITIQUE ACHATS

Le service de commande publique a entamé une démarche d'optimisation de la politique d'achats de la collectivité, notamment par :

- la structuration et la consolidation des liens avec les Directions tout au long de la procédure de marchés publics,
- l'amélioration des procédures et des techniques d'achat (groupements de commandes, développement de la négociation, recours aux accords-cadres à bons de commande et à marchés subséquents, "sourcing", vente de biens sur la plateforme "Webenchères"…)

Le service a géré 13 marchés de prestations de services, 11 marchés de travaux, 5 marchés de fournitures en procédure de consultation, et organisé 33 commissions (appel d'offres ou marchés).

Les principaux dossiers sont les suivants :

- jury de concours de maîtrise d'œuvre pour le centre régional de tennis,
- dossier du Pôle d'échanges multimodal et de la Cité de la Jeunesse et des Métiers.

ASSURANCES, REFLET DE LA RESPONSABILISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le service assurances a géré 82 sinistres qui concernaient principalement les dommages aux biens (29), la flotte automobile (24) et la responsabilité civile - inclus la décennale entreprise (27).

Le service assurance a suivi des dossiers de sinistres importants : infiltrations, Bocapole, cinéma, baignade naturelle, Val de scie, centre de tennis, théâtre, centre aquatique Cœur d'O, pour lesquels l'assurance dommages ouvrage a été enclenchée, ou en l'absence, les assurances responsabilité civile décennale des entreprises engagées (exemple : sinistre Val de Scie à Nueil-Les-Aubiers).

Cellule foncière

Sur l'année 2021, la cellule foncière a apporté son expertise pour :

- la gestion locative des maisons de santé,
- l'élaboration du schéma directeur immobilier de la collectivité,
- le déménagement des différents services de l'Agglomération : CIAS, Service politique de la ville, ouverture de la Cité de la Jeunesse et des Métiers (déménagement du Service jeunesse, Maison de l'Emploi et Cap Emploi 79), service transport,
- la vente de biens (ancienne trésorerie d'Argentonnay).

Archivage et documentation

Le service des archives est reconnu depuis 2016 par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) comme service des archives constitué. À ce titre, il est intégré au réseau des services d'archives communaux et intercommunaux.

L'année 2021 a été marquée par :

- l'anticipation et l'accompagnement des déménagements des différents services de l'Agglomération (pôle technique de Rorthais, pôle social du Millénaire à Bressuire), soit un déménagement de 500 caisses d'archives,
- la poursuite du classement des archives des anciens Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des archives communautaires (soit un total de 52,9 mètres linéaires d'archives classés et 107,43 éliminés).

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'archiviste communautaire intervient également en appui des communes pour assurer l'archivage, conseiller et sensibiliser le personnel communal.

3 communes ont fait l'objet d'un archivage : Chanteloup, Moutiers sous Argenton et le Breuil sous Argenton (3 mois d'intervention).

Concernant les communications administratives de documents, 38 boîtes ont été sorties et mises à disposition des services de l'Agglomération sur l'ensemble de l'année 2021.

L'archiviste apporte également son expertise sur des dossiers spécifiques :

- finalisation du guide d'archivage à l'usage des services (diffusion janvier 2022),
- participation au groupe de travail "plan de gestion des données",
- participation à la réflexion sur un nouveau local d'archives.

Le service accueil - courrier : un objectif d'amélioration de l'accueil des usagers

L'activité du service en 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire Covid-19.

Le service accueil a assuré un accueil sans interruption aux usagers pendant la crise sanitaire.

La réflexion sur la restructuration du service d'accueil permettant un accueil rénové et modernisé du siège de l'Agglomération a été entamée et se poursuivra sur l'année 2022.

Informatique et téléphonie

La Direction des systèmes d'information continue ses missions auprès des agents des collectivités ayant conventionné avec elle. Notre équipe de 10 personnes est mobilisée autour de l'accompagnement des agents à l'utilisation des outils et services numériques, du développement des infrastructures numériques, de l'ingénierie de projet et de la sécurité informatique. Le projet de mutualisation de la Direction des systèmes d'information avec les communes de l'Agglomération est la prochaine phase qui devrait permettre une collaboration accrue entre collectivités et une homogénéité de nos systèmes.

Unité production et support

- Installation et mises en service pour l'Abbaye de Mauléon :
  - déménagement de l'Office de Tourisme,
  - accompagnement de la mise en réseau Fibre Optique avec Orange, câblage et paramétrages réseau,
  - installation des matériels pour la bibliothèque et le musée.
- Mise en service de la nouvelle GTC (Gestion Technique des Données) à la piscine à Mauléon
- Mise en téléphonie AVAYA des piscines et mise en service Wifi Huawei et reparamétrage Applicam à Val de Scie (Nueil-Les-Aubiers), Hautibus (Argentonnay) et Aquadel (Mauléon)
- Intervention dans plusieurs écoles (reprise de câblage, ajouts de postes…)
- Mise en téléphonie AVAYA et BVPN (Buisness Virtual Private Network) pour les écoles de Bressuire :
  - 6 écoles traitées
  - BVPN
  - BTIP (Buisness Talk Internet Protocol)
  - Changement d'adressage IP (Internet Protocol)
  - Remplacement des switches par du Aruba et Antennes Wifi Huawei
- Mise en service liaison BVPN et BTIP AVAYA Maison France Services, Cité de la Jeunesse et des Métiers
- Mise en service téléphonie AVAYA maison de Quartier Bressuire (reconfiguration des Qotom)
- Mise en service téléphonie AVAYA multiacceuils de l'Agglomération à La Chapelle Saint-Laurent, Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre
- Installation Fibre Bocapole Orange et changement d'adressage IP de tout le site (contrôleur Wifi…)
- Remplacement du SBC (Server-Based Computing) AVAYA + mise à jour des 2 appareils IPO (Initial Public Offering)
- Déménagement des Services jeunesse (La Grange) à la Cité de la Jeunesse et des Métiers
- Déménagement du Service prévention et politique de la ville à la Maison France Services
- Remplacement de disques SSD (Solid State Drive) sur une trentaine de postes de l'Agglomération et Ville de Bressuire
- Mise en service de la fonctionnalité Text To Speach pour la téléphonie AVAYA pour les répondeurs des piscines
- Préparation de bornes Wifi + smartphones pour le scan des pass sanitaires + mise en service dans plusieurs sites
- Déménagement de la Maison de l'Emploi à la Cité de la Jeunesse et des Métiers
- Installation d'une connexion internet temporaire pour le Centre Socio Culturel de Bressuire – Accueil de Loisirs sans Hébergement sur Saint-Porchaire
- Liaison interne fibre Abbaye vers Mairie de Mauléon
- Changement Routeur Fibre bâtiment Rorthais
- Traitement de 160 Tickets par l'Équipe Support

Plan de Gestion de la Donnée

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE, NOMINATION DES RÉFÉRENTS AUPRÈS DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

- Direction des ressources humaines,
- Direction des finances,
- Direction de l'administration générale,
- Direction des systèmes d'information,
- Direction des sports et des centres aquatiques,
- Bibliothèques,
- Direction du patrimoine, des infrastructures et de l'ingénierie territoriale,
- Direction de la prévention et de la valorisation des déchets,
- Conservatoire de musique et musées.

- Présentation de la démarche, travail sur le plan de classement auprès des villes de Mauléon et de Bressuire
- Recherche et développement autour des sites d'équipe et de communication
- Montage du dossier France Relance : financement acquis et consultations en cours

Autres projets menés en 2021

PRÉSENTATION DANS LES COMMUNES

Élaboration d'un catalogue de service
17 communes visitées : Argentonnay, Nueil-Les-Aubiers, Courlay, Saint-Paul en Gâtine, La Chapelle Saint-Laurent, Moncoutant-sur-Sèvre, Mauléon, Chiché, Bressuire, Saint-Amand sur Sèvre, Cirières, Saint-Pierre des Échaubrognes, Cerizay, Saint-Maurice Étusson, La Forêt sur Sèvre, Faye l'Abbesse, L'Absie.

WEB CONFÉRENCE

Installation de 3 sites mobiles (1er Étage du siège de l'Agglomération, Direction des systèmes d'information, Saint-Porchaire) et 1 salle (salle 6, en cours)

CYBERSÉCURITÉ

Montage du dossier France Relance : dossier accepté, audit en cours

DANS LES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

Jeunesse

Développement d'une gestion de réservation des salles de la Cité de la Jeunesse et des Métiers grâce aux outils SharePoint

Direction de la planification de l'aménagement et de l'habitat

Développement d'un suivi des projets et d'une base de contacts mutualisés sur SharePoint, en attente de validation du service

Conservatoire de musique

Développement d'un site SharePoint de partage de contenus enseignants / élèves

Centres aquatiques

- Développement d'un logiciel de suivi des tickets incident : développé, validé, déployé et en cours d'utilisation (utilisation de la solution Open source GestSup)
- Développement d'une appli téléphone de déclaration et de suivi de l'analyse de l'eau (utilisation des outils Office 365)
- Réflexion autour d'un logiciel dédié de gestion de planning des agents des centres aquatiques : (étude d'une solution sur Octime : interface possible avec Ciril Ressources Humaines)

Ressources Humaines

- Développement d'un formulaire et d'un outil d'approbation et de suivi des astreintes et heures supplémentaires : développé, en attente de validation de la Direction des ressources humaines
- Développement d'un suivi d'accueil du nouvel agent : en cours de réflexion

Direction des systèmes d'information

- Refonte du logiciel GLPI (Open Source de gestion des Tickets et Gestion de parc informatique)
  - Gestion du parc informatique,
  - Gestion des utilisateurs,
  - Gestion des tickets incidents,
  - Gestion administrative,
  - Schéma de mutualisation.

Patrimoine, infrastructures et ingénierie

Bureau d'études

MISSIONS

Le bureau d'étude réalise, dans un premier temps, des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Agglomération ainsi que l'entretien des 60 zones économiques et du patrimoine bâti (250 bâtiments).
L'Agglomération du Bocage Bressuirais propose à ses communes membres des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre à la carte dans le domaine des travaux de voirie et réseaux divers, ainsi que de bâtiment. Ce service proposé aux communes est facturé à hauteur du coût unitaire de fonctionnement s'élevant à 41 € de l'heure.

RÉALISATION 2021 POUR LE COMPTE DES COMMUNES

16 communes ont fait appel à ce service pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Voirie et réseaux divers

- Aménagement rue de la Vendée à Cirières
- Aménagement de la route de Niort à La Chapelle Saint-Laurent
- Lotissement le Mélier à Le Pin
- Étude aménagement rue du Pont des Pierre à Loublande (Mauléon)
- Aménagement rue de l'Atlantique à Nueil-Les-Aubiers
- Aménagement quartier les 2 Clochers à Mauléon
- Étude aménagement rue de la Croix Bernier à Saint-Aubin du Plain
- Étude aménagement du Bourgneuf à Saint-Paul en Gâtine
- Aménagement place de la Mairie à Saint-Pierre des Échaubrognes
- Aménagement quartier Voultegon à Voulmentin
- Étude sécurisation traversée du bourg à Geay
- Programme voirie 2021 à Saint-Amand sur Sèvre

Bâtiments

- Remplacement toiture et rénovation intérieure de l'accueil périscolaire à Clessé
- Diagnostic accessibilité salle omnisport à La Chapelle Saint-Laurent
- Rénovation de la salle des fêtes de Pugny à Moncoutant-sur-Sèvre.

RÉALISATIONS 2021 POUR LE COMPTE DE L'AGGLOMÉRATION

Développement économique

- Aménagement Zone d'Activité Économique (ZAE) des Loges à Chiché
- Étude et renforcement des voies des ZAE l'Esplanade et @lphaparc "Nord"
- Poursuite des études d'aménagement des quadrants Est et Ouest d'@lphaparc à Bressuire.
- Poursuite des études d'aménagement de la zone d'activité de la Foresterie à Moncoutant-sur-Sèvre.
- Réalisation d'études d'aménagements et de travaux, sur différentes zones économiques.

Transport

- Bressuire – Pôle d'échange multimodal

Enfance et petite-enfance

- Bressuire, Cerizay – multiaccueil la Chamaille, multiaccueil les P'tits Mômes : remplacement des structures de jeux
- Cerizay – multiaccueil Les P'tits Mômes : étude réorganisation des locaux
- Argentonnay – étude création espace de stockage
- Bressuire – Multiaccueil Pirouette : travaux de rénovation
- Bressuire – Cité de la Jeunesse et des Métiers : travaux de construction

Sport

- Mauléon – piscine : travaux rénovation de la chaufferie
- Bressuire – Centre régional de tennis : études préliminaires
- La culture
- Mauléon – bibliothèque, musée, Office de Tourisme : chantier de réhabilitation
- Moncoutant-sur-Sèvre – bibliothèque : étude création d'un espace d'attente sécurisée et régularisation de l'autorisation de travaux
- Cerizay - Cinéma : rénovation du hall et mise en accessibilité
- Bressuire – Bocapole : étude réfection toitures
- Cerizay – bibliothèque : rénovation thermique façade en polycarbonate

Bâtiments généraux

- Bressuire – Siège communautaire : travaux de réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée et du hall d'accueil
- Bressuire – Siège communautaire : remplacement chaudière
- Bressuire – Fourrière animale : étude aménagement chatterie et rénovation du bureau
- Gendarmerie : travaux d'amélioration des gendarmeries
- La Forêt sur Sèvre – Local d'archives : étude aménagement
- Bressuire – Sous-préfecture : étude rénovation énergétique sous-préfecture

Mise aux normes et la sécurité des bâtiments

- Préparation, participation et suivi des commissions de sécurité et notamment en 2021 : Cité de la Jeunesse et des Métiers (réception travaux), l'Abbaye (réception travaux)
- Suivi des travaux de l'agenda d'accessibilité programmée
- Mise aux normes téléphone d'urgence des ascenseurs (installation de modules Global System for Mobile [GSM])
- Équipement en Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) des Établissement Recevant du Public (ERP) de 4ème catégorie
- Relamping éclairage de sécurité piscine à Moncoutant-sur-Sèvre
- Mise en conformité sécurité incendie bibliothèque à Moncoutant-sur-Sèvre
- Mise en place de Système de Sécurité Incendie (SSI) bibliothèque à Nueil-Les-Aubiers
- Réfection alarme intrusion Pescalis

Entretien du patrimoine

- Bressuire/Nueil-Les-Aubiers/Mauléon : interventions diverses sur les aires des gens du voyage (réfection de l'électricité et plomberie à Mauléon, traitement des eaux pluviales, de l'adduction d'eau potable et remplacement des portes à Nueil-Les-Aubiers; Réparations suite aux dégradations estivales…
- Suivi du marché d'entretien des équipements de chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments de l'Agglomération
- Suivi du marché à bon de commande fourniture et pose de mobiliers, démarrage en août 2020
- Suivi des contrats de maintenance et d'entretien des différents bâtiments communautaires
- Lancement du projet pour la mise en place d'un outil de gestion du patrimoine
- Participation au lancement du projet de création d'un "Schéma directeur immobilier"

Parc Automobile

La mission de gestion du parc de véhicules consiste en un suivi régulier des entretiens périodiques (vidanges, courroie…) et des contrôles obligatoires (contrôles techniques, contrôles de la pollution…) et l'assistance aux utilisateurs dans la mise en œuvre de l'entretien de leurs véhicules.

En charge de l'établissement des devis et de la mise en œuvre des réparations, le responsable de parc traite également les factures carburant avec pointage des justificatifs de paiement et suivi des consommations.

La bonne gestion de ce parc permet la mise en œuvre de l'ensemble des services publics, qui nécessitent tout type de véhicule, lesquels effectuant parfois un kilométrage très important du fait du service mis en œuvre (portage de repas, maintien à domicile, astreintes et suivi de chantiers…).

Le parc automobile et poids lourds de l'Agglomération, c'est 151 véhicules immatriculés, environ 1 929 000 km effectués dans l'année.

Maintenance et entretien

L'Unité maintenance assure au quotidien l'entretien des bâtiments et des espaces verts, soit de façon préventive ou programmée, soit en réponse aux demandes des utilisateurs internes ou externes, via des "tickets" déposés sur la plateforme AsTech.
L'Unité est composée de 9 agents répartis selon deux spécialités principales, bâtiments et espaces verts.

Les activités

- Entretien des espaces verts (taille, tonte…) environ 14 ha : hébergement à Pescalis, village à Pescalis, gîte de la loge, piscine à Moncoutant-sur-Sèvre, centre aquatique à Cerizay, baignade à Val de scie, piscine à Argentonnay, bibliothèque à Argentonnay, maison de santé à Argentonnay, zones économiques.
- Entretien des Espaces naturels, environ 47 ha : espaces naturels de Pescalis, La Loge, Val de scie, Clos de l'Oncle Georges, Passerelle d'Auzay.
- Les événementiels comme l'installation de séminaires, des expositions…
- Le soutien technique et logistique pour les différents services de la collectivité, notamment, Scènes de Territoire, réseau des bibliothèques, Direction de la communication, centres aquatiques, musées, enfance, petite-enfance…
- La maintenance des bâtiments (menuiserie, plomberie, électricité) pour différents sites notamment, les hébergements de Pescalis, le gîte de La Loge, les ateliers relais, multiaccueil, bâtiments administratifs… L'accompagnement et la levée des prescriptions lors des contrôles réglementaires.

Fourrière animale

La fourrière accueille les chiens et chats errants capturés sous la responsabilité des communes. Son rôle principal est d'en retrouver le propriétaire eou d'en confier l'adoption à un refuge agréé.

Depuis le 1er mars 2018, cette activité est assurée en régie. Des conventions sont signées avec les vétérinaires du territoire pour assurer les soins pour les animaux dont l'état le nécessite, ainsi qu'avec l'EARL La Maingotière pour la capture d'animaux.
De plus, une collaboration étroite avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) assure un suivi sanitaire régulier de l'établissement.

Chiffres clés

Les chiens

- Nombre de chiens entrants : 149
- Nombre récupéré par leur propriétaire : 82
- Nombre confié à une association : 54
- Nombre de chiens encore à la fourrière : 11
- 1 a été euthanasié sur demande du maire, 1 mort naturellement

Les chats

- Nombre de chats entrants : 93
- Nombre récupéré par leur propriétaire : 4
- Nombre confié à une association : 30
- Nombre de chats "libres" stérilisés et relâchés : 5
- Nombre de chats encore à la fourrière : 14
- 40 sont morts naturellement

Communication

La Direction de la communication de l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose et pilote une stratégie de communication interne et externe afin de garantir l'information des élus du territoire, des agents et de la population, mais aussi la valorisation du territoire et la promotion des politiques qui y sont déployées.

La Direction accompagne ainsi les différents services de la collectivité dans leurs actions de communication, réalise et diffuse des supports imprimés et numériques et assure un suivi des relations presse.

Flash sur…

L'action Abbaye à Mauléon

L'ouverture du site de l'Abbaye est le premier équipement d'ampleur de la nouvelle mandature. Les objectifs étaient de :

- affirmer la politique culturelle et touristique de l'Agglomération,
- renforcer les équipements de proximité,
- offrir aux habitants du territoire le plaisir de découvertes, d'éveil et d'imagination,
- augmenter l'attractivité du Bocage Bressuirais.

La campagne de communication devait donc être multicanal et adossée à des temps de médiation et d'événements. Le musée étant un équipement qui va rayonner au-delà du Bocage Bressuirais, la communication a dû être réfléchie en ce sens.

Au-delà des supports classiques (affichage, dépliant, spot radio…), une phase de teasing a été mise en place pour susciter la curiosité des locaux. Un supplément de 8 pages a été édité en partenariat avec le Courrier de l'Ouest et diffusé à l'échelle départementale, une vidéo a également été tournée et diffusée notamment dans les cinémas. Afin de capter les Choletais, une campagne 4x3 a été déployée sur Cholet.

Une nouvelle identité visuelle a également été créée. Un musée existant déjà à Bressuire, le parti pris a été de concevoir une identité commune avec une déclinaison pour chaque site. Il ne s'agissait pas de concevoir un logo qui viendrait s'ajouter ou remplacer celui de l'Agglomération, mais bien de créer un univers graphique propre aux musées pour donner le ton, créer du lien entre les 2 musées, tous deux gérés par l'Agglomération. Le choix d'un fond noir apporte une touche de modernité et de sobriété et permet de mettre en avant les collections des musées.

Principaux temps forts 2021

La crise liée au Covid-19 a toujours nécessité d'être encore plus réactif à la suite des annonces gouvernementales pour informer de manière optimale les habitants.

L'année 2021 a été marquée par l'ouverture et l'inauguration de trois équipements structurants pour le Bocage : bibliothèque à L'Absie, L'Abbaye à Mauléon et la Cité de la Jeunesse et des Métiers à Bressuire. La Direction a accompagné ses ouvertures par la création complète de nouvelles identités visuelles, de campagnes de communication conséquentes pour faire rayonner le Bocage.

Tout au long de l'année, la Direction de la communication a poursuivi l'accompagnement des différents services de l'Agglomération pour relayer l'information auprès des habitants, des entreprises, notamment :

- enquête Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- déploiement de la collecte des biodéchets avec la création de supports de communication pour les scolaires,
- rentrée culturelle,
- guide la mobilité,
- lancement de la navette des bibliothèques.

Projets 2022

Renforcement de la communication interne :

- lancement d'un site intranet en lien avec la Direction des systèmes d'information,
- mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents avec notamment l'organisation d'une matinée d'accueil en lien avec la Direction des ressources humaines.

Renforcement de la communication numérique :

- réflexion sur la refonte du site internet de la collectivité,
- ouverture d'un compte LinkedIn.

www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

Conception : Agglomération du Bocage Bressuirais - Juin 2022 - Impression : Copycolor Service - Photos : Agglomération du Bocage Bressuirais et autres DR